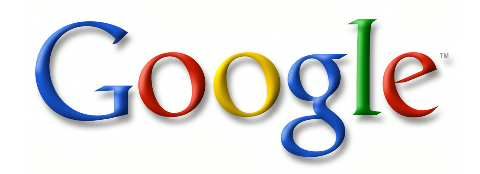
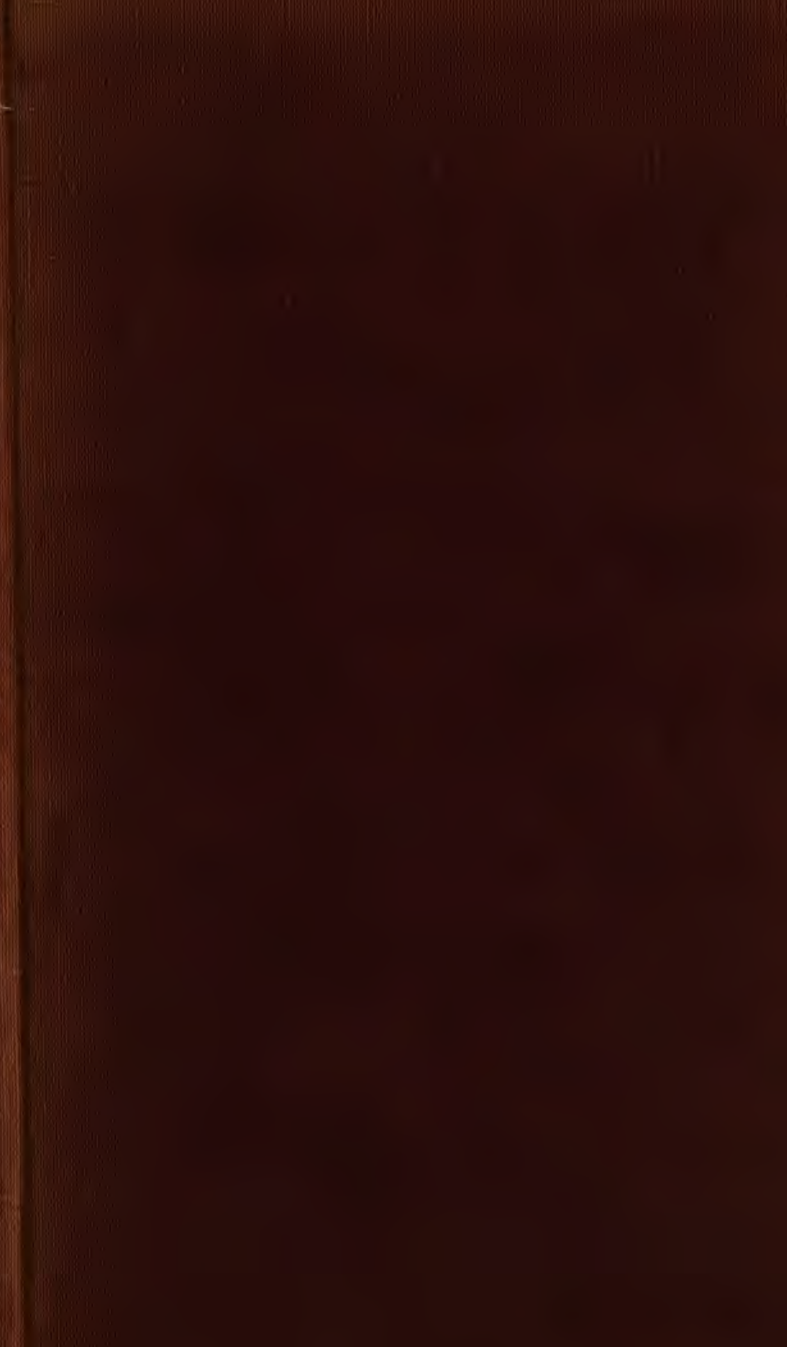
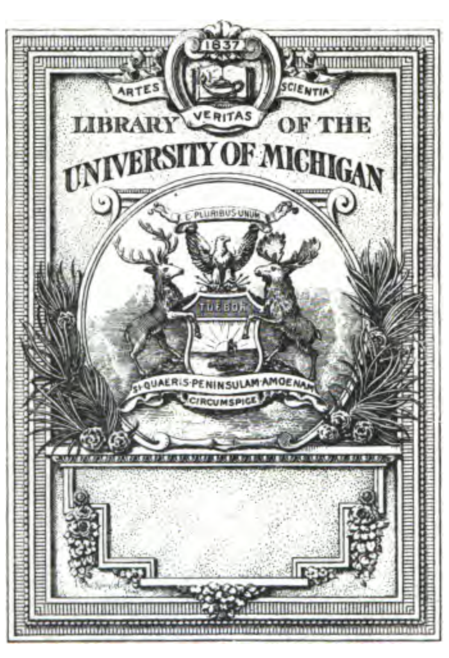
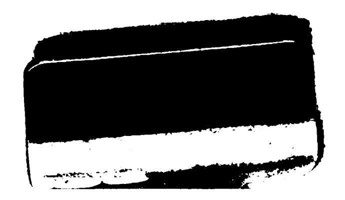

Google






1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



L'OUVRIER
DEVANT LA SOCIÉTÉ

PAR

A. GRANVEAU

> Tous pour chacun, chacun pour tous.

PRIX : UN FRANC

PARIS
LIBRAIRIE HÉLAINE
55, BOULEVARD DE STRASBOURG, 55

1868

L'OUVRIER

DEVANT LA SOCIÉTÉ

question. Je leur ai prouvé la possibilité d'améliorer ce service, d'augmenter le bien-être des employés et de réaliser une économie annuelle de 10 millions. — S'il y avait eu un ouvrier dans cette assemblée j'aurais eu peut-être plus de chance de succès ; un ouvrier eût compris ma position ; mais ne désespérons pas, et revenons à notre sujet. — Les employés ne tardèrent pas à s'apercevoir que ce travail était inutile ; ils s'entendirent secrètement ensemble et établirent de temps en temps Florence avec Paris en ligne directe. On recevait à merveillle de part et d'autre. Pendant ce temps le personnel de Marseille et de Lyon se croisait les bras. — On reconnut la faute après les frais faits et les employés commandés. Ceux-ci, déplacés inutilement, arrivaient en foule. De sorte que plusieurs d'entre eux passaient des séances entières en face d'appareils où il n'y avait pas de fil. — On avait fait des dépenses considérables pour préparer les lignes, les bureaux et l'acquisition de ce fameux *navire* télégraphique destiné à l'immersion des câbles. Tout cela n'a servi qu'à grever le budget de ma patrie et à ruiner des centaines de famille en frais de voyages aussi onéreux qu'inutiles. Les hommes mariés se lamentaient, et moi je sollicitais mon changement avec instance.

M. de Vougy vint à Lyon ; j'obtins une audience ; je lui expliquai ma position et lui renouvelai ma demande de changement. — Il me répondit que la chose était facile puisqu'il y avait à Lyon trente employés de trop. Je le remerciai et j'attendis en confiance, comptant sur sa parole. Plusieurs mois s'écoulèrent sans recevoir de

nouvelle. J'écrivis des demandes plus pressantes; on garda le silence. Pendant ce temps, des collègues qui désiraient rester à Lyon furent changés; ils s'en allaient avec dépit et moi, qui désirais partir pour des motifs impérieux que je ne répète pas ici, j'étais maintenu à Lyon malgré moi. J'appris que M. Descours, riche banquier lyonnais, connaissait M. de Vougy; vite je fais une pétition et je cours chez lui; quand on désire ardemment une chose, on s'accroche à toutes les branches comme l'homme qui se noie. M. Descours me reçut comme les députés riches reçoivent les ouvriers; nos besoins ne sont pas les mêmes, nous ne vivons pas de la même vie, nous ne nous comprenons pas. Tant qu'il n'y aura pas d'ouvriers au Corps législatif, cette classe y sera toujours insuffisamment représentée et nos intérêts seront sacrifiés. J'en suis une preuve éclatante.

Plus tard, je vis M. le comte le Hon, député, dit-on très-bien en cour; j'ai expliqué ce passage dans ma brochure, il est inutile de le répéter. Toutes mes démarches restèrent sans succès. Je vivais là dans l'affreuse solitude avec cette idée d'injustice qui grossissait toujours, au point qu'elle devint insupportable.

Un jour, après mon service, je me promenais seul sur le quai du Rhône accablé sous le poids de l'indignation et du chagrin; lorsque, tout à coup, un homme que je ne connaissais pas m'appelle par mon nom et vient à moi. — C'était un de mes collègues; un jeune homme d'une trentaine d'années, qui était marié et père de deux gentils enfants. Il me dit : j'ai appris que vous êtes

nouvellement à Lyon; que vous avez sollicité votre changement et parlé à M. le directeur général; je désirerais bien savoir ce qu'il vous a répondu et si vous avez l'espoir d'obtenir quelque chose. Je lui expliquai ma pensée avec mes doutes et mes craintes. Il se trouvait dans le même cas que moi. — Le malheur rapproche les hommes. De plus, par un heureux effet du hasard, il se trouva que nous étions presque du même pays. Nous causâmes longuement ensemble dans l'intimité comme deux frères et cependant nous ne nous connaissions pas. Une liaison est bientôt formée entre deux personnes qu'un mauvais sort opprime. — Il me dit : je me suis marié il y a six ans en entrant dans l'administration. — J'ai eu le bonheur de rencontrer une personne très comme il faut sous tous les rapports. — On lui a donné 10,000 francs en mariage; mais j'ai eu deux enfants; de plus on m'a changé cinq fois de résidence depuis six ans. Ma femme a voulu faire suivre son mobilier qui est un souvenir de famille; de manière que tout cela a absorbé la dot. Je n'ai plus aujourd'hui pour vivre que mon traitement qui est de 1,400 francs ; déduction faite de la retenue des 5 0/0 il me reste 1,330 francs pour nourrir quatre personnes et le loyer me coûte 350 francs !

J'ai fait comme vous, me dit-il, j'ai adressé à M. de Vougy les prières les plus ardentes, lui représentant que je suis marié et père de famille ; que le changement est pour moi une torture, un désastre. On ne m'a pas écouté ; il a fallu partir. Cette dernière fois cela m'a fait tellement de peine que, depuis mon arrivée à

Lyon, je suis comme paralysé. Il m'est impossible de faire mon service. On m'a accordé un congé et me voilà. Vous vous plaignez, M. Granveau, me disait-il. Ah ! vous êtes moins malheureux que moi, puisque vous êtes seul. En me disant cela, il me tendit la main avec bonté ; je la lui serrai affectueusement et, en lui disant au revoir, j'aperçus une larme suspendue à sa paupière. Il alla rejoindre sa femme et ses enfants qui avaient continué à marcher devant nous ; moi je revins sur mes pas. Cette visite inattendue m'avait navré l'âme. Je me disais : on m'a changé six fois de résidence ; si je m'étais marié en entrant, comme ce jeune homme, je serais écrasé de dettes aujourd'hui ! ! !

J'avais déjà écrit en vain dix-neuf pétitions à l'administration ; consulté deux députés, MM. Descours et Lehon. Tout cela sans avancer d'un pas ; j'étais désespéré. Je rentrai chez moi et j'écrivis à M. de La Valette, alors ministre de l'intérieur, une lettre abominable, dans laquelle je maudissais le directeur général, le gouvernement et le Corps législatif. — Puis je me promenai dans ma chambre avec une agitation fébrile ; n'ayant personne pour épancher ma douleur, je m'agenouillai devant mon crucifix et je répandis là mon âme entière aux pieds de Notre-Seigneur. Je disais : mon Dieu ! voici dix ans que je suis dans l'administration ; vous seul savez comment j'ai vécu, puisque vous êtes le témoin secret de toutes mes pensées. La position des employés comme vous le voyez n'est pas tenable. On nous traite comme des barbares, sans pitié, sans miséricorde ; un pareil état de choses ne peut pas continuer. Il faut

qu'un de nous se sacrifie pour faire connaître la vérité à la nation et au chef de l'État ; la situation sera améliorée, si la chose est possible, comme je le pense ; éclairez-moi de vos divines lumières, votre serviteur est à vos ordres. Ensuite je me lève, je déchire la lettre destinée au ministre et je pars dîner pour prendre mon service le soir de six heures à neuf heures.

Le service terminé je rentrai dans ma chambre et commençai la composition du travail destiné à faire connaître notre sort. — C'était le cri d'une âme indignée ; on n'imprime ces pages qu'une fois et on s'en repent presque toujours, parce que dans les grandes douleurs il y a beaucoup de fiel ; cela ne sert à rien pour le succès. — Je m'arrête ici pour donner la parole à notre grand poëte Victor Hugo : « Les grandes « douleurs, dit-il, contiennent de l'accablement. Elles « découragent d'être ; l'homme chez lequel elles en- « trent sent quelque chose se retirer de lui ; dans la « jeunesse leur visite est lugubre, plus tard elle est « sinistre. » Que signifie cette phrase, s'il vous plaît ? Voulez-vous dire que la douleur engendre le désespoir ? et que cette route mène au suicide ? Ah ! pardon noble vieillard, souffrez que je vous arrête pour diviser l'humanité en deux classes : les incrédules et les croyants. Je vous déclare avec franchise que j'ignore l'état des premiers ; mais, pour l'homme qui a confiance en Dieu, votre pensée, permettez-moi de vous le dire, est aussi erronée que désespérante. Rentrons dans notre sujet. je me couchai tard ; j'étais agité ; je dormis mal et me relevai plusieurs fois pour écrire les pensées qui se

présentaient en foule et me troublaient la tête. Le reste de la nuit fut consacré à la prière. J'étais abandonné des hommes, je me jetai dans le sein de la Providence. J'ai appris depuis cet inconcevable abandon du gouvernement et du Corps législatif combien l'homme trouve de consolation, lorsqu'il place ainsi toute sa confiance en Dieu. Lorsque tu seras persécuté par l'injustice, a dit un sage qui connut le malheur, réfugie-toi dans ton propre cœur : si cet asile est pur le malheur ne saurait l'atteindre. Le lendemain, ne prenant mon service qu'à onze heures, je montai sur cette glorieuse montagne située à côté de Lyon ; puis j'adressai à celle qu'on ne prie jamais en vain la même prière que j'avais adressée la veille à son auguste Fils. Là, à genoux, je lui dis : O Marie, ô ma mère ! je suis sur le point de prendre une détermination bien sérieuse ; n'ayant plus personne sur la terre pour me conseiller, je viens vous confier mes peines et me recommander à vos bontés. — Je vous en supplie, daignez m'inspirer ce que je dois faire ! Si vous jugez utile que j'exécute mon projet, je suis prêt pour le voyage et au besoin pour le sacrifice.

Les idées qui me passionnent ne sont pas les miennes, c'est votre divin Fils qui me les envoie ; si je n'ai pas la puissance d'assurer leur triomphe ; si je ne suis point l'homme de votre choix, faites faire le passage ailleurs, chez des personnes qui auront les moyens de les porter au soleil de la publicité et déchargez-moi de ce fardeau inutile qui me tourmente et m'accable. Puis chassez ces pensées loin de moi et remplacez-les par l'amour de mon métier. Je priais avec une sainte

ardeur et j'insistais en quelque sorte pour obtenir une réponse. — Il me sembla entendre intérieurement une voix qui me dit ce mot : PARS !

Je me lève radieux ; je remercie notre Mère et je reviens dans ma chambre. De suite je formule une demande de congé et la porte à mon chef qui la fait parvenir par la voie hiérarchique. — La chose était facile, puisqu'il y avait excédant de personnel. Quatre jours après je reçus un congé de vingt jours pour aller dans mon pays. Je retournai de nouveau à Fourvière — dire adieu à la Puissante protectrice des Lyonnais, puis je revins pour préparer mes malles et donner congé de ma chambre. Hélas ! c'était les préparatifs d'un long et pénible voyage qui figurera dans les annales de l'histoire du second empire comme l'exemple de son administration paternelle.

Lorsque mes malles furent prêtes, je les remis à un commissionnaire pour les porter à la gare ; j'étais logé à Perrache, chez un ouvrier tisseur, une famille des plus honnêtes et des plus respectables. Ces braves gens m'avaient cédé la chambre de leur fils dans un but d'économie. J'étais chez eux depuis mon arrivée à Lyon, c'est-à-dire depuis quelques mois seulement ; mais ils avaient tant de bonté pour moi que je les quittais avec peine ; puis j'avais déjà comme le pressentiment de ce qui devait m'arriver. Je les embrassai comme des membres de ma famille, ensuite j'allai à la gare pour faire enregistrer mes bagages. Deux collègues seulement connurent mon projet ; deux anciens séminaristes, deux bons et dévoués camarades.

Le secret fut conservé ; au moment de monter dans le train ces deux fidèles amis m'attendaient là. Je les embrassai tous deux, puis je montai en troisième pour choisir une place dans cette cage destinée aux hommes du peuple. Arrivés là pendant la formation du train, nous causâmes par la portière. Ils s'emparèrent chacun d'une de mes mains et me les tenaient étroitement serrées. Nous étions là comme trois amis qui ne peuvent se séparer. J'emportais une grande cause qui passionnait mon âme. Il y avait de l'espoir, de l'indignation et de la crainte. Ces deux hommes de bien devinaient ma position et partageaient ma peine.

Quand on a plus de famille, que l'on est loin de son pays, trouver des hommes qui compatissent à vos maux, il semble que cela vous soulage. C'est une consolation providentielle. — Que d'efforts ils firent tous deux pour m'empêcher de partir. — Restez donc, me disaient-ils avec bonté, vous allez perdre votre emploi ; votre sacrifice sera inutile et vous serez malheureux. Allez dans votre pays, voyez vos parents, faites vos affaires, puis revenez ensuite avec nous. A ce moment le sifflet retentit sous la voûte, le train part, je dis adieu et ne revins pas ! Mais ces souvenirs ne s'oublient point.

Me voilà en route, je passe devant mon cher petit pays sans m'arrêter ; j'arrive au faubourg Saint-Antoine, c'était la veille de l'Exposition ; le commerce n'avait plus de prix fixe ; le *vol* était en quelque sorte en permanence chez presque tous les marchands. Lorsqu'un étranger leur observait que c'était cher, ces

messieurs répondaient tous par ce refrain : *C'est l'Exposition ;* avec ce mot magique on se croyait en droit de vous piller à volonté. — Aussitôt installé à Paris, je visitai successivement douze députés : les uns me répondirent que cela ne les regardait pas, les autres qu'ils n'avaient pas le temps, ou bien qu'ils s'en occuperaient plus tard ; faites imprimer une brochure, me dirent-ils, et nous verrons. Je dois citer ici la réponse du respectable député de mon département, M. Marey-Monge : je ne dis pas que vous n'ayez des droits et que l'on ne vous ait pas fait tort, mais il vaut mieux souffrir et vous taire, car si vous levez la tête, si vous faites une brochure, non-seulement vous n'obtiendrez rien, mais on *vous écrasera comme une pomme cuite.* — C'est parler comme Mathieu de la Drôme, il a lu dans mon avenir ; ma conscience me dit que si j'étais son fils cela se serait terminé autrement. Je m'adressai ensuite à la presse de la capitale ; je vis au moins trente rédacteurs ; ces messieurs me dirent qu'ils ne pouvaient rien à cet endroit ; deux d'entre eux seulement me prêtèrent plus tard leur concours : MM. L. Jourdan du *Siècle* et Sauvestre de *l'Opinion nationale.* — Je les en remercie publiquement ici.

Ensuite je fis une dernière démarche au ministère pour voir M. de Vougy ; il était absent ; on m'adressa à un chef de bureau auquel j'expliquai le motif de ma visite. Il avait l'air de considérer ma position comme une chose toute naturelle. Je suis vif ; je m'emportai jusqu'à frapper un grand coup de poing sur son bureau,

en lui énumérant mes tribulations. On me dira sans doute, et avec raison, que c'est un acte très-maladroit ; je l'avoue et le regrette de tout mon cœur, mais que voulez-vous ? le souvenir de ces nombreuses injustices que l'on m'avait faites, le sort déplorable de mes camarades se présentèrent tout à coup à ma mémoire ; mon âme était remplie de douleur ; une goutte de plus distillée par une noire indifférence fit déborder le vase.

Enfin, soit par finesse, soit par commisération, il chercha à me ramener par des paroles bienveillantes, lorsqu'il vit mes larmes couler en lui rappelant ce passage douloureux ou mon père mourant m'appelait pour lui fermer les yeux. M. de Vougy ne daigna pas m'accorder de congé, sous prétexte que je n'avais pas payé la réponse à ma demande et m'empêcha ainsi de remplir ce devoir filial le plus sacré.

Devenu plus calme, je lui demandai pardon de cet incident. Il me répondit que c'était oublié et me pria de revenir le lendemain, disant qu'il allait expliquer mon affaire à M. de Vougy et que si je disais vrai, justice me serait rendue. Il appuyait sur ces mots comme pour me faire entendre qu'il intercéderait en ma faveur. Revenez demain, me répétait-il, je vais parler à M. le directeur général qui vous recevra, vous écoutera ; expliquez-lui votre affaire avec calme et je réponds du reste. Je le remerciai et me retirai.

Le lendemain, à l'heure indiquée, j'arrive à la porte du bureau de M. de Vougy. L'introducteur qui est un de mes anciens compagnons d'armes, vint à moi, me serra la main cordialement et après s'être informé de

l'état de ma santé, il me demanda ce que je voulais. — Je désire parler à M. le directeur général. Ah ! mon cher, me dit-il, ce n'est pas son jour de réception, il ne te recevra pas. Je lui répondis : c'est M. le chef de bureau qui l'a demandée pour moi. — Si c'était un autre, me répondit-il, je ne me risquerais pas, mais pour toi, je vais essayer ; disant cela il part sur la pointe des pieds pour ne pas faire de bruit et quelques minutes après il revient, me fait signe d'entrer, et ferme la porte derrière moi. Je m'avance avec respect auprès de M. le directeur général et après l'échange de politesse d'usage, je lui rappelle la promesse qu'il m'avait faite à Lyon. Là-dessus il me répond avec colère : ce n'était pas la peine de venir ici ! Vous pouviez m'écrire. Mais M. le directeur général, je vous demande pardon, j'ai eu l'honneur de vous adresser vingt et une pétitions qui sont restées sans réponse ! Il fallait n'en adresser qu'une, s'écria-t-il, avec un emportement qui me fit reculer ; le sang me montait à la tête, craignant d'éclater à mon tour je me retirai. — Il s'élance à ma suite et me rappelle. Je reviens avec calme, il me dit : pourquoi partez-vous ? M. le directeur général, je vous exposais ma situation avec respect, j'ai cru m'apercevoir que je vous déplaisais, je me suis retiré. On ne part pas ainsi, répète-t-il, en baissant d'un octave. — Dites-moi ce que vous voulez, je répète de nouveau lui rappelant la promesse qu'il m'avait faite à Lyon. — Il me répondit *non !* je ne vous changerai pas ; retournez à votre poste. Là-dessus il part, et me laisse dans son bureau.

Je rentrai chez moi et lui écrivis cette lettre fatale qui figure dans ma brochure sur les télégraphes ; je mis la dernière main à ce travail et le fis imprimer. — Le 1er exemplaire fut adressé à l'Empereur avec une longue lettre fort détaillée, et je comptais beaucoup sur l'effet de cette missive selon cette maxime de Colbert à Louis XIV. Le moyen d'être juste, c'est d'aimer ses sujets chacun en droit soi, et ne pas souffrir que le fort opprime le faible. (*Test. polit.*) J'attends toujours la réponse des Tuileries. — Le second volume fut transmis à M. le ministre de l'intérieur, le troisième à M. de Vougy.

Plusieurs exemplaires furent distribués à divers membres du Corps législatif et à un grand nombre de rédacteurs. L'administration garda le silence ; les députés me répondirent qu'ils étaient occupés et la presse resta muette, malgré toutes mes démarches et les prières les plus ardentes. M. L. Jourdan fut le seul qui voulut bien l'annoncer dans *Le Siècle*, mais sans aucune explication. Je fis insérer quelques lignes à mes frais dans les journaux et une cinquantaine d'exemplaires furent placés.

Voilà l'ouvrier devant la société, allant du Faubourg Saint-Antoine chez les rédacteurs, de là au Corps législatif, où j'ai fait descendre parfois dans une même séance jusqu'à trois députés dans la salle des pas perdus pour leur expliquer ma position ; de là au ministère et ailleurs, cherchant partout un homme, à l'exemple de ce vieillard de l'antiquité. — Je n'ai pas été plus heureux que lui, mais je n'ai rien à me repro-

cher là-dessus ; j'ai compris la pensée de Buffon : La propriété personnelle est notre premier droit, comme notre premier devoir est de la conserver et de la défendre. — Si j'ai succombé dans la lutte inégale, je me console en pensant que le malheur a aussi son héroïsme et tout cela me sera compté un jour. — Aussitôt la clôture de la session législative, l'administration qui avait gardé le silence, se voyant désormais tranquille, me prévint par cette lettre : Monsieur je vous informe que vous êtes rayé des cadres !

Oui, M. de Vougy, c'est bien facile à faire n'est-ce pas? Mais, dans votre précipitation, vous n'avez pas remarqué qu'en passant un trait à l'encre sur mon nom votre plume a craché au visage de tout ce qui a un cœur chrétien et français. — En effet, si vous en usez de la sorte avec moi, agirez-vous mieux à l'égard d'un autre camarade ? *J'en appelle ici à la conscience publique ;* est-ce de cette manière qu'on traite les Français à présent ? Tout système de garanties sociales aboutit à ces deux termes : 1° un moyen de constater le droit ; 2° un moyen d'en assurer le maintien. — Où est ce système? je l'invoque. — Remarquez : vous me faites une injustice, je réclame ; vous ne me dites ni si j'ai raison, ni si j'ai tort, et sans égard pour mes dix-sept ans de service dans l'armée et dans l'administration, vous vous contentez de tracer un trait sur mon nom, m'enlevant ainsi d'un même coup ma fortune et mon honneur à la face de ma patrie ! Me voilà sur le pavé, sans ressource, sans appui, portant au front une large cicatrice : la flétrissure d'une révocation. — Pour

cela qu'est-ce que j'ai fait ? Voyez et réfléchissez. — Quelques hommes qui ont du pain sur la planche m'ont engagé à ne pas parler de cette affaire pour éviter le mécontentement de l'administration. Or je le demande à tous les honnêtes gens : un homme qui a du cœur peut-il se taire à la suite d'un pareil acte ? Pour moi je déclare que cela m'est impossible. — Combattez jusqu'à la mort dit l'Esprit-Saint, en faveur de la justice, et Dieu combattra avec vous.

Après avoir reçu cette fameuse lettre qui appartient à présent à l'histoire, je me rendis au ministère pour consulter le chef de bureau au sujet de mes papiers déposés là lors de mon entrée dans l'administration ; il me dit : vous voyez ; voilà ce qui arrive ; vous vous mordez les doigts à présent d'avoir fait une brochure ! Mais, Monsieur, je lui réponds, j'en appelle à votre conscience, ai-je raison, oui, ou non ? Je ne dis pas non, M. Granveau, me répondit-il, quoique la justice humaine soit une chose relative, mais vous avez voulu faire du bruit, il fallait vous rappeler le vieux proverbe : le pot de fer cassera toujours le pot de terre ! A la vue de cette affreuse marmite qui est le symbole du despotisme dans toute sa force, dans toute son énergie, dans toute sa brutalité, je saluai et me retirai.

Tel est mon résultat, après avoir fait le voyage de Lyon à Paris, écrit trente-sept pétitions, trois brochures, parlé à douze députés et à plus de trente rédacteurs ! Cet abandon est pour tous *une tache ineffaçable* que mon devoir est de populariser. C'est dans ce sens que Mirabeau disait : Qui, en travaillant est

parvenu à acquérir, veut conserver; cela est d'instinct; car l'instinct nous dit que la récolte que nous avons semée est à nous; que quiconque veut nous en priver est *méchant, injuste*. L'instinct nous démontre cela avant que les combinaisons sociales, nous aient appris et démontré, par exemple, que qui attaque une propriété par cela même les attaque toutes. Telle est aussi mon opinion. — Voilà pourquoi je dis que quand une société est arrivée à cet état apathique, le moment est venu pour les bons citoyens de s'occuper sérieusement des affaires de la patrie.

Le malheur tue les hommes sans conviction, mais il émancipe l'homme de bien, lui élève l'âme et le porte vers les grandes entreprises. C'est là qu'il apprend à penser et à écrire. J'ai déjà jeté sur le pavé neuf volumes qui n'ont fait qu'augmenter mes peines sans amener le découragement, car celui qui combat sans péril triomphe sans gloire.

Écrasé sous le poids de mes maux, à l'exemple de Notre-Seigneur, je me suis écrié : *Mon père, pourquoi m'avez vous abandonné?* Et cette réponse a retenti au fond de mon cœur :

J'ai voulu te courber la tête pour te faire voir les misères qui règnent dans les bas fonds de la société où les publicistes ne regardèrent jamais. — Tu examineras ce triste tableau et tu le présenteras respectueusement à tes compatriotes leur laissant le soin d'y apporter les remèdes qu'ils jugeront convenables.

C'est ce que je vais faire, ô mon Dieu! soutenez ma faiblesse, ranimez mon courage, éclairez moi de votre

flambeau divin et écartez de ma pensée tout ce qui serait nuisible à mon sujet et au succès de cette noble mission.

II

Les employés de l'État.

Puisque je suis venu de Lyon à Paris tout exprès pour appeler l'attention sur l'abus des changements onéreux et inutiles qui écrasent les employés de quatre administrations de l'État : ponts et chaussées, télégraphes, postes et contributions indirectes, la première pensée qui s'éveille dans mon âme, le premier cri qui s'échappe de ma bouche doit être en leur faveur. Les changements de résidence doivent être envisagés sous deux points de vue : l'affaire de service et la question d'humanité.

Les ponts et chaussées sont les moins exposés aux déplacements ; une fois que l'on peut être casé dans son département, ce qui est presque toujours possible, on y reste. L'administration étant moins nombreuse, les conducteurs sont plus près des chefs, à cause de la nature particulière de leur travail qui les rapproche souvent ; les conducteurs sont en quelque sorte nécessaires aux chefs. Il résulte de tout cela, que, dans cette savante administration, il y a une vie de famille qu'on ne trouve presque nulle part ailleurs. Mais ces changements, quelque rares qu'ils soient, sont très-onéreux, et il n'est pas hors de propos de rechercher,

même dans cette administration éclairée et la plus paternelle, les moyens d'adoucir à son personnel les tristes effets des déplacements que l'on peut éviter ou indemniser.

La télégraphie qui vient après les ponts, par l'importance du traitement, n'est pas du tout dans les mêmes conditions, sous le rapport du service. En effet, lorsqu'il s'agit de la construction d'un pont ou de travaux d'art, l'ingénieur doit donner le plan au conducteur et lui indiquer la marche à suivre dans l'exécution et la surveillance du travail.

Dans la télégraphie, l'employé transmet et reçoit les dépêches, il les signe et sa responsabilité se trouve engagée. — Il peut faire le travail six mois, un an, sans voir un inspecteur ou un directeur ; le service se fera toujours régulièrement, c'est ce qui explique l'inutilité d'un état-major spécial qui coûte si cher à notre pays. Cette administration est celle qui fait la plus effrayante consommation de *déplacements*. (Le bureau de Langres, ouvert depuis neuf ans à peine, en est à son sixième chef de service.) Je serai juste en déclarant ici qu'à la naissance de l'administration, les déplacements pouvaient, jusqu'à un certain point, se justifier. On ouvrait des bureaux, il fallait nécessairement y mettre des employés. L'administration s'étant réservé, avec toutes les compagnies des voies ferrées, une clause par laquelle les compagnies transportent gratuitement son matériel et son personnel. Chaque fois qu'un employé change, on lui délivre un billet de circulation qui lui permet de faire le voyage, sans

bourse délier, mais cette carte est personnelle; il doit payer pour sa famille et ses bagages. A cause de la faveur de ce billet que les autres administrations envient, on s'est autorisé à faire voyager les employés du télégraphe constamment, et sans écouter aucune observation: de telle sorte que, sur les trois ou quatre mille employés que possède l'administration, il n'y en a peut-être pas cinquante qui n'aient subi cette douloureuse épreuve, un grand nombre de fois, ce qui a jeté le trouble, l'inquiétude dans le personnel, au point que tous ceux qui peuvent trouver à se caser ailleurs se sauvent en donnant leur démission.

Dans les postes, on change moins souvent que dans les télégraphes, mais on ne donne aucune espèce d'indemnité. Il se présente ici un fait considérable, c'est que dans ces deux administrations le déplacement d'un employé est aussi *désastreux* pour le public que pour l'employé lui-même.

En effet, voici un employé du télégraphe qui est ancien dans la ville; il connaît tous les expéditeurs de la localité et des environs, ainsi que leur genre de commerce. Arrive une depêche dont l'adresse est tronquée, il saura trouver le destinataire quand même. Si, au contraire, c'est un nouvel employé, il sera incapable de trouver l'adresse. En ce cas, il demandera un renseignement par dépêche de service, ce qui donne lieu à deux dépêches: la demande et la réponse, laquelle se fait attendre quelquefois plusieurs heures. L'expéditeur, qui a lancé la dépêche pour des offres à plusieurs porsonnes, ne recevant pas de réponse, con-

sidère le silence de son correspondant comme un refus et traite l'affaire avec une autre.

La poste se trouve dans le même cas; chacun sait combien il est difficile d'apprendre, par cœur, tous les noms des communes d'un arrondissement; un employé exercé les connaît et ne se trompe pas; celui qui est nouveau doit les apprendre et il lui faut au moins six mois; pendant ce temps, il tâtonne, se tourmente, se trompe, on le punit, et tout cela ne sauvegarde nullement l'intérêt des particuliers dont les lettres font fausse route. On sait qu'en province, ces retards ne peuvent jamais être inférieurs à vingt-quatre heures.

Les contributions directes ou percepteurs ont toutes une étude à faire pour connaître les contribuables, afin de pouvoir les traiter selon leur position; c'est-à-dire qu'on ne doit pas pressurer le public, surtout les ouvriers des champs pour faire devancer le versement des contributions. Un percepteur intelligent les appelle chez lui, s'explique poliment avec eux et prend patience. Les ouvriers agriculteurs qui ne reçoivent de l'argent qu'à des époques périodiques, se tranquillisent. Mettez-là un jeune percepteur inexpérimenté, il suivra son règlement et troublera peut-être toute la contrée. — Voilà pour le service, et voici pour l'humanité.

J'ai déjà exposé dans ma brochure intitulée: *Réflexions d'un employé de l'Etat sur les services administratifs*; j'ai dit que j'avais vu un employé à 1,000 fr. lequel a été envoyé du fond de la Bretagne dans l'Oise. Cet honnête homme avait quatre enfants; la mère

était accouchée depuis huit jours. Le mari, à cause de cette circonstance particulière, demandait à retarder le départ; M. *de Vougy* qui m'a fait tant de mal, ne voulut rien entendre; l'employé dut partir en plein cœur de l'hiver au milieu de la neige, avec sa famille! La relation de ce douloureux voyage est dans mon autre brochure; je ne la répète pas ici: ce voyage a ruiné cet homme de bien, l'a démoralisé et il a failli perdre sa femme et ses enfants par le froid. — Comprenez-vous députés de la France? vous en *repondrez devant Dieu.*

Plus tard, toujours dans l'administration des télégraphes, et sous mes yeux, un autre père de famille reçoit l'ordre de changer de résidence; de suite, il écrit à M. de Vougy pour le supplier de le maintenir à son poste, lui disant qu'il est marié; qu'il a de la famille et que ce changement le mettra dans l'embarras, dans la misère, *M. de Vougy* refuse tout net. L'employé, que je connais, abandonne son poste et part au chef-lieu du département trouver l'inspecteur; il lui expose sa situation: je suis avec vous lui, dit-il, depuis quelques mois seulement, je ne connais personne pour pouvoir m'aider et je n'ai pas d'argent; je suis forcé de laisser ma famille et partir seul, avec mon permis, à mon nouveau poste, ou donner ma démission. Et, avec des sanglots dans la voix et les larmes aux yeux, il ajoute: je vous en prie, je vous en supplie, M. l'Inspecteur, prêtez-moi un peu d'argent pour que je puisse emmener avec moi ma femme et mes enfants! Ce digne chef que je connais aussi, lui remet 300 francs sans écrit et lui dit: Allez, mon ami, ne vous tourmentez pas; vous me les

rendrez quand vous pourrez. C'est à cette condition que l'employé à 1,400 francs a pu changer. Mais il faudra prélever sur son traitement 25 francs par mois pendant un an, pour pouvoir s'acquitter avec son respectable bienfaiteur.

On ne peut citer tous les faits, puisqu'il y a plus de 50,000 à 60,000 familles en ce cas, c'est-à-dire, n'ayant que leur traitement pour vivre. En voici encore un que je ne puis m'empêcher de consigner ici ; un employé également père de famille qui réside dans le Nord, est appelé dans le midi ; cet homme n'a pas de parents, pas d'amis, pas d'argent, pas de crédit ; comment faire pour partir ? Il avise un moyen. Il va chez un marchand de meubles, achète un mobilier à terme, le fait porter devant sa demeure ; de là, chez le commissaire priseur, lequel vend au comptant à 30 ou 40 p. 0/0 de perte. C'est à l'aide de ce stratagème que l'employé trouve de l'argent pour pouvoir emmener sa famille.

Enfin, nous arrivons à l'administration des contributions indirectes. Ici règne le règlement le plus curieux, le plus imparfait, le plus inconcevable. Lorsque l'employé change, non-seulement il ne lui est accordé aucune indemnité, mais on lui retient son traitement. De sorte que, s'il emploie dix jours pour faire la route, il perd le tiers de son mois. Pour un employé à 1,300 francs qui manipule les fonds de l'État, c'est le forcer aux expédients pour acheter du pain à ses enfants. N'est-ce pas navrant ?

Eh bien, c'est pour avoir défendu cette cause sacrée, que M. Vougy m'a ôté mon emploi et mon pain. J'en

appelle aux honnêtes gens de tous les peuples civilisés, et au jugement de l'histoire, avais-je tort? suis-je un criminel? Non, je suis un *martyr de la liberté!* mais... tais-toi mon cœur, tais-toi!

Je continue : le premier effet d'un pareil état de choses est de jeter la déconsidération sur une nombreuse classe de citoyens, auxquels on ne fait plus crédit. C'est un sujet d'humiliation, de gêne, de tourment, de misère. Parmi les jeunes collègues qui sont témoins de ces tristes faits, les uns donnent leur démission et cherchent ailleurs des moyens d'existence; ceux qui n'ont pas d'autres ressources conservent leur emploi, mais ne se marient pas : ils ne voient dans ces changements de résidence, qu'une seule chose en perspective : la misère! et ils restent garçons. Ce système dont le qualificatif est inconnu dans la langue française, ce règlement qui oblige à tous ces voyages, et ôte aux employés sans fortune l'espoir de créer une famille en les condamnant au célibat forcé, ce règlement, dis-je, oblige-t-il ces milliers d'employés à rester vertueux? non, sans doute.

Excepté quelques-uns qui ont du cœur, ce vase sacré où se conserve intacte, avec le culte de soi-même, la religion, cet héritage de piété, déposé là par la main de leur mère, ceux-ci, dis-je, souffrent dans la solitude et la privation de toute espèce d'affection de famille, mais ne se souillent pas. Ces derniers sont en petit nombre. Voici donc des fonctionnaires qui, par leur intelligence, leur éducation, leur instruction, devraient donner l'exemple de la bonne conduite dans toutes

les villes où ils sont répandus ; s'ils se trouvent par leur situation nomade, dans la dure nécessité d'agir autrement, qu'arrive-t-il? C'est que le traitement qui, à cause du changement, devient insuffisant pour faire suivre une famille en voyage, et qui offre plus que le nécessaire à un garçon, lui permet de faire des FOLIES. Je ne crains pas de dire qu'une pareille situation, qui ruine les familles et empêche le jeune homme de se marier en le poussant ainsi vers le libertinage, fait le désespoir des honnêtes gens ! Voilà l'image de ce qu'est l'ouvrier devant la société.

J'ajoute que ces hommes se consacrent corps et âme à leur travail et qu'ils exécutent vos ordres avec la plus scrupuleuse fidélité ; plusieurs d'entre eux sacrifient, pour vous plaire, leurs opinions politiques et religieuses, c'est-à-dire tout ce que l'homme a de plus cher ; ils votent pour vos candidats. — Vous les occupez pendant les offices et ils récitent leur messe pendant la nuit dans leur chambre à coucher. Je sais ce qu'il en est *moi*. Entendez-vous, chefs d'administrations? Ceci est un avertissement anticipé que Dieu et l'humanité vous envoient par ma bouche. — Rappelez-vous que, dans la vie comme dans les ténèbres de la mort, mon âme brisée et non vaincue restera éternellement au milieu de notre patrie comme un phare destiné à éclairer vos consciences.

III

Les employés et le mouvement des chemins de fer.

Un jour de cet hiver, pendant les grands froids, j'entrai par hasard dans l'un des bureaux du chemin de fer de l'Est à Paris. Il y avait un bon feu, je m'approchai de lui, puis en me chauffant les mains, je dis assez haut pour être entendu de tout le monde : MM. les employés du chemin de fer ont bien de la chance de pouvoir travailler ainsi dans une salle convenablement chauffée pendant qu'une foule de braves gens gèlent sur la rue. Un jeune homme à la mine éveillée me répond : Ah monsieur ! nous avons aussi des camarades qui sont moins heureux que nous. Un deuxième ajoute : c'est vrai, celui qui fait le train omnibus a une pénible corvée : il part de Paris le matin à 7 heures, et il arrive à Strasbourg à minuit, cela fait 17 heures de service pendant lesquelles il doit descendre à toutes les gares sans exception, pour ouvrir les portes des voitures ! Cette réponse me fit frissonner. Je me dis tout bas : *Voilà l'ouvrier devant les compagnies des chemins de fer français !*

En effet, il en est de même sur toutes nos lignes de chemins de fer. Je ne voudrais pas pour tout au monde dire quelque chose de blessant ou de désagréable aux hommes éminents placés à la tête de ces puissantes compagnies ; mais, comme je travaille dans l'intérêt des ouvriers de mon pays, il ne m'est pas possible de passer

un pareil fait sous silence sans manquer à mon devoir. — Tous les honnêtes gens, je l'espère, me comprendront.

Nous savons par expérience, nous ouvriers, que si nous restons pendant 17 heures en 3me classe, avec les portes hermétiquement fermées et étant convenablement couverts, nous souffrons beaucoup. Or, l'employé qui est obligé de descendre à toutes les stations et de patauger dans la neige pendant 5 ou 6 minutes toutes les demi-heures pour ouvrir et fermer toutes les portes par un froid de 12 degrés et même davantage, doit souffrir cruellement.

Eh bien pourquoi cela? N'y a-t-il pas moyen d'agir autrement? N'y a-t-il pas d'amélioration possible? Est-ce là le dernier degré de la science administrave? Telles sont les questions respectueuses que je pose à tous les présidents des compagnies de chemin de fer, au directeur général et à la conscience publique.

Quelques personnes me diront peut-être, mais ces vieux soldats, ces braves gens peuvent toujours réclamer à leur supérieur en pareille circonstance; cela est vrai, mais vous oubliez que j'ai été comme eux; moi aussi j'ai souffert; moi aussi j'ai réclamé! et..... je sais mieux que vous ce que coûte une liberté semblable!

La question est extrêmement grave, puisque les employés peuvent mourir en route; et qui conduira le train où se trouvent des milliers de voyageurs? Voyez et réfléchissez législateurs.

Je me souviens qu'un jour M. Vandal, directeur gé-

néral des postes, en parlant de son service disait au Corps législatif : nous avons certains travaux qui une fois commencés par un employé ne peuvent être confiés à d'autres. Il faut que le même qui commence achève la besogne. C'est peut-être en vertu de ce même principe que les employés de ces compagnies ne peuvent alterner.

S'il en est ainsi l'obligation de se relever à la frontière est un grand bonheur; car s'ils allaient jusqu'en Russie ou même en Prusse, ils gèleraient en route.

Mais me dira-t-on que voulez-vous que l'on fasse? à cela je réponds :

Si M. le ministre des travaux publics, le conseil d'Etat, le Sénat, le Corps législatif, les membres de l'académie des sciences morales et politiques, les journalistes et les présidents des compagnies du chemin de fer étaient astreints à faire une pareille corvée, ils SENTIRAIENT la nécessité d'une réforme et ils la trouveraient dans leur génie.

Malheureusement ces messieurs, qui font presque toujours nos affaires sans nous, ne vivent pas de la vie du peuple. Ils ne SENTENT pas nos souffrances, nos misères, et les abus se perpétuent. — Voilà la cause unique de tous nos malheurs.

Laissez-moi donc répéter ici les paroles du vieux J. J. Rousseau : « Si j'étais au pouvoir, disait-il, je ne « m'amuserais pas à écrire ce qu'il faudrait faire pour le « bonheur du peuple : *je le ferais ;* » moi j'ajoute : tant que la classe ouvrière ne montera pas à la tribune du Corps législatif pour revendiquer ses droits et ses li-

bertés, le peuple n'aura ni bien-être ni bonheur, et nous serons indignes d'en avoir.

Je termine cet article en m'adressant à tous les honnêtes gens de mon pays et je leur dis :

Représentez-vous une mère chargée d'enfants dont le mari, qui est l'unique gagne-pain de la famille, doit partir pour 17 heures par un grand froid comme vous venez de le voir ; que doit penser cette femme ? Ah ! si vous pouviez *sentir* l'inquiétude de la mère, la souffrance du père, vous diriez avec moi : *améliorons son sort !*

Ceci nous amène naturellement à cette grande question des chemins de fer. Jetons un coup d'œil affectueux en passant pour voir la part de la classe ouvrière dans ce mouvement considérable. Nous l'avons dit, la classe ouvrière représente les trois quarts de la nation, par conséquent ce sujet est digne d'intérêt. Pour l'analyser avec plus de facilité nous le diviserons en deux parties, le personnel et le mouvement.

Nous ferons remarquer que le personnel manouvrier et très-souvent celui des bureaux se recrute dans la classe ouvrière. L'observateur a donc deux choses à étudier, le travail et l'avancement.

Le travail comme nous venons, de le voir, est dans certains cas extrêmement pénible. L'ouvrier, surtout le père de famille, souffre en silence ; car s'il se plaignait il pourrait mécontenter ses chefs et obtenir le résultat que j'ai obtenu moi-même.

Or, qui donc défendra ta cause, mon cher compatriote, mon noble ami ? Qui donc prendra la parole en

faveur de ce père de famille opprimé ? Écoutez un homme qui a souffert comme vous, autant que vous ; je ne vois qu'une seule catégorie d'hommes qui puissent élever la voix ici : ce sont ceux qui placent leur confiance en Dieu. Souvenez-vous qu'il est écrit : tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'homme qui porte cette conviction dans son cœur cherche à rappeler sans cesse à ses semblables ce grand principe qui est la source de la félicité des peuples ici bas ; Dieu l'éclaire de ses lumières divines ; il présente la vérité aux hommes et bientôt il a tout le genre humain à son service pour le triomphe de sa cause. Là est sa force, sa grandeur et sa gloire. Un jour quatre grands agents de la félicité des hommes, dit l'apologue de Cranter, concoururent aux jeux olympiques : la richesse, le plaisir, la santé, la vertu. Je suis le premier des biens, dit la richesse, par moi tous les autres s'achètent. Comment oses-tu me disputer la préséance, interrompit le plaisir, puisque ce n'est que pour me posséder qu'on s'efforce de t'acquérir ; la santé allégua ses droits à la supériorité sur les autres, disant avec raison que, sans elle, la richesse était inutile et le plaisir impossible. La vertu rompit le silence et dit : c'est en vain que l'homme acquerrait tous les avantages que donnent l'or, le plaisir et la santé, s'il ne me possède, il reste misérable. Dès lors, quel rang m'assignerez-vous ? Le président des jeux décerna le prix à la vertu.

Je veux donc vous convaincre que, là où il y a injustice, la vertu, qui est le grand ressort de l'homme, comme des nations, n'existe point. Voilà pourquoi je

vous dis : aimons la vertu, Messieurs ; rappelez-vous qu'un peuple vertueux peut tout ce qu'il veut, parce que toute son activité est tournée vers le bien, l'utile et le beau. Sans vertu il n'y a pas de vrai bonheur sur la terre, ni pour les nations, ni pour les individus. Il y a des joies passagères qui laissent la honte devant la société et le remords au fond de la conscience. Ces joies ne sont point le symptôme du bonheur.

Comme preuve, nous avons, avec notre expérience personnelle, les lumières de tous les moralistes et celles de l'histoire, qui nous révèlent ensemble cette grande vérité : à savoir qu'une société sans vertu ne peut rien ; son courage s'affaiblit dans la mollesse, s'émousse dans les plaisirs ; son génie, ce divin flambeau de notre âme, n'étant plus ravivé, s'éteint, et il fait nuit dans l'homme ! Alors on le mène par la main comme un aveugle, n'etant plus libre de ses mouvements, il ne s'appartient plus ; il est dans la servitude, dans la misère. C'est notre état actuel.

Ouvrons donc les yeux à la lumière de la vérité, mes chers compatriotes, puis revenons à de meilleurs sentiments ; et, avec la vertu, la justice, l'ordre, le bien-être et le bonheur rentreront ensemble dans notre chère patrie, dans nos maisons, dans nos familles.

Ma conscience me dit que l'on ne peut faire qu'un seul reproche aux hommes respectables qui dirigent ces grandes compagnies : c'est de ne pas vivre comme leur personnel. Ils ne souffrent pas de leurs misères et ne *sentent* pas leurs besoins. Les uns souffrent dans le travail et la douleur ; les autres jouissent de tous les

avantages de l'opulence. La séparation est trop vaste; on ne se comprend pas. Voilà le sujet de l'erreur et de l'excuse. Mais est-ce une raison pour refuser satisfaction à des intérêts si nombreux, si divers? Je vous le demande devant Dieu et devant ma patrie? Ah! si les chefs des compagnies vivaient comme leur personnel, s'ils n'étaient pas aussi loin de lui, ils comprendraient la nécessité de ces améliorations si nécessaires et si faciles. C'est ce que je vous demande, Messieurs, et je vous le demande sans insister, car j'ai autant de confiance dans votre humanité, votre patriotisme que dans votre génie. Vous savez qu'un ouvrier surchargé de travail souffre, il est mécontent, fait moins bien son service; notre société entière en supporte les conséquences, et dans ce cas elle fait rejaillir son mécontentement sur les compagnies.

Voilà pour le premier point, passons au second.

Un vieil adage populaire dit : cinq minutes de protection valent mieux que dix ans de bons services. Cela est vrai; mais cela est-il juste? Je comprends, au point de vue purement humain, qu'un chef d'administration soit de l'État ou des compagnies de chemins de fer, ait une préférence pour sa famille ou quelques amis, et fasse ce que l'on appelle vulgairement un passe-droit, quoique cela soit contraire à la raison, à la justice Mais nous avons des chefs d'administration de l'État et des compagnies qui étendent ce privilége d'une manière *désespérante*. Je dis cela parce que je l'ai vu. En outre, dans la position que j'ai occupée, il m'a été donné de voir bien des choses que ma conscience et la loi me

défendent de révéler ici. Je me contente de dire que, dans certains cas, c'est principalement par les femmes que l'avancement se distribue. Quant au résultat, tout le monde le connaît ; dans une administration n'importe laquelle, soit de l'État ou des compagnies, vous voyez des fils d'ouvriers, des hommes capables, laborieux, rangés, des travailleurs infatigables qui croupissent dans les emplois inférieurs sans pouvoir avancer d'un pas. D'autres qui sont toujours en permission, travaillent peu et fort mal, avancent à volonté. Ces favoris de la fortune sortent tout à coup du néant et vont de plein pied saisir les premiers postes. Quelle source de désagréments et de dégoûts ! on se voit passer sur le corps par des gens qu'on a vu naître dans le service et qui ne le connaissent pas, tandis qu'on se sent soi-même sur le penchant de l'âge, et qu'on ne rapporte de ses longs services qu'un corps usé et des affaires domestiques désespérées. Il semble ici, lorsque l'on interroge sa conscience, que la plus douce prérogative des chefs devrait avoir pour mobile de récompenser le mérite partout où on le rencontre. C'est le contraire qui a lieu très-souvent. Là-dessus le peuple avec son gros bon sens dit en soupirant : ce n'est pas celui qui gagne l'avoine qui la mange. Je ne m'occupe pas des qu'en dira-t-on, je traduis textuellement. — Il est inutile de chercher à faire ressortir les inconvénients qui naissent d'un pareil état de choses. Je ne regarderai pas les employés mécontents, le service en souffrance, le public mal accueilli ; je ne parlerai pas de ces honnêtes gens qui attendent leur avancement pour se marier, de ces

pères de famille qui attendent l'avancement pour donner du pain à leurs enfants, les habiller, les envoyer à l'école. Je dis seulement : *Voilà la plaie des administrations*. Et, les yeux fixés sur elles, mon imagination se reporte vers cet esclave qui répétait à ce bourreau de César ces paroles solennelles : Souviens-toi que tu es homme ! On me demandera peut-être quel est le remède qu'il conviendrait d'appliquer. Je réponds qu'il n'y en a pas ; tant que les 30 millions d'ouvriers seront des *parias*, qu'ils ne s'ocuperont pas de nos affaires générales, cet abus se perpétuera. — Passons au mouvement. J'ai déjà expliqué dans les *Usages* français et dans mon ouvrage le *Peuple* la situation profondément pénible faite à la classe ouvrière. — J'ai dit ce que tout le monde sait : les riches sont chauffés et les pauvres, c'est-à-dire les 30 millions d'ouvriers, n'ont pas le droit d'avoir froid. — C'est ici précisément où l'on reconnaît l'effet de l'absence des ouvriers parmi les hommes qui régissent notre société. Si nous nous occupions sérieusement de nos affaires, ces abominations qui déshonorent notre patrie, affligent le peuple et abaissent la dignité humaine disparaîtraient de nos mœurs. Cette situation déplorable fait suer l'honneur de la France par tous les pores. — En effet, des sénateurs ont déclaré l'année dernière que les enfants gèlent en wagon sur les genoux de leur mère ! Ceci rappelle l'esclavage de nos pères. — Vous voyez la première classe des citoyens jouir de tous les avantages de la civilisation. Ils sont chauffés, le peuple ne l'est pas ; ils sont assis dans des fauteuils moelleux et chaque place est séparée

pour éviter la gêne ou le dérangement des voisins. Le peuple en wagon n'a droit qu'à la chandelle; il s'assied sur une fatale planche froide comme glace, dure comme un caillou. Pourquoi cela? Supposez que toutes les dames et les jeunes filles de la haute société souffrent des choses que je signale, que ferait le mari ou le père? Sa première pensée serait d'améliorer leur sort. Eh bien, pourquoi nous, ouvriers, n'agirions-nous pas de même? N'avons-nous pas un cœur comme vous? de l'intelligence comme vous? des besoins comme vous? Vous devez le reconnaître; autrement vous devenez aussi maladroits qu'injustes à notre égard.

Prenons une autre comparaison. Lorsqu'un citoyen a du cœur, s'il voit devant lui une personne qui souffre le froid ou la faim, cela lui fait peine et sa charité, son humanité l'obligent à la secourir. S'il y parvient, il éprouve une joie secrète qui réjouit tout son être. Or, quelle sera la satisfaction de l'homme de bien qui améliorera le sort de 30 millions d'hommes, ses compatriotes, ses frères? Quiconque n'est pas sensible à un plaisir si vrai, si touchant, si digne du cœur n'est pas né grand, il ne mérite pas même d'être homme; qu'on est digne de mépris quand on peut faire des heureux, et qu'on ne le veut pas!

A présent si nous sortons du wagon pour nous rafraîchir au buffet, nous allons nous heurter contre un autre usage nouveau et toujours humiliant pour le peuple. — J'ai expliqué, dans les Usages français, la position d'une mère avec son enfant, dont la vue de leur misère m'a arraché des larmes. — Oui, le peuple

est exploité de la manière la moins digne dans presque tous les buffets de gare.

La nourriture et la boisson s'élèvent à des prix exorbitants, qui obligent le peuple en voyage à s'imposer des privations. — Ma conscience me dit que cela ne doit pas être. Nous sommes malheureux, il est vrai, mais c'est par notre faute ; notre misère provient généralement de notre ineptie en matière politique. — Le peuple n'a de place nulle part dans les conseils qui régissent notre société. — Si nous avons moins d'argent que l'aristocratie et la bourgeoisie, nos droits sont les mêmes ainsi que notre intelligence, et nos besoins sont infiniment plus multipliés et plus pressants puisque nous vivons au jour le jour.

Eh bien, examinez ici avec moi : y a-t-il un ouvrier au conseil privé ? au conseil des ministres ? au conseil d'État ? au Sénat ? au Corps législatif ? au conseil municipal de Paris, y a-t-il un ouvrier gagnant sa vie à la sueur de son front ? je ne résouds pas la question, je la pose. Voyez et réfléchissez ; pour moi je n'en vois pas.

Nous comptons environ 40 millions d'hommes dans notre famille, c'est donc les trois quarts qui n'ont pas de représentants naturels. — Je veux dire que nos représentants ne vivent pas de notre vie ; ils habitent plus haut dans la sphère de l'aisance où la misère ne pénètre pas. —Ne souffrant pas de nos tribulations, de nos besoins, il leur est impossible de défendre nos droits avec cette chaleur d'âme qui éclaire la situation et fait pénétrer la vérité dans les cœurs de ses concitoyens. — Un homme qui partage les misère d'un grand nombre de ses frères

souffre triplement, et il n'a qu'à regarder dans son cœur pour trouver la vérité.

Il la présente naïvement sans emphase, sans colère et la fait accepter par ses compatriotes. — Qui donc plaidera cette cause sacrée, cette grande cause humanitaire? je l'ai dit et je le répète : *C'est le peuple lui-même!*

En attendant, je viens dans ces pages demander pour la troisième fois, en son nom, une cuillerée de bouillon à prix réduit, un coussin sur la fatale planche et un verre d'eau chaude dans le train.

Puis j'ajoute, souvenez-vous que nous ne sommes ni des barbares, ni des esclaves, mais vos frères, et que votre démarcation humiliante, avant d'être un sujet de souffrance pour le peuple est un éternel déshonneur pour vous.

IV

L'armée.

L'armée, c'est le peuple, il ne m'est donc pas possible de présenter l'ouvrier devant la société sans parler des moyens d'existence de nos glorieux soldats.

Notre armée se divise en deux camps, la garde et l'armée. Cette division étant de création récente, je n'en connais ni le but ni l'utilité ; il m'est impossible d'expliquer cela clairement.

Je me souviens que, au moment de cette transformation bizarre, j'étais alors militaire. Voici ce que les soldats disaient dans les casernes : je vais tâcher d'entrer

dans la garde, on est bien habillé, la solde est beaucoup plus élevée, on occupe généralement les meilleures garnisons, le service y est moins pénible et moins désagréable que dans l'armée. Ensuite on couche sur des matelas dans les corps de garde, pendant que l'armée couche sur la planche, et aux Tuileries comme au Palais-Royal, les soldats de service reçoivent une ration de cognac tous les matins ! En outre, on est plus près du soleil, et la moindre action d'éclat peut être récompensée par la médaille militaire, qui rapporte 100 francs par an, ou la croix qui est une rente de 250 francs.

De là une tentation des plus entraînantes pour passer dans la garde ! Tous les soldats voulaient en faire partie ; c'étaient des jalousies, des mécontentements, des haines qui troublaient toute l'armée, depuis le simple soldat jusqu'au maréchal de France !

Voilà ce que j'ai constaté au début ; cela s'est passé sous mes yeux. D'ailleurs le simple bon sens indique assez ce prémier résultat.

Nous ferons remarquer que l'armée est la protectrice de la nation. Si notre patrie était en danger, toute l'armée marcherait ensemble comme un seul homme. Alors pourquoi une garde spéciale pour le chef de l'État avec résidence de prédilection, une tenue plus distinguée et un traitement supérieur ? des avantages pour ceux-ci et non pour ceux-là ? Je l'ignore, mais ce que je sais, c'est que la garde coûte excessivement cher et les contribuables payent ces dépenses qui sont plus qu'inutiles, comme je le prouve de la manière la plus évidente, la plus incontestable.

Ne serait-il pas possible de remettre les choses en leur lieu et place, c'est-à-dire ne former qu'une seule armée? Nous déchargerions le budget d'une somme énorme. Ce serait un bienfait pour les contribuables et la tranquillité pour l'armée. — Voilà mon premier point.

Le second est tout aussi important, c'est la variation perpétuelle de l'habillement de nos troupes. Nos soldats sont d'une coquetterie indéfinissable. Tantôt ce sont des moletières en cuir qu'il leur faut avec pantalon large, tantôt des rangées de boutons sur la poitrine avec des broderies absolument comme pour les demoiselles. — Pourquoi tous ces caprices? Le soldat a-t-il besoin de ces colifichets pour faire la guerre, ne pourrait-on s'arrêter à quelque chose? les contribuables écrasés d'impôt se lamentent à juste titre, ne serait-il pas temps d'arrêter ces dépenses exagérées et inutiles? voilà mon deuxième point.

Nous arrivons à un autre sujet très-curieux et très-intéressant : lorsqu'un fonctionnaire se distingue par ses services, le gouvernement lui donne la croix de la Légion d'honneur. Cette marque publique de son estime est d'abord un signe de sa reconnaissance et ensuite pour exciter chez ses collègues le même dévouement dans l'intérêt public.

La meilleure de toutes les récompenses est celle que l'homme de bien trouve au fond de sa conscience à la suite du devoir accompli; car le vrai mérite n'est couronné que dans le ciel; mais aux époques de décadence comme la nôtre, ces hommes sont rares, et à mon point

de vue, le gouvernement a grande raison de stimuler le zèle de ses serviteurs, par des rosées de décoration, selon l'expression de M. Louis Jourdan.

J'examine ici la question au point de vue philosophique; je répète que la pensée qui a dicté cette ligne de conduite me paraît bonne, quoique cela ressemble beaucoup à un peuple d'enfants. Cet examen éveille en moi deux souvenirs. M. Alaux disait à l'Académie en 1863 : il n'est pas une seule idée que l'esprit de l'homme connaisse à fond; on ne possède jamais une idée entière. — Montesquieu s'écrie à son tour : lorsque vous faites un livre, il n'est pas nécessaire de tout dire, il suffit de faire penser. Je me retranche donc derrière ce grand homme comme pour me mettre à l'abri et n'aborderai que les questions principales.

La croix de la Légion d'honneur a été instituée par Napoléon I[er], pour la récompense du sang versé sur le champ de bataille en défendant la patrie. Je me demande s'il est juste de la donner à un maire qui aura convenablement dirigé sa commune, vécu en bonne intelligence avec le préfet pendant une certaine période, ou bien à un chef de bureau, auquel vous donnez déjà un traitement de 8 à 10 mille francs pour passer une trentaine d'années à l'ombre en été et l'hiver à se chauffer les genoux à côté d'un bon poële ? Il a rempli son devoir dignement me direz-vous ? je ne le conteste pas. Le père de famille qui travaille jour et nuit pour gagner sa vie et celle de ses enfants, remplit aussi sa tâche avec dignité, et pourvu que vous ne l'écrasiez pas d'impôt, il ne vous demande rien.

Mais voici un officier dont le traitement varie entre 1,900 et 2,400 francs. Cet homme a vécu pendant 20 ou 30 ans dans les bivouacs. Il a souffert le chaud, le froid, altéré sa santé, exposé sa vie cent fois sur les champs de bataille, où quelquefois il laisse ses membres ; puis il rentre mutilé dans sa patrie et les susdits reçoivent la même récompense, les mêmes honneurs? c'est là une injustice des plus graves. — Elle mécontente l'armée au plus haut point ; je le sais pour l'avoir vu et entendu.

Je demande donc respectueusement une décoration pour le mérite civil, laquelle servirait à récompenser tous les mérites possibles. — La couleur du ruban serait bleue ou verte et la croix de la Légion d'honneur resterait le signe distinctif du soldat. — C'est une réforme urgente que l'armée et l'opinion publique réclament.

Nous arrivons à l'examen d'une autre question qui offre au peuple un intérêt plus direct. Chacun a pu remarquer que, depuis une quinzaine d'années, nos sous-officiers ont généralement le bras orné de brisques. C'est là un sujet digne de réflexion.

Lorsque nos troupes passent devant nous pour aller aux revues ou ailleurs, nous voyons des sous-lieutenants qui n'ont pas un seul poil au menton, et derrière eux marchent, sac au dos, les sergents-majors, qui sont les premiers comptables de France. — Ceux-ci ont des douze ans ou quinze ans de service et leur bras est chargé de chevrons. Pourquoi cela ? oui, je vous demande, pourquoi cette quantité prodigieuse de sous-officiers bris-

qués? ne pourrait-on pas leur donner l'épaulette? Ah! je connais bien l'objection : on me dira que dans les grandes monarchies comme la nôtre, il y a beaucoup de fils de famille à placer! A cela je réponds que la patrie de Mirabeau peut choisir ses officiers ailleurs que parmi les fils de famille.

Dans les temps difficiles où notre armée, en courant pieds nus, a sauvé la patrie, nous avions des généraux qui savaient à peine lire et signer leur nom. — Aujourd'hui nous avons des sous-officiers qui ont fait une partie de leurs études, quelques-uns même sont bacheliers, et ils n'arrivent que fort tard au grade d'officier, quelquefois ils s'en vont par découragement après douze ou quinze ans de service et leur carrière est brisée.

Voilà l'ouvrier devant la société. — Lorsque le peuple se décidera à jeter les yeux sur ces grandes questions d'intérêt public, sa première besogne sera de réformer cet état de choses. On passera par tous les grades à la suite d'examen ; les hommes qui n'auront qu'une instruction secondaire ne s'élèveront pas au-dessus du grade de capitaine. — Ce sera un sujet d'émulation dans toute l'armée et une satisfaction donnée à la classe ouvrière. Les fils de famille, en portant le sac, comprendront les difficultés du métier et ils s'en souviendront plus tard dans l'intérêt du soldat.

Après avoir inspecté l'armée nous arrivons naturellement à la gendarmerie départementale. Elle se recrute dans le peuple absolument comme sa sœur aînée. Ses fonctions multiples, tout le monde les connaît, et chacun sait avec quel dévouement ces braves soldats

remplissent leur devoir. Ce qui frappe le plus l'observateur à la vue de ce corps d'armée, c'est le logement et le traitement.

Nous avons plusieurs garnisons de gendarmerie où les logements sont très-défectueux; on s'occupe de les améliorer dans certains endroits et on a grande raison, mais la chose à laquelle on ne pense pas, c'est qu'un gendarme n'a que 700 francs par an ! Ce n'est pas 2 francs par jour! Peut-on vivre avec cela? Réfléchissez que la majorité de ces braves citoyens sont mariés et pères de famille. — J'en connais beaucoup qui ont servi avec moi, et si je parle de leur position c'est avec connaissance de cause. Cette existence est profondément triste, surtout si l'on compare ce traitement avec celui des députés, qui est de 85 francs par jour pendant la session, les sénateurs 30,000 francs par an, les ministres 100,000 francs, les membres du conseil privé 100,000 francs etc., le chef de l'État 25 millions.

Cette répartition singulière, qui prouve combien ceux qui nous gouvernent ont soin d'eux, a inspiré à M. Debrie son ouvrage sur les *Prolétaires*. La progression des impôts est due au *favoritisme* s'écriait-il; puis il citait comme exemple à l'appui la famille de M. de Barante, qui recevait en 1843, 312,000 francs par an sur le budget de l'État.

M. de Barante, comme pair de la restauration..........................	12,000 fr.
Comme ambassadeur *in partibus* sans fonction..........................	150,000
A reporter. . .	162,000 fr.

Report. . . .	162,000 fr.
Son fils aîné, secrétaire d'ambassade....	25,000
Son autre fils, sous-préfet............	4,000
Son gendre, receveur des finances à Paris.	20,000
Son frère, receveur général du Puy-de-Dôme plus de......................	101,000
Total.....	312,000 fr.

Si on vérifiait le grand livre, on trouverait encore aujourd'hui de ces familles privilégiées qui nagent dans le superflu pendant que le peuple manque du nécessaire, témoin l'honorable M. Rouher qui, à lui seul, a porté deux ministères à la fois sur ses robustes épaules. Il a dû recevoir les honoraires des deux mains, et il défendait le pouvoir avec sa bouche devant la patrie. — Mais laissons parler M. Debrie.

Le prélèvement de l'impôt peut se comparer à l'action du soleil qui absorbe les vapeurs de la terre pour les répartir ensuite, à l'état de pluie, sur tous les lieux qui ont besoin d'eau pour être fécondés et pour produire.

Lorsque cette restitution s'opère régulièrement, la fertilité s'en suit ; mais lorsque le ciel, dans sa colère, déverse partiellement en orages, en trombes ou en tempêtes, les vapeurs absorbées, les germes de production sont détruits, et il en résulte la stérilité, car il donne aux uns beaucoup trop et aux autres pas assez. — Cette explication est claire comme l'eau de roche.

Si nous voulons jeter les yeux à présent sur le fonctionnarisme, nous trouverons encore deux classes de citoyens qui vivent dans un état voisin de la misère. Ce

sont les facteurs du télégraphe et ceux de la poste. Ces derniers sont moins malheureux que la gendarmerie, car, s'ils ont faim, ils peuvent mendier dans les familles en portant leurs correspondances. On voit dans nos départements, celui de la Seine-Inférieure, par exemple, où, dans quelques familles, on donne chaque jour à manger aux facteurs et c'est par commisération !

Dans d'autres départements, les facteurs portent des commissions pour les particuliers en faisant leur tournée. Ils se chargent comme des portefaix en vue de gagner quelques sous pour acheter du pain à leurs enfants !

On me demandera toujours où est le remède, je réponds qu'il est partout le même. Il faut que le peuple mette la main à ses affaires. — C'est là qu'est notre salut !

V

Le négoce du peuple.

Au moment où je fus chargé par l'administration télégraphique de gérer un bureau, elle m'obligea à verser une somme de 500 francs comme garantie de la gestion qui m'était confiée. Lorsque j'arrivai à Paris, quelques jours après ma visite à M. de Vougy, je réclamai cette somme ; mais comme je n'ai pas de mauvaises intentions, je ne cache pas ma pensée ; je laissai donc apercevoir à l'administration le dessein que j'avais de faire imprimer une brochure pour révéler ma situation singulière et malheureuse à mes compatriotes. On comprend de suite que M. de Vougy mit peu de dili-

gence pour me faire rembourser. Mais il fallut céder devant les réclamations nombreuses et pressantes.

Au terme du règlement le remboursement ne peut être effectué que par le trésorier-payeur qui le possède. Le mien était à Chaumont (Haute-Marne). Pour l'obtenir, je ne pouvais faire le voyage de Paris à Chaumont; mais avec un peu d'intelligence administrative, le gouvernement aurait pu me faire rembourser à Paris. Ce qui est impossible m'a-t-on répondu. Je me suis fait rembourser par la poste, et voici le piquant de l'affaire: Il y avait 500 francs plus l'intérêt de 7 francs. Le trésorier m'adresse 500 francs en billets de banque et le reste en timbres, dont 5 francs en timbres de 40 centimes. La poste les refuse, les bureaux de tabac n'ont pas le droit de les acheter et moi je ne puis m'en servir. — Ainsi le gouvernement me paye avec une monnaie qui n'a pas cours. C'est pire que les assignats de 93! Conçoit-on de pareilles choses dans un pays qui est en possession de l'électricité et de la vapeur?

Voici ce que j'ai fait. — Je les ai offerts à plusieurs négociants qui m'ont répondu : nous en avons et cela nous embarrasse beaucoup.

Je me suis présenté dans divers bureaux de tabac; trois ou quatre ont refusé carrément de les prendre, disant que cette vente est interdite. Enfin un cinquième a bien voulu les accepter moyennant une remise de 35 centimes. Il m'en aurait demandé 50 que j'aurais accepté quand même, plutôt que de perdre le tout. Ainsi avec 100 francs de timbre on perd 10 p. 0/0; voilà le négoce du peuple!

Je ferai observer que ce buraliste a commis deux crimes à la fois : il m'a volé et il a violé la loi. — J'ai appris depuis que d'autres buralistes prennent bien plus cher encore, c'est du gaspillage qui écrase les ouvriers et fait honte à la civilisation. Comment se fait-il que ce règlement ignorantin se soutient dans ma patrie ? J'ai regardé attentivement dans tout le corps social, et voici le résultat de mon analyse : Les riches ont des banquiers ou des correspondants qui font leurs affaires en grand et ils ne souffrent pas de ces misères, ils ne les *sentent* pas, ne les voient pas, ne s'en plaignent pas. Le peuple seul souffre en silence, et l'usage se continue au détriment de ses intérêts. Il faut, de deux choses l'une, améliorer ce système ou laisser aux buralistes la faveur de voler la classe ouvrière.

Telle est la question. — Je demande la négociation des timbres-poste par cette administration et par les bureaux de tabac jusqu'à concurrence de 20 francs. Il y aurait un dépôt de timbres dans chaque commune au bureau de tabac, il serait alimenté par les facteurs ruraux, ce négoce se ferait au taux déterminé par le Corps législatif. — Nous obtiendrions un double résultat : la simplification des écritures dans les bureaux de poste et un véritable bienfait pour les ouvriers agriculteurs, qui n'auraient plus besoin de se déranger à ce sujet. — J'observe en même temps que, si l'envoi d'argent par mandat sur la poste est facile pour les ouvriers des villes, il en est autrement pour les populations rurales. En effet nous n'avons qu'un bureau de poste par canton ; il y a autour de chaque chef-lieu

des communes éloignées de 10, 15, et même 20 kilomètres. Il faut que l'ouvrier de ces communes aille jusque-là chercher un mandat de 5 francs pour l'envoyer à son fils soldat ou à ses correspondants.

20 kilomètres pour aller et retour, cela fait 10 lieues ou une journée de marche; je veux dire une journée perdue. N'oublions pas que la poste est ouverte seulement une partie de la journée et qu'il faut arriver à l'heure. Voilà les inconvénients pour l'envoi des mandats ou versements.

Supposons à présent le cas contraire : voici un ouvrier dont la fille est en condition dans une ville; elle envoie de temps à autre une pièce de 5 francs à son vieux père pour l'aider à vivre; ces choses là se voient tous les jours dans les familles laborieuses, honnêtes. Le père, pour recouvrer cette modique somme, part au chef-lieu avec sa lettre comme pièce de conviction; arrivé au guichet, il prouve son identité, selon la formule de la loi; on lui présente le registre à sa signature; il répond : Je ne sais pas écrire. — Alors il faut deux témoins patentés. Celui-ci ne connaît personne. La chose n'est pas facile. Enfin il amène deux ouvriers établis qui se dérangent exprès pour lui rendre ce service; après l'opération terminée, pour les remercier, il est d'usage de faire une petite politesse, on boit une bouteille ensemble; la pauvre petite pièce se trouve entamée et le propriétaire est humilié d'avoir dérangé deux hommes pour si peu et révélé sa position précaire, quelquefois malheureuse.

Il y a donc quelque chose de très-utile à faire à cet

endroit et la composition de ce nouveau règlement ne dépasse pas la hauteur du génie de l'homme.

Voilà pour la campagne, à présent arrivons en ville. Pensez-vous que les ouvriers et les petits commerçants soient mieux partagés dans nos grands centres où les besoins sont si multipliés ?

Voici un exemple tiré de mon ouvrage, *Le Peuple* p. 220; ce sujet intéresse les ouvriers de toutes les villes : Je suis arrivé à Paris en avril 67 ; j'avais besoin d'argent pour huit ou quinze jours à l'effet de payer le contrat de mariage de la télégraphie avec la poste, et le service vicinal avec les ponts et chaussées ; l'imprimeur avait fait la composition et voulait être payé avant le tirage. — J'ai dû plier devant son caprice. — Je lui offre des obligations, il les refuse. Je m'adresse à un banquier, celui-ci me répond : Je ne prête pas sur nantissement ; puis il tire la porte de son guichet, se renferme dans sa cage et me laisse dans la salle d'attente. — Je me présente chez un agent de change : J'ai besoin de 400 francs pour 10 jours, pouvez-vous me les prêter et quelles sont vos conditions, Monsieur, s'il vous plaît ? Il me regarde avec étonnement et me dit : C'est bien peu ! Une pareille opération ne mérite pas la peine qu'elle donne pour l'inscrire ; allez chez un autre banquier, me dit-il. Je lui observe que j'ai besoin et le prie de me rendre ce service. — Eh bien ! je vous prendrai 1f p. 0/0 et 50c. p. 0/0 de commission ! Cela fait 6 francs pour dix jours, ou 4 fr. 50 c. p. 0/0 par mois, ou 54 du 100 par an ! Voilà comme on prête au peuple.

Je me présente au comptoir d'escompte ; ici, je m'arrête, pour expliquer aux ouvriers et aux petits commerçants les avantages du comptoir national d'escompte, rue Bergère. Je suppose que vous ayez besoin d'une somme d'argent pour payer une traite, ou autre chose très-pressante qu'il faut payer de suite, comme une acquisition avantageuse, par exemple. Vous n'avez pas d'argent chez vous, mais vous possédez un titre, soit une obligation de chemin de fer, ou une action quelconque. Eh bien ! au lieu de vendre votre titre, quelquefois à perte pour vous procurer de l'argent, vous pouvez l'apporter au comptoir national qui vous prêtera contre ce titre, pour trois mois, six mois, n'importe, à raison de 5 p. 0/0 l'an. C'est-à-dire que si vous empruntez 100 francs, pour trois mois, vous payez le quart de 5 francs pour l'intérêt ; au moment du terme fixé, si vous n'avez pas d'argent pour payer, vous renouvelez pour trois mois ; pendant cette période, vous faites des réserves pour solder cet emprunt, et vous retirez votre titre, qui vous reste. C'est, comme on voit, une institution extrêmement précieuse pour tout le monde en général, et pour la classe ouvrière en particulier.

Je me présente au comptoir d'escompte, on me dit : C'est trop tard. Le bureau n'est ouvert que de 9 heures à midi ! J'y retourne, le lendemain, et je dépose mes titres ; mais il faut vingt-quatre heures de réflexion à cette maison, pour donner de l'argent. C'était le samedi, il a fallu attendre jusqu'au lundi. Et on ne paye que de deux heures à trois heures. C'est-à-dire une heure d'ouverture. Si j'avais eu absolument besoin de fonds

il aurait fallu passer sous les fourches caudines des banquiers, ou mourir de faim ! Telle est la part faite à la classe ouvrière et au petit commerce, qui représentent ensemble les 4/5 de la nation. Or, je le demande à nos économistes, à nos législateurs et à tout homme qui ne se contente pas seulement du pot-au-feu, de boire sa choppe et fumer sa pipe, mais pense au bonheur général de notre patrie. Est-ce là une institution appropriée au génie de la France ? Examinez ; pour mon compte, je réponds, non ! Nous pouvons faire mieux que cela. C'est cette conviction qui m'oblige à solliciter une *réforme.*

Je répète une deuxième fois : Le comptoir national d'escompte de Paris est une institution comme il en faut dans toutes les villes de France. Elle est destinée à rendre d'immenses services à la classe ouvrière et au petit commerce. Mais actuellement les difficultés qui l'entourent annulent en quelque sorte les bénéfices de cette patriotique institution.

Je demande l'extension de cette banque du peuple à toutes nos villes principales. Voici pourquoi :

Nous avons dans nos villes de province une catégorie d'individus qui s'intitulent agent d'affaires et les font comme je l'ai expliqué dans mon ouvrage *Le Peuple.* Je n'en dis pas davantage. — Le Corps législatif doit savoir la vérité. S'il ne la sait pas, il peut l'apprendre par l'intermédiaire de ses commettants ; c'est alors qu'il appréciera et avisera.

Je dis seulement ceci : Il faut dans chaque ville une maison solide, qui fera les affaires de la classe ouvrière,

d'une façon régulière, prompte, loyale et à bon marché.

En outre, si l'ouvrier dépose un titre pour un mois, est-il bien nécessaire de le frapper d'un impôt de 3 francs ? Il faudrait supprimer cette mesure jusqu'à concurrence de 2,000 francs. Ceci, dans l'intérêt des petites bourses, ce serait un avantage immense. Voyez : voici une traite qui arrive à un ouvrier ou à un petit commerçant qui ne possède pas d'argent, mais il a un titre en baisse de 50 ou 80 francs. — Le voilà forcé de vendre et de subir cette perte. — Si vous lui avancez des fonds sur son titre, il est sauvé ; vous lui rendez un service considérable, en lui prêtant 2 ou 300 francs, sur une obligation de 500 francs. Si, comme je le demande, vous accordez ce privilége au comptoir national, qui offre au public toute garantie, vous pourrez par suite lui tarifer ses opérations. — C'est-à-dire que vous obtiendrez le double résultat que réclame l'opinion publique : — sécurité et bon marché.

Voilà le moyen de mettre un terme à ces fortunes et à ces faillites scandaleuses qui déshonorent les familles, notre patrie, et absorbent les économies de la classe ouvrière. — Tel est l'objet de cette réforme que je sollicite de tous mes vœux.

Si j'insiste sur ce point, c'est parce que, depuis vingt ans, la nation française n'a vu que deux grandes maisons de banque : la Caisse des chemins de fer et le Crédit mobilier, qui ont englouti les réserves de la crème des travailleurs de notre pays. Il faut remarquer qu'il n'y a que les honnêtes gens qui s'imposent des privations, pour amasser en vue de l'avenir. La vile populace,

aux instincts grossiers, ne conçoit pas de pareils désirs; ceux-ci se contentent de boire et manger, laissant à la charité publique le soin de les alimenter plus tard. — Quelquefois ces misérables trouvent dans le vol des moyens plus assurés et plus expéditifs.

Il y a là un enseignement sérieux, que je laisse aux méditations patriotiques de nos grands économistes, et cela, sans sortir de mon sujet; c'est bien là l'ouvrier devant la société, ne s'occupant jamais des affaires de la patrie. Il préfère vivre dans la misère et l'abrutissement que de chercher à améliorer son sort.

VI

Les logements à Paris.

Au moment où je suis venu à Paris, il y a un an, c'était à la veille de l'Exposition. On voyait déjà les personnes aisées de la province venir de tous côtés, pour contempler ce spectacle grandiose, annoncé par les mille voix de la presse; chaque visiteur à la vue de cette grande transformation, qui a soulevé un mécontentement universel en France, s'écriait : Que c'est beau ce Paris ! Voyez ces boulevards magnifiques ! Comme c'est large et droit ! Des arbres croissent là comme dans la forêt où ils répandent l'ombre et la fraîcheur. Ces maisons uniformes, ces magasins grandioses, tout cela frappe l'imagination. C'est surtout le soir, lorsque le gaz jette des flots de lumière sur ces boulevards fantastiques, que l'homme des champs, qui d'habitude ne con-

temple que la nature, restait extasié. — Je partageais son étonnement; mais je me dis: L'homme ne doit pas admirer tout comme une *brute;* il faut s'orienter, examiner, comparer et, après, voir l'ensemble et les conclusions que présentent la logique et la raison.

Examinons :

Je m'entoure de renseignements, j'écoute les hommes éclairés, j'analyse, et voici le résultat de mes observations :

Le gouvernement actuel, en prenant la direction de notre société, s'est chargé en même temps de faire administrer les Parisiens, ou, si vous le préférez, la ville de Paris. Il fait un choix parmi les Parisiens pour remplir les fonctions de conseillers municipaux.

C'est à ce conseil seul responsable devant Dieu, devant l'humanité et devant l'histoire, que Paris doit sa magnificence, ses dettes colossales, sa misère profonde et son effrayante corruption, comme je vais le démontrer.

Ces hommes immortels, presque toujours choisis parmi ceux qui ont du pain sur la planche ont à leur disposition une masse de journaux titrés : l'officiel, les officieux, les intimbrés, les flatteurs, etc.

C'est cette légion de publicistes qui annonce aux citoyens les projets de ce conseil, tels que demandes de fonds, de démolitions, etc.

Lorsqu'ils ont imaginé, dans leur haute sagesse, la création d'un boulevard à travers Paris, ils préviennent les propriétaires et les locataires; on s'arrange à l'amiable avec les plus faciles en leur donnant des

sommes énormes, prélevées sur la caisse des contribuables, leurs compatriotes. Cela s'appelle indemnité pour cause d'expropriation.

Ceux qui font les récalcitrants, on les expulse de force, en vertu d'une loi particulière, qui autorise l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Cette loi, très-connue des Parisiens, a reçu souvent son application. — En pareil cas, c'est le tribunal qui traite avec les intéressés ; son arrêt est définitif. L'opération terminée, on fixe un délai pour permettre aux locataires de déménager ; ensuite on leur dit : Un tel jour on démolira votre maison, veuillez-vous retirer.

Les déménagements s'opèrent, au jour indiqué, et, le lendemain, le démolisseur arrive avec sa pioche sur son épaule. Il entre dans la maison sans déranger le concierge, monte sur le toit et commence son œuvre de destruction. On jette les débris sur des tombereaux et, en quelques jours, la maison est enlevée comme par enchantement.

C'est alors que le conseil municipal arrive pour tracer son boulevard à la place des maisons démolies. Laissons-le à sa besogne, et suivons les expropriés. Ceux-ci se divisent en trois classes : le propriétaire, le commerçant et le simple locataire. Nous l'avons dit : les deux premiers sont toujours largement indemnisés. Le propriétaire reçoit plus que la valeur de sa maison; car, s'il veut faire reconstruire, cela coûte cher. Le commerçant qui, en pareil cas, est souvent exposé à perdre sa clientèle, trouve de bonnes raisons à faire valoir pour réclamer une indemnité. — Mais le simple

locataire, c'est-à-dire l'ouvrier, on lui paye un terme ou deux ; il les dépense pour déménager, et il lui reste zéro. — C'est sur ce dernier que doit se concentrer toute notre attention. — Il déménage, suivons-le. La course est longue ; il part de l'intérieur, disant adieu à la capitale, où il ne couchera plus, parce que les maisons que l'on construit à la place des maisons démolies sont d'un prix trop élevé pour sa bourse. — Il doit reculer jusqu'à l'extérieur des faubourgs.

Nous voici à destination ; l'ouvrier décharge ses meubles, et les monte au cinquième ou sixième étage ; sa femme y rassemble ses enfants, comme la poule rassemble ses petits, sous ses ailes. Après l'organisation du nouveau nid, le père et la mère désolés et fatigués se reposent. Ils ont quitté des amis, changé leurs usages ; les liens sociaux sont brisés, détruits. De plus, l'éloignement révèle à tout le monde la position de la famille. On dira que leur pauvreté ne leur permet pas d'habiter l'intérieur et qu'ils s'exilent à la frontière avec les rebuts de la société : ce qui blesse leur amour-propre et compromet leurs intérêts. Profitons de ce moment de répit pour les interroger. — S'ils ne répondent pas à nos questions, le bon sens parlera pour eux ; d'après M. Thiers, le bon sens c'est le génie de notre époque. —Pourquoi quittez-vous la capitale, citoyens? Réponse : Les loyers étant trop chers, je suis allé jusqu'à l'endroit où j'ai trouvé un logement dont le prix est au niveau de ma bourse. Comme on voit, cette réponse est courte, claire et vraie.

C'est ici que s'ouvre, aux yeux de l'économiste et de

tous les hommes sensés, un vaste horizon, une terre vierge, qu'il importe d'examiner, de cultiver. On peut dire que le temps presse, parce que, chaque jour, on empiète sur les intérêts et sur les droits du peuple, comme nous le démontrerons, plus loin, d'une manière irréfutable.

Nous avons constaté d'abord que l'éloignement précipité des ouvriers brise le lien social. — Il nous reste à voir en quoi et comment ses intérêts sont lésés.

L'ouvrier s'est éloigné de son atelier de cinq ou six kilomètres, pour l'aller et le retour; c'est donc deux heures, prélevées sur son repos, en pure perte.— C'est son premier résultat. — Si l'ouvrier est célibataire, il semble tout d'abord que le mal doit s'arrêter là. Mais, si nous prenons la loupe de l'économiste, nous verrons d'autres racines pernicieuses pousser et étendre leurs rameaux funestes sur le corps social. En effet, l'ouvrier déplacé, dépaysé, dégoûté, n'a plus de chez soi; il part de bonne heure le matin, il rentre tard le soir, et ne pense plus au mariage. On remplace cela par le dévergondage qui ruine la santé, la bourse et les principes de la famille. Chose déplorable qui mènera notre société très-loin, si les hommes de cœur n'y prennent garde; mais n'anticipons pas, je me suis promis de jeter un coup d'œil affectueux sur le côté matériel de nos affaires. Le côté moral sera examiné, dans un autre ouvrage, intitulé: MA CONFESSION PATRIOTIQUE. Rentrons dans notre sujet.

Si l'ouvrier est marié, c'est encore pire; surtout, s'il a des enfants apprentis ou ouvriers. Ils partent l

matin ensemble et chacun se dirige de son côté sur des points différents. Ils avaient autrefois un centre de réunion qui était la famille. A présent que le nid est enlevé, chaque membre dîne chez le restaurateur du quartier où il travaille; on dépense moitié plus; on vit plus salement, plus mal, et les souvenirs de la famille se détruisent, s'éteignent; les jeunes filles dînent là au milieu des ouvriers. C'est la dislocation du lien social; c'est une source de démoralisation. Remarquez que ce n'est pas un tableau chargé que je fais, je copie ces pages, en dînant à côté de l'ouvrier. — Je ne cherche pas à faire de l'opposition. Cela ne me servirait à rien; mon ambition est plus haute. Je veux révéler la pénible existence du peuple, pour montrer les améliorations nécessaires, possibles. Voilà mon plan.

L'atelier, comme nous voyons, étant loin du foyer domestique, l'ouvrier en souffre sous tous les rapports. — Il arrive, par exemple, que le matin il fait un temps magnifique; le soir il pleut à verse; l'ouvrier qui a six kilomètres à faire est forcé de prendre la voiture, ce qui coûte cher, ou bien de marcher dans la boue et de rentrer mouillé jusqu'aux os.

Voilà les premiers bienfaits que le conseil municipal accorde aux ouvriers. — S'il en doute, il lui est facile de contrôler lui-même pour se rendre compte.

Nous l'avons laissé tout à l'heure occupé à creuser un boulevard, à la place des maisons ouvrières démolies; à présent le boulevard est tracé, jetons un coup d'œil sur sa besogne. — Nous remarquons d'abord que, sur cette ligne directe, il reste, de chaque côté, du ter-

rain qui est devenu la propriété de la ville. Le conseil municipal vend les terrains, au nom de la commune, avec obligation pour l'acheteur de faire construire. Cette pensée est on ne peut plus sage. — Voyons comment les choses se passent. La construction, à Paris, se divise en trois classes.

1re Tous matériaux 1re qualité ;

2e — — moyenne qualité ;

3e Construction légère.

La construction légère n'est pas tolérée à l'intérieur de Paris. Nous appelons intérieur tout ce qui se trouve compris dans le cintre des anciens boulevards extérieurs.

Nous disons que, sur nos grands boulevards, la construction légère n'est pas tolérée. Voici ce que les architectes m'ont déclaré. La devanture ou façade de ces maisons doit être construite en pierres de taille, et cela coûte trop cher pour faire des logements d'ouvriers; le rapport ne couvrirait pas les intérêts des fonds placés dans ces sortes de constructions. Voilà pourquoi on fait des appartements. J'ignore si le fait est exact; tout ce que je sais, c'est qu'il n'y a pas de logements pour le peuple, sur les boulevards, ni dans aucune rue de construction récente.

La hauteur partout est de 17m 55. On peut ne pas s'élever jusque-là, mais il est défendu de dépasser cette limite.

Les maisons se composent ordinairement d'un rez-de-chaussée et de 6 étages, ou bien un rez-de-chaussée, un entresol, et 5 étages carrés, avec mansardes pour les domestiques.

A présent, il ne nous reste plus que trois points à examiner :

1° Le prix moyen des logements ;

2° La tenue des garnis ;

3° Rechercher le motif qui a engagé le conseil municipal de Paris à construire sur un même modèle, où le peuple ne peut plus faire son nid.

Les logements des ouvriers se divisent en deux classes ; les plus communs se composent de deux pièces, avec une petite cuisine, quelquefois une petite cave, large comme un tablier, et l'autorisation de faire sécher le linge au grenier.

Les autres sont d'une seule pièce, sans cuisine, et très-souvent, sans grenier ni cave.

Le prix des premiers varie, entre 300 et 350 francs, en dehors du boulevard extérieur.

Les autres d'une seule pièce, 180 à 240 francs, selon la distance où ils se trouvent de Paris.

A l'intérieur de la capitale il n'y a plus de prix fixe ; cela varie selon les circonstances ; ils sont plus ou moins exorbitants.

Le journal *Le Bâtiment*, dans son n° du 27 octobre 1867, parle de la panique qui a eu lieu au sujet des démolitions dans Paris. Il dit : « Pendant que les la-
« mentations sur l'augmentation croissante des loyers
« se donnaient pleine carrière, les locataires se faisant
« concurrence, couraient chez les propriétaires, à la
« file l'un de l'autre, surenchérissaient sur le prix
« précédemment offert, et soumettaient des proposi-
« tions insensées. — Cela a l'air d'un paradoxe, dit-il,

« mais c'est la vérité la plus stricte. Ce n'est pas le « propriétaire qui a fait la hausse des loyers, c'est le « locataire ! » Ne trouvez-vous pas que cela est bien naïf pour un grave journaliste ? En effet, pourquoi les locataires effarés courent-ils chez le propriétaire ? C'est parce qu'on démolit les maisons sur une échelle insensée ; que l'on ne construit plus à l'intérieur pour le peuple et que des milliers de familles sont obligées de déménager par ordre de la police. Comme on ne peut pas coucher à la belle étoile, les locataires n'ont que ces deux choix : courir chez le propriétaire, ou se placer sur le trottoir, avec leur mobilier, pour l'attendre. C'est toujours celui qui a besoin, qui cherche. En pareil cas, on calcule la différence entre le prix intérieur et l'extérieur, et plusieurs familles préfèrent payer 400 à 450 francs à l'intérieur, près de leur travail, que 300 à l'extérieur. C'est cette vérité-là qui est la plus stricte. La vérité se montre à qui la cherche : mais il faut savoir la chercher. Elle exige des efforts, des soins, de l'opiniâtreté, de la bonne foi et une grande défiance de notre raison. — J'ajouterai même que c'est là le côté le plus curieux de l'histoire de Paris. — Si le conseil municipal était appelé à rendre compte de sa conduite, il ne pourrait présenter à la patrie étonnée que deux sortes d'excuses : il a fait ce travail par inadvertance, ou exprès ; si c'est par inadvertance qu'il a laissé construire pour les riches seulement à l'intérieur, c'est la plus grosse sottise qu'un conseil puisse commettre. Si c'est à dessein, je ne me permettrai pas d'examiner un pareil acte, ne voulant pas envenimer le débat. Je

laisse à la conscience publique et à l'histoire le soin de juger notre situation.

Je me contente de dire ici que j'habite à la barrière du Trône, et je travaille sur le boulevard de Bonne-Nouvelle. Il mé faut une heure pour y aller et autant pour revenir. Lorsqu'il pleut ou qu'il neige, cela est très-désagréable. Si j'agis de la sorte, c'est parce que je paye 14 francs par mois au Trône, et cela m'en coûterait 42, près de mon travail, c'est-à-dire trois fois plus. Voilà pourquoi je fais ce voyage très-ennuyeux et très-pénible par la pluie, la neige et le froid. — C'est en vertu de ce même principe que des centaines de mille familles, qui travaillent au centre, couchent le soir à l'extrémité de la capitale.

Ce mouvement ressemble à la marée ; on voit le matin le peuple descendre dans Paris, et le soir le même flot populaire remonte. C'est une triste image dont je me donne garde de développer l'explication. — Je m'arrêterai ici. — J'ai promis de ne pas faire d'*opposition* systématique. — Je cherche à améliorer notre sort à tous ; l'acrimonie ne peut m'être d'aucun secours. — Il me suffit de placer le conseil municipal en face de ses actes et de lui en faire sentir les bienfaits. — J'ajouterai, cependant, que c'est la première fois que l'humanité assiste à un spectacle aussi désolant pour le peuple.

J'arrive aux logements des célibataires.

Ces logements se divisent en deux classes : les hôtels garnis et les chambres garnies, chez des particuliers.

Cet hiver je travaillais à la Villette, et je venais coucher à la barrière du Trône. — Il y a bien près de 6 kilomètres, aller et retour, c'était 12 kilomètres par jour. C'est une fameuse course ; elle est fort pénible, surtout l'hiver, comme nous l'avons eu cette année.

Pourquoi ai-je fait un pareil parcours, dans un moment si difficile, pendant que l'on arrêtait et que l'on dévalisait les citoyens, le soir, dans les rues ? C'est parce que je n'ai pas pu trouver de logement convenable à la Villette.

Je me suis présenté dans plusieurs hôtels, où il y a toujours des chambres à louer. J'ai inspecté cela attentivement. Voici le résultat de mes observations : les lits sont en bois vermoulu avec des trous énormes. Ces trous sont remplis de vermine ; les matelas sont littéralement pourris ; les draps, sales et les couvertures dégoûtantes.

Je déclare ici avoir vu, dans cet immense faubourg, des hôtels dont le prix de location varie entre 18 et 35 francs, des chambres où les literies sont tellement sales, qu'un honnête homme voudrait à peine y faire loger son chien ! Et voilà la couche du peuple ! Voilà la demeure de l'ouvrier !

Ceci se passe de commentaire ; je dis simplement, que si la saleté est le privilége du peuple, à la Villette, il doit en être de même dans les autres faubourgs. Cela est profondément malheureux, surtout quand les citoyens payent deux cent quarante-cinq millions, pour l'entretien de la ville.

Je termine ce chapitre, en priant M. le préfet de police et *MM. les députés de la Seine*, dont la responsabilité est engagée, devant Dieu et devant le pays, de vouloir bien méditer sérieusement, sur cette observation respectueuse.

Arrivons à notre conclusion. Le mal est grave, excessivement grave, puisque la ville est imposée pour deux cent quarante-cinq millions. Le prix des loyers est trop élevé ; la classe ouvrière est exilée loin de son travail et souffre beaucoup de cet état de choses ; quoi qu'il en soit, la situation n'est pas encore désespérée. Nous pouvons, avec du dévouement, de l'intelligence, de l'énergie, faire *respecter nos droits méconnus*.

La ville, avons nous dit, possède des terrains sur les boulevards ; le conseil municipal les vend à des particuliers, au nom de la commune, avec obligation de construire ; ces constructions, avons-nous dit, semblent par leur prix, être destinées à une seule classe de citoyens. Or, nous pouvons ajouter un article de plus sur le contrat de vente. Celui-ci, par exemple : on construira des maisons pour la classe ouvrière ; il n'est plus nécessaire de construire la devanture en pierres de taille, puisque cela ne se fait pas à l'extérieur de la ville, où les maisons présentent la même solidité et que cela coûte moins cher ; les logements se composeront de deux pièces et une cuisine.

De cette manière nous rentrerons dans le droit commun. Si, au contraire, le conseil municipal persiste dans sa ligne de conduite, c'est-à-dire à ordonner, ou à

tolérer la construction riche, sans y mettre obstacle, il arrivera un moment, où les ouvriers, à cause de l'élévation du prix de ces constructions et des loyers, seront forcés de s'exiler totalement de la capitale. Ce serait pour l'ouvrier une cause de désastre, d'immoralité et un des plus grands scandales politiques. Souvenez-vous donc que le droit des malheureux est un genre de droit divin. Cette vérité n'a ni époque ni limite ; l'administration qui jetterait un voile sur elle serait effacée de la liste des peuples policés. — C'est pourquoi, à la vue de ce renversement, je pense que le moment est venu pour les bons citoyens de s'occuper sérieusement de la chose publique.

Voilà pour le général ; passons au particulier. Nous avons dit que le conseil municipal semble avoir une préférence marquée pour les boulevards. Mais il a dû s'apercevoir déjà que l'on ne peut pas construire partout des appartements. Il en a vu la preuve éclatante dans la partie du boulevard du Prince-Eugène, entre le canal Saint-Martin et le Trône. — On a construit à cet endroit à grands frais, comme on le fait ailleurs, des maisons avec appartements. Ces maisons n'ont pu trouver de locataires, même pendant l'Exposition, et c'est bien fait. Tous les honnêtes gens s'en réjouissent. Oui, ils pensent que jamais l'aristocratie du faubourg Saint-Germain ne viendra s'installer à cette place, et que vous serez forcés, pour en tirer parti, de les louer à ceux dont vous semblez ne pas assez vous occuper, c'est-à-dire aux ouvriers.

Vous aviez cependant une excellente occasion ici

de rendre service à la classe ouvrière ; si vous aviez eu dans votre conseil un ouvrier intelligent, un de ces hommes pratiques, il vous eût éclairé de ses lumières, en vous disant : Il y a au faubourg Saint-Antoine une population de quatre-vingt mille ébénistes ; ces familles, à cause de leur travail particulier, sont entassées là comme des sardines dans un tonneau ; elles payent des loyers exorbitants et souffrent dans ces vilains réduits où elles sont privées d'air et de soleil. Eh bien, pour remédier à cet inconvénient, construisez sur ce boulevard des maisons ouvrières, les familles les plus aisées loueront là, pour établir des ateliers, où les ouvriers, en travaillant, respireront le bon air, et les propriétaires seront largement rémunérés. C'est-à-dire que l'argent placé dans ces constructions ouvrières, rapporterait 8 à 12 p. 0/0.

Vous établirez trois ou quatre rues transversales, pour mettre le boulevard en communication avec le faubourg Saint-Antoine, afin de rapprocher les ouvriers des magasins. Le faubourg sera déchargé des deux tiers ; une quantité considérable de terrains qui restent incultes à cette place pourraient être employés très-utilement.

Le prix des loyers reviendrait au taux normal ; ce serait une bonne fortune pour la classe ouvrière. — Et cela sans léser les intérêts du propriétaire. Voilà le langage qu'un ouvrier adroit et intelligent ferait entendre au sein du conseil municipal.

Hélas ! il en est autrement. On voit des propriétaires qui, en achetant le terrain aujourd'hui à la Villette et

ailleurs hors Paris pour construire des logements d'ouvriers, gagnent en moyenne 12 à 15 p. 0/0. C'est le peuple qui paye! je dis ce que j'ai vu; s'il faut des preuves je les fournirai. D'ailleurs cela est facile à comprendre, vous ne construisez que des appartements à l'intérieur, et à mesure que vous chassez le peuple par les prix, il se réfugie dans les faubourgs. De là l'augmentation croissante des loyers; —ainsi, à la Villette, par exemple, où j'ai étudié de plus près cette question *colossale,* j'ai vu des logements composés de 2 petites chambres et une petite cuisine pour 320 francs, sur le derrière!

Les logements de 2e classe, c'est-à-dire une chambre sans cabinet ni cuisine, se louent de 15 à 22 francs par mois; c'est écrasant, et on est fort mal logé. — Une famille composée de 4 personnes, et j'en ai vu 6 : le père, la mère et 4 enfants; en pareil cas, on met un poêle au milieu de la chambre pour chauffer la salle en même temps que l'on fait la cuisine, la lessive, etc. Il faut s'habiller, se déshabiller devant tout le monde; ce qui est à la fois gênant et immoral.

Les logements de célibataires dans les hôtels garnis dont le prix s'élève jusqu'à 35 francs par mois pour être dans la saleté, la vermine; tout cela est beaucoup trop cher et beaucoup trop mal tenu. — Ma conscience me dit que l'on peut améliorer ces choses sans dépenser un centime. — Cette besogne se fera le jour où le peuple aura le courage de mettre son intelligence au service de ses affaires, au lieu d'attendre *bêtement* qu'on les lui fasse.

A mon point de vue, il est absolument nécessaire non-seulement d'autoriser les constructions légères dans Paris, mais de *l'exiger* de l'acquéreur en lui vendant le terrain.

Nous avons une quantité de boulevards complétement veufs de constructions, notamment celui du Prince-Eugène, qui reste là comme un modèle fantastique. Le lendemain de l'arrêté muninipal, annonçant la résolution sérieuse de modifier en ce sens sa ligne de conduite, ces boulevards se couvriront de constructions; les prix baisseront des deux tiers à l'extérieur et de moitié à l'intérieur.

L'ouvrier exilé maladroitement, loin de son travail, rentrera à Paris auprès de son atelier où il vivra en famille comme autrefois. La vie domestique est le meilleur contre-poison des mauvaises mœurs. Le fleuve de la corruption baissera, et ce que nous perdrons en dépravation nous le gagnerons en moralité. Ce sera pour lui la source d'un nouvel ordre de vertus et de plaisirs, qui lui feront connaître les avantages de la décence, les attraits de la pudeur, le désir de plaire, le bonheur d'aimer, la nécessité d'aimer toujours. Le père entendra au fond de son cœur la voix secrète de la nature; il l'entendra dans le cœur de son épouse et de ses enfants.

Puisse le conseil municipal, dont la conscience est si chargée, comprendre cette vérité que je lui présente avec autant de simplicité que de respect, convaincu que là se trouve le bonheur du peuple qui est la suprême loi, parce que son malheur est le malheur général.

Au moment de mettre sous presse je trouve dans *le Siècle* du 21 avril, un article signé Louft, par lequel j'apprends que le conseil municipal va faire tracer un boulevard extérieur en dehors des fortifications, par une compagnie qui construira là des maisons ouvrières, lesquelles seront vendues au prix de cinq mille francs, payable 25 francs par mois. — Voilà donc l'explication de l'énigme! M. Louft s'en réjouit. La première pensée qui s'éveille dans mon âme à la lecture de son article est celle-ci : Est-ce que la classe ouvrière vous gêne à Paris, Monsieur? Mais non ; vous n'avez pas réfléchi aux conséquences du projet.

Daignez-vous asseoir en face de moi, Monsieur, et souffrez que j'étale la vérité à vos yeux. — La maison de campagne coûtera cinq mille francs à ceux qui pourront la payer. — Les autres loueront à la compagnie qui *s'engraissera* à nos dépens. — Je l'ai dit dans mon ouvrage *Le Peuple*, voici de longues années que cette patriotique compagnie cherche à exploiter les Parisiens ; n'ayant pas été autorisée à nous nourrir, elle aura donc l'avantage de nous loger en attendant. Le prix disons-nous est de cinq mille francs, il faudra dix-sept ans pour payer. — Si l'ouvrier se marie à trente-trois ans et qu'il achète alors, il sera propriétaire à cinquante ans. — Pour venir de là au centre de Paris, il y a six kilomètres ; aller et retour cela fait trois lieues qu'il aura à faire chaque jour à pied ou en voiture pendant toute sa vie. — Les ouvriers partent tous à la fois, à la même heure ; les voitures manqueront ; alors il faudra acheter un cheval, ou un âne, ou louer une tapissière à l'année. Le résultat est nul pour l'ouvrier ; mais la compagnie s'enrichira dans ces constructions *uniformes* et les contribuables payeront cette nouvelle dépense.

La conscience publique a repoussé l'offre de cette compagnie pour l'alimentation ; elle repoussera celle-ci, qui est aussi malheureuse que sa sœur aînée.

Concluons donc : 1° que certains financiers ne reculent devant rien lorsqu'il s'agit de leurs intérêts ; 2° que les hommes qui disent leur pensée avec fierté tout haut ne complotent pas ; 3° que les hommes d'opposition systématique ne préviennent point les gouvernements à la veille de faire des fautes ; mais qu'ils les calomnient lorsque, le mal est fait, et cela ne sauvegarde pas les intérêts des populations qui en sont victimes.

VII

Les embellissements à Paris.

Après avoir analysé la question des logements, la première qui se présente ensuite, c'est celle des embellissements.

Nous avons des places magnifiques, des squares splendides plantés d'arbres qui garantissent du soleil et donnent de la fraîcheur ; il y a même des fleurs en grande quantité avec des jets d'eau, des cascades, etc. Les allées, bien entretenues, sont garnies de siéges pour les promeneurs. Plusieurs de ces places sont grillées et l'entrée est soigneusement gardée pour empêcher les voitures d'y passer. Cette multitude de précautions donne l'aisance et chacun reconnaît l'utilité de ces lieux de récréation.

Mais il y a là quelque chose qui me blesse, c'est la répartition inintelligente, maladroite, de ces dépenses. —Citons un exemple. J'ai dit plus loin que j'habite au Trône et que j'ai travaillé à la Villette. Pour aller à mon travail je passais par le boulevard extérieur. Eh bien, il n'y a pas un seul banc sur toute la ligne de ce boulevard ; dans certains endroits, comme à la hauteur de Ménilmontant, par exemple, où les populations sont fort nombreuses, l'ouvrier s'assied là sur la terre à l'exemple des paysans ; le dimanche il étale son mouchoir de poche sur le sable et il s'assied dessus pour ne pas salir son pantalon. Ce qui me frappait davantage, c'est que

les dimanches vers la fin du jour, il y avait par moments deux ou trois cents personnes assises là sur le bord du trottoir, les pieds dans le ruisseau (qui était à sec, bien entendu) et faisant face à la capitale. Je passais devant cette rangée de braves gens qui causaient ensemble en regardant leurs enfants jouer sur le boulevard.

Après avoir dépassé le dernier au bout de la rangée, je me retournais pour contempler ce singulier tableau, et là, appuyé sur mon parapluie, je me disais tout bas : *Voilà le peuple devant Paris !*

Puis je me remettais en marche pour venir à la maison.

Là, en comparant les avantages de toutes sortes que l'on accorde à la classe aisée, je me disais : Entre Paris riche et Paris pauvre quelle différence ! On donne aux riches le superflu et le peuple manque du nécessaire.— Pourquoi cette préférence pour les riches ? Ne sommes-nous pas les enfants de la même patrie, de la même famille ? si, assurément. — De plus le riche paye moins d'impôt puisqu'il passe la moitié de l'année à la campagne. Le peuple reste toujours là, lui, et il paye constamment ce malheureux impôt de l'octroi !

Examinez, comparez, disait Montaigne, et vous arriverez au vrai. — Cela est très-curieux, mais voici quelque chose qui l'est davantage : le peuple est privé de cabinets ; c'est un sujet de désordre et de souffrance. Les honnêtes gens, à la vue de ces misères humaines, détournent respectueusement la tête pour ne pas gêner les personnes, mais les gamins et les jeunes gens regardent avec impudence, quelquefois même ils crient !

c'est au point que certaines jeunes filles préféreraient mourir que de se poser ainsi en public.

Je ne veux pas m'étendre sur ce triste sujet qui est une source de tribulations et d'immoralité. Je le signale en passant comme une chose aussi honteuse que pénible. Il est plus que probable que si les femmes et les filles des ministres, des sénateurs, des députés, des conseillers municipaux, étaient obligées de se présenter ainsi en public dans cette posture humiliante, on trouverait des remèdes à un pareil état de choses. Voilà le premier cri qui s'échappe de ma poitrine à la vue de ces tortures inutiles qui me révèlent l'absence du peuple dans les conseils de ma patrie. S'il y avait un ouvrier au conseil municipal, ceci n'existerait pas. Lorsque la femme ou la fille d'un sénateur se trouve dans cette position, elle entre dans une maison, et en sortant elle donne 50 centimes ou 1 franc à la mère Pipelet qui s'incline jusqu'à terre. Il est facile à ces dames de faire des générosités avec les 82 francs par jour que leur mari reçoit de la patrie, mais pour le peuple en est-il de même ?

Réfléchissez, voilà l'ouvrier devant la société. Il réclame des cabinets gratuits dans tous les quartiers. — Quel service vous rendriez au peuple de Paris en agissant de la sorte. — Il semble que notre capitale devrait être un modèle d'administration propre à éclairer toute la France. — C'est le contraire qui a lieu. — La commune la plus ignorante de France est administrée avec plus de bon sens, de raison, d'intelligence que Paris. — Cela tient à ce que d'un côté les citoyens font leurs affaires et les autres attendent qu'on fasse leur besogne.

Que de souffrances inutiles ! cela fait pitié à voir ! j'ajouterai qu'à Lyon où le conseil municipal est nommé comme à Paris par le gouvernement, les citoyens sont également privés des choses les plus utiles, les plus pressantes. — J'ai déjà traité ce grave sujet ailleurs ; que le conseil municipal s'en arrange, il y a là quelque chose de très-utile à faire, et cela n'est pas étranger aux attributions de MM. les députés de la Seine. — C'est pourquoi je les supplie avec le plus profond respect de s'en occuper sérieusement.

Passons à l'analyse d'un autre besoin populaire que je recommande également à MM. les députés de la capitale.

Pour voir des choses curieuses, il faut venir à Paris. Voici un échantillon électoral bien propre à faire comprendre la position des ouvriers de la capitale. J'habite à la barrière du Trône ; la mairie de ce quartier est à Bercy. Pour me faire inscrire comme électeur, j'ai dû me présenter chez le commissaire de police du faubourg Saint-Antoine, et ensuite à la mairie. Je suis allé deux fois chez le commissaire sous prétexte que mes pièces n'étaient pas en règle. Je l'ai dit, je travaille boulevard Bonne-Nouvelle ; au lieu de partir à mon travail le matin, pour revenir après dans la journée, j'ai préféré attendre l'heure de l'ouverture, qui a lieu de neuf heures à quatre heures. J'arrive là avec plusieurs autres personnes ; chacun passe à son tour, on me renvoie. Voilà une demi-journée de perdue.

Le lendemain, je retourne chez le commissaire avec mes pièces rectifiées, ensuite à la mairie. — Ici le génie

municipal brille du même éclat et avec la même générosité. Les bureaux ouvrent également de dix heures à 4 heures. J'arrive là, l'escalier est plein de monde depuis le haut jusqu'en bas et même dans la rue. Les derniers qui arrivent se placent à la queue comme les moutons dans mon pays le jour de la foire, puis on avance sur l'ordre de messieurs de la police.

Le bureau ferme à quatre heures juste. S'il reste du monde il faut s'en aller après une longue attente, et revenir le lendemain se placer à la queue. On perd un temps considérable et on ne peut plus inutilement. — C'est ici que j'appelle l'attention de tous les hommes sensés; je leur dis : voyez, voici un employé de mairie qui gagne 1,000 à 1,200 francs par an. — Eh bien, si vous lui donniez 50 centimes ou 1 franc à l'heure pour ce service supplémentaire, il viendrait plus tôt, partirait plus tard, expédierait ces hommes, et vous donneriez satisfaction à des intérêts des plus respectables. — Au lieu de cela, vous faites perdre trois quarts de jour aux ouvriers dont les enfants attendent le fruit de leur travail pour acheter du pain. — Ce nombre était énorme, il y en avait des centaines; il y en aurait eu des milliers que le maire n'aurait pas fait une minute de concession. — Voilà l'administration. — Aussi, je le déclare dans toute la sincérité de ma conscience : il n'y a qu'une seule commune en France où on puisse traiter les hommes avec un pareil sans façon : c'est à Paris — Pas un maire de nos communes n'oserait tourmenter ainsi ses compatriotes, et cela, pour deux raisons ; d'abord l'ouvrier réclamerait ses droits, ensuite le

maire est au milieu du peuple, vit avec lui, il connaît ses besoins, ses misères, et, pour lui être agréable, il va au-devant de ses désirs. Il y a fraternité. Ils savent qu'il faut empreindre le cœur de l'homme par des bienfaits; le timbre en est ineffaçable. — A Paris c'est différent, le peuple est dans un état voisin de la misère, et les maires nagent dans l'opulence. On est trop loin les uns des autres pour pouvoir se comprendre et s'apprécier. — Dans ce cas, l'ouvrier parisien souffre et garde le silence. — Or, je ne veux pas faire d'opposition, cela n'aurait aucun mérite; la chose est trop facile, puis je n'ai en vue que le bien. — Je demande donc que, à l'avenir, on s'arrange de manière à mettre toujours dans la balance les intérêts du peuple, quitte à M. le maire d'avancer l'heure de son chocolat.

Passons à un autre article :

Le 17 mars dernier, je passais devant le Corps législatif, un homme m'offrit une carte pour y entrer. Combien la vendez-vous? 5 francs, me répond le marchand sans plaque; vous êtes en retard, me dit-il, je la laisse à ce prix; les premières c'étaient 10 francs!

Cet usage m'était inconnu; j'avoue franchement que j'ignorais que l'on vendît des contre-marques pour entrer dans le temple de la nation. — S'il était permis de parler à son illustre président comme à un simple camarade, je lui demanderais qui en a le monopole. — Mais je me contente de lui dire que la honte a voilé ma face et j'ai entendu dans mon cœur le cri de ce vieillard de l'antiquité : ô ville vénale ! tu aurais bientôt un maître, si quelqu'un était assez riche pour t'acheter !

VIII

Les restaurateurs à Paris.

Les restaurateurs du peuple à Paris se divisent en deux classes. Les restaurateurs et les établissements de bouillon. Les restaurateurs ne préparent le bouillon avec portion de bœuf que le matin. Le soir, ils offrent du potage, vermicelle ou julienne, etc. ; ensuite la *portion*, dont le prix varie selon la qualité de la viande. Les prix les plus modérés sont le ragoût, qui est généralement de 30 centimes. Les autres plats sont tous de 35 centimes au moins, et ils varient jusqu'à 60 centimes.

Les établissements de bouillon offrent plus d'avantages aux petites bourses, parce qu'ils ont du bouillon et du bœuf matin et soir ; de sorte que l'ouvrier intelligent et économe, qui achète son pain lui-même chez le boulanger, peut vivre là à meilleur marché.

Les établissements de bouillon se divisent en trois catégories :

1° La plupart de ces industriels vendent l'ordinaire 35 centimes avec la portion entière ;

2° Quelques-uns vendent des portions et des demi-portions ;

3° Un autre, qui demeure, rue des Vieux-Augustins 25, vend l'ordinaire 35 centimes avec n'importe quel plat. C'est-à-dire que vous avez, avec un bol de bouillon, soit du rôti, gigot ou autre viande pour 35 centimes, et tous ses plats sont à 25 centimes. C'est un bonne

fortune pour la classe ouvrière. — Entendez-vous, MM. du conseil municipal? Ceci est votre affaire; souvenez-vous que la propagation de ces établissements presse davantage que de remuer des moellons pour construire des demeures sur vos boulevards fantastiques où l'ouvrier n'habitera jamais.

Examinons cette grave question, qui touche directement au cœur de la classe ouvrière.

Voici comment les choses se passent: à onze heures, au moment où la cloche sonne, les travailleurs sortent en foule de l'atelier et ils se précipitent chez le restaurateur comme une volée de pigeons dans le champ d'un pauvre homme.

L'observateur remarque deux choses dans leur conduite. La majorité de ces braves gens arrivent là les mains dans les poches sans préliminaires, c'est-à-dire sans précaution aucune. Ils commandent impérieusement et se font une joie de se faire servir comme de petits enfants. Hélas! nous le sommes tous un peu. L'ouvrier demande d'abord 10 centimes de pain, un bol et un demi-setier ou quart de litre; ensuite il taille sa soupe, et en se tournant vers le fourneau, il brandit sa gamelle au bout de son bras, qui est nu jusqu'au coude, et il crie avec force: garçon, trempez aux haricots! trempez aux navets! etc., cela veut dire: donnez-moi tels légumes sur ma soupe. Celui qui n'en veut pas, dit simplement: trempez *nature*. Lorsque le garçon de salle rapporte le bol de la cuisine, l'ouvrier le verse dans son assiette et se met à manger de suite. — Le pain n'est pas trempé, ensuite le bouillon, qui est tou-

jours plus que léger, n'est souvent pas chaud, la soupe est donc mauvaise et il n'y en a qu'une très-petite assiettée.

Le travailleur demande ensuite un bœuf, on lui sert quelquefois du cheval ; s'il demande du lapin, il peut arriver qu'on lui donne du chat ; il mange quand même, et si on lui parle politique, il déclare fièrement que les parisiens... c'est *la tête de la France* ! On l'a dit : il n'y a que la foi qui nous sauve !

Après avoir mangé sa soupe et son bœuf, il commande 5 centimes de pain et 10 centimes de légumes ou de fromage : voilà de quoi se compose le déjeuner d'un homme du peuple à Paris.

Récapitulons :

Pain servi en deux fois	15 c.
Un bol de bouillon	15
Un bœuf	20
Un plat de légumes ou de dessert	10
Un demi-setier de mauvais vin	20
Total	80 c.

Nous ajoutons pour le premier déjeuner du matin, avant d'aller au travail : pain 10 centimes avec 10 centimes de fromage ou un verre de petit bleu que l'on appelle un canon. — Ce qui porte la dépense à 1 franc. — Telle est la nourriture de l'ouvrier à Paris. Si l'ouvrier agriculteur n'avait que cela pour vivre, il tomberait comme une mouche dans son sillon.

Le soir l'ouvrier sort également de l'atelier à heure fixe, et nous supposons qu'il va toujours chez le restaurateur. — Il ne peut manger que du potage dont le prix du bol est de :

En moyenne	fr. 20 c.
Pain	15
Un plat quelconque	35
Un demi-setier	20
Un dessert	10
Total	1 00
Si nous ajoutons la note du déjeuner	1 00
Nous arrivons à un total de	200

Pour une nourriture frelatée souvent fort sale et presque toujours insuffisante. Plusieurs mangent moins ; mais ils boivent davantage, cela revient au même pour la dépense et ils tuent leur santé. — Voilà pour la première classe.

Ceux qui prennent leur pension dans les établissements de bouillon désignés par ironie sous la dénomination de gargotte dépensent moins, et quelquefois avec du bon sens on vit beaucoup mieux.

Voici comment on opère, j'aime à le répéter dans l'intérêt des apprentis ouvriers, qui à treize ans, sont abandonnés à eux-mêmes, quelquefois fort loin de leur famille, ce qui n'est pas couleur de rose. — Je leur dis donc, achetez votre pain vous-même chez le boulanger en ayant soin de le faire peser. — Il arrive quelquefois que certains boulangers se trompent volontairement. — Je le dis parce que cela m'est arrivé, et à plus forte raison les enfants peuvent s'y attendre.

Ces maisons ont toujours du bouillon, on peut faire deux fois la soupe et c'est la meilleure nourriture, voici les prix :

Pain	15 c.
Un bol de bouillon........................	15
Un bœuf...................................	20
Un demi-setier de vin.....................	20
Un dessert acheté chez l'épicier ou dans la rue.	05
Total....................	75
Avec le déjeuner du matin, la croustillade comme dit l'auvergnat..........................	20
Total....................	95 c.

Ce repas est plus copieux, plus substantiel que le précédent et à meilleur marché.

Le soir on prend également du bouillon ; lorsque la soupe est trempée, on met avec précaution le pain dans son assiette, laquelle contient le bouillon qui a débordé par-dessus le bol et on taille de nouveau la soupe dans le bouillon resté au fond du bol. — Pendant que vous mangez votre première assiétée, l'autre soupe trempe et vous avez par ce procédé ingénieux et extrêmement facile deux assiétées de soupe au lieu d'une.

Ensuite on demande un bœuf avec légumes en ayant soin d'acheter, quand cela se peut, du dessert en gros. — Vous ajoutez chaque jour ce qu'il faut pour compléter votre dîner, ce qui fait :

Pain......................................	15 c.
Bouillon	15
Viande....................................	20
Vin	20
Dessert	05
Total....................	75
Si nous ajoutons les deux déjeuners du matin...	95
Nous arrivons à un total de..................	1 70

J'ai examiné cela de près. On remarquera que je ne

parle point de salades ni autres petits plats, celui qui a la curiosité ou la fantaisie d'en goûter, sait ce que cela coûte ! Entendez-vous, messieurs du conseil municipal ? Non sans doute, vous ne *sentez* pas cette misère et vous ne sauriez l'apprécier, mais est-ce une raison pour laisser les choses dans cet état ? Devons-nous vivre éternellement dans cette affreuse routine ? N'y a-t-il pas d'amélioration possible ? On dit et on répète chaque jour que les ouvriers sont intelligents qu'ils ont du génie. — Si cela est vrai, ils doivent s'en servir ici ; jamais ils ne trouveront une occasion plus pressante et plus favorable, puisqu'il s'agit d'améliorer notre sort à tous. — Mettons-nous donc tous à l'œuvre et que chacun dise son opinion, d'abord examinons la conduite des restaurateurs.

Les restaurateurs du peuple à Paris se divisent en trois classes, comme suit : les malpropres, les voleurs et les honnêtes gens. Les malpropres sont généralement des personnes de la campagne qui n'ont jamais préparé que la nourriture de leurs bestiaux ; elles viennnent s'établir à Paris pour faire la cuisine de la classe ouvrière. Une enseigne splendide et menteuse annonce une maison de premier ordre et tous les ouvriers accourent sans précaution, sans réflexion. — On entre là avec appétit, on dépense son argent et on en sort dégoûté et malade. Je le dis parce que cela m'est arrivé. — Ceci est très-dangereux, surtout lorsque l'on emploie des casseroles en cuivre. — Si elles ne sont pas bien soignées on peut empoisonner les gens. — Il est inutile d'analyser longuement la manière dont

elles manipulent les vivres. — Cela s'explique en un mot. Ces personnes ignorantes font comme dans les temps primitifs, elles prennent tout avec les doigts, c'est-à-dire qu'après avoir jeté une poignée de charbon sur le feu, la même main sale met une poignée de sel ou une poignée de légumes dans la marmite. Avec de pareils procédés il serait superflu d'entrer dans des détails.

La classe des voleurs est assez nombreuse. Voici la tactique de ces sangsues. Lorsque les ouvriers entrent dans ces maisons, la première pensée du maître est d'inspecter sa clientèle; d'un simple coup d'œil il voit à qui il a affaire. Si c'est un étranger, un adulte ou un homme pris de boisson la conduite du gargotier devient digne d'intérêt. Son visage prend de suite une expression particulière, il ne marche plus, il court, ses yeux pétillent comme deux chandelles romaines. — Vous le voyez venir auprès de ses hôtes, il appuie ses mains caleuses sur l'extrémité de la table et c'est dans cette attitude qu'il fait ses offres de service avec toutes sortes de câlinerie. Il faut le voir comme il débite avec précipitation la liste de sa ratatouille, liste qui a une longueur indéfinissable, et pour changer il arrive souvent qu'il n'a rien. Mais il dit cela avec tant d'assurance qu'on n'ose point douter. C'est alors qu'il cherche à déterminer ses clients à prendre tel plat qu'il annonce comme meilleur parce que, intérieurement, son bénéfice lui paraît plus clair. Lorsque les clients ont commandé, l'astucieux restaurateur entre dans sa cuisine laquelle est toujours close comme une chambre mys-

térieuse, puis il remue les plats comme pour faire semblant d'inspecter la victuaille. Un instant après il revient, fait des excuses, disant je n'ai plus tel plat, mais il me reste tel autre dont il explique les qualités de la sauce, des épices, de la viande, etc. ; les clients se rendent presque toujours à ses désirs. Il retourne à la cuisine où l'attend sa femme ou le serviteur dressé pour cet usage; sur un signe le serviteur sort secrètement par une porte de derrière pour acheter chez le voisin, et celui-ci revient près de ses hôtes en se frottant les mains leur disant comme pour leur faire prendre patience : ça chauffe ! C'est à ce moment qu'il fait l'article, c'est-à-dire, qu'il les excite à la dépense. Dans ces maisons avec un bol de bouillon, on l'étendra de manière à servir sept à huit personnes. J'ai vu des apprentis et des hommes ivres traités de cette façon, et pour qualifier cette conduite, il ne se présente à mon esprit qu'un seul mot, le voici : voleur.

Les honnêtes gens agissent d'une toute autre manière; d'abord ils achètent une partie de leurs provisions hors Paris, ceci leur permet de vendre meilleur marché, de mieux servir leur clientèle et de vivre en travaillant. Ils sont propres, laborieux, civils et rendent de grands services à plusieurs mères de famille qui travaillent pendant toute la journée et n'ont pas le temps de faire à manger ; elles viennent l'acheter chez les restaurateurs. Je connais certains restaurateurs qui le soir vers la fin de la journée, au lieu de servir à ces femmes ainsi qu'à leurs clients de la mauvaise marchandise refusent carrément la vente disant : nous n'avons

plus rien. Il y a encore un peu de bouillon et un peu de viande ; ce reste est moins bon et à cause de cela on ne le vend pas. J'appelle cette conduite *honnête.*

Acheter les denrées avec discernement, c'est une qualité de l'intelligence ou de l'esprit ; préparer les aliments avec propreté c'est une affaire de goût. — Mais la loyauté dans le commerce et la vente, ce sont les qualités du cœur et de l'âme. Voilà ce que j'appelle les honnêtes gens.

Le remède à apporter à cet endroit, ce sont les inspections fréquentes par des hommes exercés et ne passant que rarement deux fois de suite à la même place. Ce règlement nécessaire concerne le conseil municipal ; il faut une surveillance sévère ; les cuisines sales doivent être signalées dans les journaux et par des affiches sur la devanture de la maison. — Les débitants qui excitent les adultes et les hommes ivres à la dépense doivent être frappés d'amende et d'interdiction en cas de récidive. J'ai vu parfois au comptoir des pères de famille accidentellement pris de boisson. Voici la ligne de conduite du marchand de vin : il trinque avec son client, très-souvent sa dame est de la partie, de plus il fait signe à ses amis ou voisins, on amuse et on excite cet homme, puis on dépense là en quelques instants des sommes énormes que le père de famille privé momentanément de l'usage de sa raison est obligé de payer. — C'est là un vol manifeste. Plusieurs préfets ont pris des mesures à cet égard, nous devons faire de même dans l'intérêt des familles. — En attendant, je supplie M. le préfet de police de vouloir bien avoir la

bonté d'obliger tous les restaurateurs à afficher *de suite* en gros caractère à l'intérieur de leur établissement, le prix des portions et de toutes leurs marchandises. Je demande cela en même temps aux députés de la Seine dans l'intérêt de tous les ouvriers en général et des apprentis en particulier.

Je puis citer quelques exemples pour éveiller l'attention de mes compatriotes sur ce chapitre autour duquel se rattachent des abus de toutes sortes qui permettent à certains hommes à la conscience élastique d'augmenter leur fortune par le vol et la corruption.

Voyez, j'entre chez un boulanger, je lui demande du pain pour 10 centimes, il met le morceau sur la balance, et s'il manque seulement 1 gramme, il entame un pain de 4 livres pour compléter le poids. — Je sors de chez lui, j'entre chez son voisin qui est restaurateur et chez lequel jai dîné hier. Je me fais servir les mêmes plats que pour mon repas précédent et il me demande aujourd'hui le double d'hier!

Un jour, à Ménilmontant, au mois d'octobre dernier j'entre chez un restaurateur pour dîner, j'avais déjeuné dans un établissement de bouillon, et j'en étais sorti avec des coliques affreuses, ce qui m'arrive souvent, je dis cela pour édifier MM. de l'Académie de médecine : J'étais dégoûté, ne sachant que prendre, je commande deux œufs sur le plat, ce qui est le moins susceptible de saleté. On me réclame 40 centimes! Le prix partout était 25 centimes. Cette maison est affectée au service du peuple et n'a aucune distinction. — La table qui est privée de nappe est fort mal essuyée et il n'y a

dessus qu'une salière à deux godets. Le poivre est d'un côté, le sel de l'autre. Derrière se trouve un sale moutardier et une boîte d'allumettes. — Ces objets restent là dans la poussière depuis le 1er janvier jusqu'à la Saint-Silvestre. — Le couvert est en étain, le garçon jette cela sur la table comme une poignée de sottises, la cuillère se coupe en tombant et soulève des éclats qui déchirent la bouche du peuple. — Que dire à cet homme qui me demande plus que la valeur de sa marchandise? Je pose cette question aux neuf députés de la Seine. — Vous êtes-là pour quelque chose, Messieurs, je vous le demande avec le plus profond respect, dois-je appeler la police? Non, je préfère payer ce voleur et vous présenter un exemple plus édifiant encore. C'est la note d'un hôtelier :

Pour	deux bougies	2 fr.
Id.	un bougeoir	1
Id.	un bain	6
Id.	deux dîners d'appartements	16
Id.	deux fraises au sucre	3
Id.	quatre jours d'appartements	40
Id.	quatre jours d'appartements	80
Id.	huit jours de service	8
	Total	156 fr.

C'était une faible femme, elle a pris la liberté d'observer à l'hôtelier que le prix convenu pour la chambre était 10 francs par jour et non 20 francs. Celui-ci l'a assommée à coups de poings, la police est arrivée, on lui a fait un procès, et l'audacieux hôtelier a été condamné à 100 francs d'amende et un mois de prison. (Gazette des tribunaux 4 décembre 1867.)

Qu'est-ce que le président qui représente la justice

ici bas lui a observé? Il a reconnu ses torts et l'a puni pour avoir frappé sa cliente. Mais pour la note, il lui a dit : Vous avez pris trop cher! L'a-t-il puni pour cela? Lui a-t-il fait rendre gorge? Puisque je suis entré dans cette série de questions, il faut en sortir; je ne vois que quatre portes ouvertes devant moi : l'ordre, l'autorisation, la tolérance, la punition. Lecteur cherche la vraie.

Pour mon compte je me figure que si un malheureux accablé sous le poids de la misère et affamé volait un petit pain de 5 centimes, on le mettrait en prison sans miséricorde. Je m'arrête-là.

J'ai signalé ce fait du restaurateur de Ménilmontant à un de ses amis, il m'a répondu : ce monsieur travaille pour gagner 100,000 francs en dix ans! Qui est-ce qui paye? *Le peuple*! Cela est indigne, c'est une conduite abominable! Je proteste devant le conseil municipal, car s'il avait ordonné la mise d'une pancarte annonçant les prix je n'aurais pas mangé chez lui, il ne m'aurait pas volé, entendez-vous? J'ajouterai encore un mot sur ce sujet; je dis que, quand un honnête homme s'impose des privations pour publier de pareils abus, faciles à détruire, il n'y a que des misérables qui puissent le taxer d'esprit d'opposition.

Puisque nous avons quelques maisons qui nous offrent l'avantage des demi-portions, d'autres des portions à prix réduits, il faut faire en sorte de les multiplier.

Le meilleur moyen serait de décerner des récompenses aux restaurateurs qui font des concessions à la

classe ouvrière et autoriser ces industriels à placer ces titres honorifiques sur leur porte de façade. — La municipalité ne dépenserait rien à cet effet et nous obtiendrions d'excellents résultats.

Ensuite ne serait-il pas sage de créer une récompense quelconque pour les restaurateurs qui remplissent convenablement leur devoir et soutiennent le plus de pauvres ? Les restaurateurs honnêtes ont toujours des familles malheureuses qu'ils nourrissent gratuitement avec les restes. Récompenser de pareilles actions serait les encourager. Voilà ce que j'appelle de la bonne politique.

Après les établissements de bouillon viennent les restaurateurs des employés de commerce et d'administration où l'on dîne à tant par repas. — J'ai déjà parlé de ces maisons dans *l'économe* où j'ai démontré qu'elles donnent à dîner pour 65 à 70 centimes. Or, je demande respectueusement à messieurs les membres de l'Académie de médecine ce qu'ils en pensent.

En effet, on vend partout l'ordinaire 35 centimes, les autres plats 35 à 40 centimes, le vin 20 centimes le demi-setier. Comment se fait-il que ces établissements donnent la nourriture à si bon marché ?

Examinons :

Le matin au déjeuner.

Pain à volonté supposons	15 c.
Un plat de viande	30
Un plat de légumes	10
Un dessert	10
Un demi-setier	20
Pour blanchissage de la serviette et de la nappe.	05
Total	90 c.

Et on donne cela pour 65 centimes ! Vous conviendrez qu'il y a un mystère là-dessous. Avez-vous analysé les mets, messieurs de l'Académie ? ceci est sérieux ; ce sont des centaines de mille hommes qui vous demandent cela par ma bouche. — Pour moi je vous déclare qu'il m'est arrivé quelquefois de manger dans quelques-uns de ces établissements et j'en sortais toujours malade. Plusieurs autres jeunes gens m'ont fait la même observation. — Il me semble qu'un sujet si grave qui entre complétement dans les attributions du conseil municipal et de l'Académie de médecine mérite l'honneur d'un examen. — Les vétérinaires dans nos départements ont un soin tout particulier pour la santé des bestiaux, l'Académie de médecine pourrait bien ce me semble s'occuper un peu de celle des hommes, surtout quand ces hommes vivent si près d'elle.

En attendant, j'appelle l'attention de qui de droit sur la qualité du pain qui est généralement incuit. — Ce pain est fendu à la mode des pains de Paris ; on le coupe par le milieu dans toute sa longueur ; si vous prenez l'un de ces morceaux dans son entier vous pouvez faire un nœud comme avec un bas de laine sans le casser, et il est extrêmement lourd, voilà ce que j'ai observé. — En outre je me suis adressé à quelques boulangers pour leur demander des explications là-dessus. — Je ne me rapporte pas entièrement à leur dire, parce qu'il peut y avoir là des jalousies de métier, et, lorsque l'on cherche à faire le bien, la première chose est de respecter les intérêts de tout le monde,

selon notre devise : tous pour chacun, chacun pour tous. Ces boulangers m'ont déclaré que ce pain est fabriqué à la mécanique, et qu'il contient plusieurs matières étrangères à la farine. — Ceci mérite déjà l'attention de nos illustres médecins.

Quant à ce qui est de la viande, l'opinion la plus commune est que les chefs de maisons achètent les restes dans les grands restaurants et qu'ils font réchauffer ces mets. — Je ne les accuse pas de cela, mais j'ai prouvé *l'impossibilité* de donner de la marchandise naturelle à de semblables conditions.

Pour le vin, il est chez eux comme partout dans les restaurants populaires, c'est un breuvage homicide qui a pour conséquence directe ce malheureux octroi.

L'octroi est un des impôts qui pèsent le plus sur les classes pauvres en frappant les objets de première nécessité qu'on devrait leur procurer au meilleur marché possible.

C'est dans ces sentiments généreux que Vauban dans sa dîme royale s'écrie : « Le sel est une manne « dont Dieu a gratifié le genre humain, et sur laquelle « par conséquent, on n'aurait jamais dû mettre d'impôt.

J'ajoute qu'il en est de même pour le vin. — Mais que voulez-vous? le caprice, l'engouement, la mode, la routine, les préjugés, voilà ce qui gouverne le monde. L'esclavage de la tradition fait l'immobilité de l'ornière, et ce n'est pas ainsi que l'influence s'agrandit et que le progrès s'affirme. — J'ai traité ce sujet ailleurs, j'ai prouvé la possibilité de supprimer l'octroi. — C'est à messieurs les députés de Paris de s'emparer de cette

affaire. — Je me contente de dire que les soins à donner à la nourriture et aux boissons sont de la plus haute importance, parce que la santé est la première condition du bien-être; s'il faut éviter la gourmandise puisqu'elle est ruineuse et démoralisatrice, il est indispensable de donner une bonne et suffisante alimentation aux hommes. La préparation de la nourriture avec intelligence a cet avantage de faire préférer souvent les mets les plus ordinaires. Il est donc urgent de n'admettre pour les travaux culinaires que ceux qui joignent la plus scrupuleuse propreté avec les connaissances les plus complètes de leurs occupations.

Il est pénible d'avouer que les aliments altérés et mal préparés, les boissons falsifiées dans nos villes, notamment à Paris, condamnent un nombre considérable d'ouvriers à perdre dans leurs maisons ou dans les hospices, une grande partie de leur temps.

Ceci justifie cette déclaration de Mirabeau tome III, p. 95 : *Le pot au feu du peuple est une base des empires.*

IX

Les boissons.

Après avoir examiné la cuisine du peuple chez les restaurateurs, il nous reste à analyser les boissons. Nous devons entrer chez les marchands de vin, liquoristes, etc. Le jour qui offre le plus de facilité pour cette vérification, c'est le lundi, jour qui, dans nos grands centres, est devenu le dimanche du peuple.

L'illustre et regretté M. Blanqui, le nommait le jour de plaisir ; mais pour nous son vrai nom patronimique, c'est la saint vide-gousset.

L'ouvrier de deuxième classe ou le débauché part de sa maison ce jour-là le matin comme à l'ordinaire, mais au lieu d'aller à son atelier, il entre chez le débitant de boissons, puis il se dresse devant le comptoir ; les camarades le suivent, on trinque, on boit, chacun paie sa tournée ; les têtes s'échauffent ; l'heure du travail passe, s'oublie et la dépense complétement inutile, excessive, faite ce jour-là, est une ruine pour la santé de l'ouvrier, un désastre pour sa famille, une honte pour lui-même et pour la société.

O vous membres de l'Académie de médecine, membres de l'Académie des sciences morales et politiques et vous tous législateurs de ma patrie, venez, voici l'ouvrier notre frère debout au comptoir tenant le verre en main ! Tombons à genoux en présence de ce tableau *infâme*, puis frappons-nous la poitrine et répétons tous ensemble ces paroles solennelles qui retentiront jusque dans l'Éternité ; le *peuple s'empoisonne ici*, c'est par notre faute, c'est par notre propre faute, c'est par notre très-grande faute. Relevons-nous, Messieurs, et analysons devant la patrie ce grave sujet avec toute l'attention qu'il mérite.

Les liqueurs de prédilection de l'ouvrier c'est la goutte. Je demande publiquement ici aux membres de l'Académie de médecine, quelle est la nature de cette boisson détestable. J'en ai goûté quelquefois, très-rarement sans doute, elle m'a toujours fait mal. Voilà

le premier résultat de mes observations. J'ai voulu pousser plus loin l'analyse en consultant plusieurs personnes dignes de foi, et voici ce que l'on m'a répondu presque partout : la majorité des liquoristes et autres commerçants de ce genre fabriquent secrètement, pendant la nuit, la boisson nécessaire à la consommation du lendemain.

Frappé de ces déclarations singulières qui révèlent l'existence de plusieurs sources de corruption, j'ai analysé de plus près ce commerce abominable, honteux, où on trafique avec la santé du peuple. Il résulte qu'en effet, si l'on compare le prix brut de l'eau-de-vie, en y ajoutant les frais de transports, d'octroi, etc., le prix de cette liqueur forme un chiffre relativement élevé et on en donne un demi-verre pour 10 centimes ! Alors comment cela se fait-il ? Tout le monde sait que le marchand en faisant son négoce, doit gagner assez pour payer son loyer, ses impôts, son personnel, sa nourriture, etc, etc., et d'après cette vérification intelligente on reconnaît qu'il vend à peine au prix de revient, donc il y a un mystère là-dessous ! De là des incertitudes affreuses qui désolent tous les hommes de bien. C'est pourquoi je m'adresse directement à messieurs de l'Académie de médecine pour les prier de vouloir bien nous faire connaître quelles sont les drogues que l'on emploie pour cette préparation infernale destinée à l'alimentation de la classe ouvrière et dont les effets pernicieux altèrent leur santé ? La boisson falsifiée rend l'homme colère, hargneux, méchant, c'est pour cela qu'il casse la vaisselle bat sa femme, trouble ses

voisins. — Tels sont les cruels résultats de ce trafic abominable. Ce qui me surpasse à cet endroit et déchire mon cœur, c'est qu'il y a près de douze cent mille ouvriers à Paris qui vivent-là salement dans une insouciance, une apathie, qui fait rougir la civilisation. Ne songerez-vous jamais à améliorer notre sort ? Attendez-vous que l'on modifie les conditions de notre existence malheureuse? Qui en connaît la nécessité? Ceux qui en souffrent, c'est-à-dire le peuple. Or, vivrons-nous éternellement comme les pensionnaires du jardin des plantes? car, en effet, nous avons ceci de commun avec eux, c'est que nous acceptons tout ce que l'on nous donne, sans nous occuper jamais de savoir ce que cela coûte en principe, ni d'où cela vient, ni comment on l'accommode. On demande chez le restaurateur et au comptoir, le garçon sert, on mange, on boit, on paye et on part. De sorte que, en définitive, on ne sait ni ce que l'on mange ni ce que l'on boit. L'économiste en étudiant la conduite ignorante du peuple ne trouve dans la langue française qu'un mot pour la qualifier. C'est une création de notre vieux Montaigne, le voici : *Bestialité*.

Nous avons examiné cette grave question dans un autre ouvrage de la manière la plus honnête, la plus sérieuse et avec le plus profond respect. Nous avons reconnu qu'il est facile de supprimer l'octroi de la ville de Paris; ce qui permettrait de diminuer le prix des vivres de moitié. J'ai continué à examiner cette question avec persistance et si on me demandait ce qui distingue l'échelle du pont royal de la balance de l'octroi,

je répondrais avec la conviction la plus intime : l'une indique le niveau de l'eau et l'autre le niveau de l'intelligence. — Il est facile de comprendre qu'en maintenant un impôt considérable sur les boissons, vous excitez le commerçant à faire la fraude, et c'est la classe ouvrière *seule* qui en supporte les cruelles conséquences. Car celui qui est riche peut acheter au dehors du bon vin, il ne payera pas plus cher à l'entrée que pour le mauvais. Tandis que l'ouvrier qui n'a qu'une somme extrêmement limitée à dépenser ne peut acheter ni en fût, ni même en bouteille. Il n'a que 20 ou 10 centimes il en achète pour cette somme, et avec cela on ne lui donne que de la marchandise falsifiée ne pouvant que lui faire du mal.

Voilà où l'on reconnaît les effets déplorables de l'absence de l'ouvrier dans les conseils de notre grande famille. Nos sénateurs et nos députés ne s'occupent pas assez de nos misères et ils ont d'ailleurs plusieurs excuses excellentes pour couvrir leur responsabilité devant la patrie et devant Dieu, d'abord ils ne vivent pas comme nous. Ils peuvent donc dire par exemple avec beaucoup de raison et de justice qu'ils ne s'aperçoivent pas de cela à la *buvette* du Corps législatif et du Sénat. Je le crois aisément, quand on reçoit de la patrie, comme ces messieurs, 82 et 85 francs par jour on peut bien se payer un petit verre *nature*. Mais cela modifie-t-il notre situation ? Est-ce une raison suffisante pour pouvoir nous satisfaire ? assurément non. On me demandera peut-être : mais que voulez-vous que l'on fasse ? A cela je réponds, que Paris appartient

avant tout aux Parisiens; que les ouvriers sont des hommes qui ont du cœur et de l'intelligence, c'est à eux d'étudier sérieusement la question et demander que l'on respecte nos droits les plus légitimes. Comme disait M. Constant : n'opprimons personne, mais ne nous laissons pas opprimer; faisons le bien d'abord, et ensuite résistons au mal, et nous vaincrons le mal par le bien. — Un auteur pense, il écrit, sa pensée peut éveiller l'attention de ses frères; mais il ne décrète pas de règlement. Il ne suffit pas de concevoir le bien, il faut encore le faire réussir parmi les hommes. Chaque citoyen doit apporter ici le tribut de son intelligence, de son dévouement, de son patriotisme sur l'autel de la communauté.

Voici mon opinion :

Nous pouvons supprimer l'octroi et le remplacer par un autre système plus économique, moins *écrasant* pour le peuple, c'est ma conviction et comme l'expose M. de Lamartine : les grandes convictions sont infatigables. — Paris possède infiniment de ressources, l'important c'est de les découvrir et de les employer avec intelligence, ensuite rien ne prouve la nécessité d'un budget de 245 millions; — si le peuple, auquel on reconnaît tant d'intelligence dans certains cas, la mettait au service de ses affaires, il trouverait bien vite des réformes honnêtes, utiles, qui lui permettraient d'améliorer son sort tout en conservant le nécessaire pour l'entretien de la ville. Elle n'a pas toujours eu un pareil impôt.

En 1848 Paris payait 46,024,470 fr. 40 c.

En 1868 245,196,059 fr. 98 c.

La différence aujourd'hui dépasse 199 millions sur 1848. C'est-à-dire que celui qui payait 100 francs d'impôt il y a vingt ans, paie aujourd'hui 500 francs. Voilà le résultat bien clair pour tout le monde. L'éloquence n'est pas nécessaire quand les faits parlent si éloquemment eux-mêmes.

On se demandera sans doute pourquoi ces dépenses énormes. — Je réponds que l'entretien de la promenade du bois de Boulogne coûte 700,420 francs et il faut la même toilette à sa sœur de Vincennes. La perception de l'octroi ou le personnel coûte 8,011,572 francs. — Ensuite viennent les traitements *incroyables* dont voici des exemples :

Service vicinal.	Les sous-contrôleurs.......	6,900 fr.
	Les inspecteurs............	13,000
	Le directeur................	21,000
	L'inspecteur général........	23,150
	Le chef des égouts.........	17,500
	Le chef des plantations.....	18,500
	Le receveur municipal......	45,000
	La surveillance de l'éclairage au gaz.................	365,000 etc.

Cet impôt qui augmente toujours engendre le malaise, la misère, la corruption. — Le journal le *Bâtiment* dans son n° du 27 octobre dernier rapporte que le chiffre des faillites qui en 1851 était de 4,830 s'est élevé en 1865 à 24,183 francs.

Voilà les conséquences de l'impôt. — En outre, pour payer ces traitements d'une élévation véritablement anormale, la municipalité dans sa haute sagesse, n'a rien trouvé de mieux que d'imposer les farines pen-

dant que le pain est à 50 centimes le kilog. et que le peuple souffre. — Mais nos conseillers sont excusables, ils ne *sentent* pas l'aiguillon puissant du besoin.

X

La vie parisienne.

Si nous voulons à présent analyser la vie parisienne en général en y jetant un simple coup d'œil, il faut diviser le peuple en sept classes. Les enfants, les apprentis-ouvriers, les jeunes gens, les vieux garçons, les filles, les employés, la famille. Les enfants à Paris, surtout ceux élevés chez les commerçants, notamment chez les marchands de vin, limonadiers, etc., sont généralement perdus de vice dès l'âge le plus tendre. Je connais beaucoup de familles de ce genre; dans la majorité, les enfants font le désespoir de la famille, c'est la conséquence du mauvais exemple qu'ils ont chaque jour sous les yeux par leur clientèle dévergondée et salie de vices. Combien les familles de nos communes devraient s'estimer heureuses de pouvoir épargner à leurs enfants dans l'âge de l'adolescence, la vue de ces scènes d'immoralité révoltantes dont les enfants de Paris sont journellement témoins! Ces enfants, chez lesquels l'éducation est ainsi viciée et tronquée, se livrent à tous les égarements et à tous les désordres imaginables, principalement à la boisson. Lorsque les parents, après avoir beaucoup travaillé et fait des réserves, cèdent à leur fils un établissement

grandiose et prospère, celui-ci qui est sans ordre, sans énergie, sans courage, sans amour du travail, se livre à ses mauvais penchants et dévore le patrimoine de la famille en quelques années. On voit rarement un enfant de Paris réussir dans les affaires; ce sont des paysans aux habitudes honnêtes, économes qui les remplacent. L'enfant de Paris est cet homme vieilli avant l'âge que nous voyons piocher la terre et servir les maçons dans ses vieux jours.

La seule chose que l'économiste puisse faire à cet endroit, c'est de recommander aux familles qui, par leur commerce, sont obligées de recevoir chez elles ces hommes dépravés, d'envoyer leurs enfants à la campagne chez leurs parents ou chez les amis. Le foyer paternel, en pareil cas, peut être considéré, pour les enfants, comme un lieu de débauche et de perdition.

Nous avons expliqué dans un autre ouvrage l'existence des apprentis-ouvriers dont la position est digne d'intérêt; il est inutile de revenir sur ce chapitre puisque rien n'a été modifié à leur égard. La question reste debout.

Passons à l'examen d'un autre article. La conduite des jeunes gens a été expliquée d'une manière générale dans mes ouvrages précédents; mais il n'est pas hors de propos d'en dire encore un mot pour le mettre sous les yeux des pères et mères qui envoient leurs enfants avec tant de facilité à Paris.

Nous divisons toujours les ouvriers en deux classes. Dans la première nous comprenons les hommes hon-

nêtes, laborieux, économes dont la conduite fait l'admiration de tout le monde. Nous ne parlons pas d'eux, c'est seulement de ceux de l'autre classe, dont l'existence est devenue un problème très-difficile à résoudre.

Les ouvriers à Paris ont des heures fixes pour le travail, les repas, la récréation et le repos. Ce n'est plus comme à la campagne où le travail est incessant. Lorsque l'ouvrier parisien a terminé sa journée il est obligé de passer ses heures de recréation avec des amis ou des camarades, à moins de rester toujours enfermé chez lui comme un escargot dans sa coquille. Ce qui est chose impossible. Alors où va-t-il passer son temps ? Nous le savons tous ; trois genres de divertissements lui tendent les bras : c'est le café ou l'estaminet, puis le théâtre et les mauvais lieux.

Les résultats du café ou de l'estaminet sont connus de tout le monde, mais il n'en est pas de même de ceux du théâtre qui ont des conséquences on ne peut plus pernicieuses. Parmi ces hommes un grand nombre non-seulement ne comprennent pas ce que l'on joue, mais j'ai acquis la certitude que le lendemain, ils ne se souviennent même plus du nom de la pièce qui a été jouée devant eux ! Ces hommes qui ont travaillé toute la journée avec force sont écrasés de fatigue ; ils dorment pendant le jeu, et pendant l'entr'acte ils vont au café ! Voilà une double dépense en pure perte. Ce n'est pas tout, après le théâtre on entre dans les lieux de plaisir dont la liste varie à l'infini, comme je l'ai expliqué ailleurs pour les hôtels, chambres garnies, etc.,

où ils vident leur bourse, se déshonorent et contractent des habitudes déplorables qui effrayent tous les honnêtes gens. Tant que les ouvriers trouveront de l'amusement au théâtre, dans les maisons de débauche, les cafés et autres lieux de plaisirs, je leur dis : Si vous êtes malheureux ne vous plaignez pas ; vous avez ce que vous avez mérité. — Les plus mauvais citoyens de Rome ne demandaient autrefois que deux choses : du pain et des spectacles.

Un maître menuisier, un homme fort économe, à l'intelligence pratique venu de la province à Paris pour visiter l'Exposition me disait à ce sujet : Je ne suis pas étonné si les ouvriers se plaisent mieux à Paris qu'en province. Je les observe au moment du repas en causant avec eux, et leur conduite me semble fort singulière. Ils mangent de bon pain, prennent un ordinaire, quelquefois des plats plus relevés tels que bifteck, côtelette, avec des légumes, ils boivent un demi-litre de vin, ensuite le café, puis ils lisent les journaux et jouent le petit verre au billard ou aux cartes. Je n'ai jamais vu une pareille conduite, me disait-il, et je ne m'étonne plus si ces gens-là manquent d'argent lorsqu'ils manquent de travail. Car ils mettent tout à la fois dans leur ventre ou sur leur dos.

L'observation de cet ouvrier intelligent, laborieux devenu maître est parfaitement exacte. L'économiste est forcé de la constater avec le plus profond regret et de rechercher quel en est le motif.

Après avoir examiné sérieusement, j'en vois deux au lieu d'un; ceci est d'abord dû à l'absence de la

famille et ensuite à l'entraînement de l'exemple et des mauvais camarades. Ce sont des faits importants que je néglige pour ne pas dépasser mes dix feuilles d'impression. — Passons à un autre article.

Après avoir écoulé une partie de son existence au milieu des plaisirs, de la débauche et du vice, dans la crainte de se charger du soin de conduire une famille, l'homme arrive au soir de la vie dans la plus affreuse solitude. Là, face à face avec lui-même, il est fatigué, dégoûté, blasé sur tout, son existence lui devient pour ainsi dire à charge ; plus rien ne l'égaye, ne l'amuse, ne le console.

J'ai vu de ces hommes dans toutes les classes. Ils semblent tous taillés sur le même patron ; que d'extravagances dans leurs projets, leurs discours, leurs manières !

Quelques-uns appartenant à la classe aisée qui, par les avantages de leur position, se trouvent plus facilement en contact avec les familles, se polissent par l'habitude du frottement, mais dans les rangs inférieurs, l'homme abandonné à lui-même descend presque toujours dans l'échelle sociale et arrive quelquefois jusqu'au-dessous du niveau de la brute. — Pour descendre l'homme suit une pente facile, et quand il n'a plus en lui de ressort moral, quand il s'est ravalé lui-même au rang le plus infime, il prend bientôt des habitudes et des mœurs basses comme la position qu'il s'est faite.

Les familles honnêtes redoutent sa compagnie dans les réunions à cause des enfants, parce que cet homme

habitué à vivre dans la solitude, l'indépendance, sans principes, sans mœurs, dit tout ce qui lui vient à la pensée sans égard pour la société qui l'entoure.

Que de pareils hommes aient de la fortune ou non, ils ne connaissent ni le bien-être, ni le bonheur et la plupart d'entre eux en sont indignes.

L'espèce humaine sentira sa dignité lorsque la femme sera le premier chaînon qui rattache l'homme à Dieu.

Pour les jeunes filles ouvrières dont j'ai déjà parlé deux fois, surtout dans le travail sur les mœurs, je remarque que leur situation précaire et pénible s'aggrave toujours davantage. — Plusieurs n'ont qu'une vertu sans principes, et c'est une vertu sans ressources : dès qu'elle ne frémit pas à l'aspect des vices, elle en est souillée.

Je continue à observer l'existence de ces malheureuses que la misère accable ; chaque jour j'en vois à mes côtés qui, chez les restaurateurs, soupent avec un bol de bouillon ou de potage et une bouchée de pain, maigre dîner que plusieurs d'entre elles n'obtiennent qu'au prix de leur vertu.

Le restaurateur à Paris, c'est le sanctuaire de la famille *moderne* ; c'est là que se forment les premières liaisons coupables, les mariages de courte durée ; quel sujet de réflexion, grand Dieu ! ! ! Lorsqu'un homme a du cœur il ne lui est pas donné de pouvoir contempler ce triste tableau d'un œil indifférent. Je sens bien au fond de ma conscience que si cette souffrance cruelle et imméritée est un sujet de profonde douleur pour nos ouvrières, c'est aussi une cause de déshonneur pour

notre patrie. — Les moralistes en pareil cas prétendent que chaque citoyen a droit à une certaine somme de bien-être qui peut leur être accordée dans une certaine mesure et Jésus-Christ a dit avant eux : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

O Français légers, ignorants, apathiques, corrompus, ingrats ! ne ferez-vous rien en faveur de ces jeunes filles, vos sœurs devant Dieu et devant l'humanité ? J'ai prouvé dans un traité spécial la possibilité d'améliorer leur sort. Ces pages écrites sous la dictée de mon cœur, et uniquement pour le bien-être et le bonheur de ces braves ouvrières, ont été taxées de paroles *d'opposition* par certains membres trop zélés du pouvoir. On n'a pas suppprimé mon livre dans la crainte de donner du retentissement à cette affaire, mais on a empêché la presse d'en parler. Je leur rappellerai ici les paroles du célèbre *Milton*. « Tuer un homme, c'est tuer une créature raisonnable ; mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même. » Ils ont cru sans doute fermer mon cœur et ma bouche par cette menace, mais qu'ils ne l'oublient pas, personne ne pénètre dans le sanctuaire du cœur de l'homme et tant que cet état déplorable ne s'améliorera point, libre ou non, je réclamerai jusqu'à mon dernier soupir les droits de l'espèce humaine.

J'avais l'intention de dédier ce travail à monseigneur l'archevêque de Paris, mais à cause du titre maladroit, j'ai hésité et reculé. Cette situation pleine de périls me rappelle un trait historique que je me plais à signaler. Un jour la peste ayant éclaté à Marseille,

l'évêque animé d'un saint zèle, comme ils le sont tous, ordonna une procession à la tête de laquelle il marcha pieds-nus et la corde au cou. Dieu bénit ses efforts, exauça les prières des fidèles et le mal fut conjuré. Et vous, monseigneur Darboy, à la vue de la peste qui règne à Paris votre conscience chrétienne ne vous commande rien? Ignorez-vous, mon père, que, aujourd'hui dans notre capitale, il est presque impossible à un jeune homme, quelque solide que soit son éducation de rester pur? Ignorez-vous par hasard (ce qui est pire que la peste), que la jeune génération *renie* Dieu, sa famille et sa patrie? Ces messieurs n'entrent plus à l'Église; ils louent des chambres particulières, se séparent de leur famille, abandonnent leurs vieux parents dans la misère, la désolation, pour vivre à leur aise dans l'indépendance et la débauche; puis lorsque la patrie réclame leurs services, ils cherchent lâchement à s'exiler en Amérique pour se soustraire à ce devoir le plus sacré. Tout le monde le dit, les journaux le répètent, les honnêtes gens se désolent avec les chefs de famille et en présence de cette douleur publique, vous, mon père, vous resteriez insensible au fond de votre palais? Cela me semble contraire à toutes les lois du bon sens, de la raison et de vos convictions bien connues. Voilà pourquoi je venais à vous en confiance comme un fils soumis, respectueux, convaincu pour vous exposer ceci : on force nos passions à traverser un milieu impur; elles s'y altèrent : qu'y a-t-il de surprenant à cela? Qu'on place un homme sain dans une atmosphère empestée, il y respire la mort.

La civilisation fait fausse route, et dire qu'il n'en saurait être autrement, c'est perdre le droit de parler d'équité, de morale, de progrès. — C'est perdre le droit de parler de Dieu. La Providence disparaît pour faire place au plus grossier fatalisme.

Il y a là un grand mal ; il faut un grand remède. L'auguste chef de la catholicité de Paris doit, comme pasteur, encourager, aider ses fidèles paroissiens qui cherchent à le découvrir. C'est dans ces sentiments respectueux, humanitaires et au nom de la solidarité que je me proposais de vous dédier mon travail contre ce fléau des mœurs qui effraye tous les gens de bien.

Mais continuons notre examen.

Après l'analyse de l'existence des ouvriers, vient celle des commis ou employés de commerce, d'administration, etc. Si nous les plaçons après les filles, c'est parce que, dans cette catégorie, on rencontre *plusieurs* hommes qui, avec un traitement entre 1,200 et 1,800 francs, sont plus malheureux que la pauvre ouvrière elle-même.

Ces messieurs logent dans des chambres meublées dont le prix de location varie depuis 25 jusqu'à 40 francs par mois. Ils travaillent habituellement depuis huit heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, quelques-uns vont jusqu'à 10 heures.

Voici leur nourriture :

Pain 10 cent., fromage 15 cent. (ils appellent cela une côtelette de perruquier), vin 20 cent., ce qui fait pour le déjeuner:

Pain	10 c.
Vin	15
Fromage	20
Total	45

Quelle différence avec la femme de Paris ou l'ouvrière moderne! Un jour je disais à un jeune homme marié à la mode de Paris et qui a un enfant, vous devriez chercher une place de concierge pour votre femme, elle est jeune et n'a point d'état, cela l'occuperait.

Est-ce que vous plaisantez, me répondit-il ? croyez-vous que je voudrais rendre ma femme esclave ? Voilà la vie parisienne ! On ne demande que trois choses : du repos, de la bonne nourriture et des parties de plaisir.

Oui, mon ami, vous avez raison, votre femme ne doit rien faire, vous gagnez 4 francs par jour, et à cause de votre travail, vous ne mangez qu'une fois chez vous, votre dame pour ne pas salir ses jolies petites mains dans la cuisine prend sa nourriture chez le restaurateur, puis elle s'habille coquettement, achète un petit journal et sort pour promener son enfant ou elle va babiller chez la voisine.

Que de pareilles gens soient malheureux dans l'hiver de leurs jours, ils n'auront que ce qu'ils méritent ; car voyez, comme concierge vous êtes logé ; c'est déjà une économie de........................... 220 fr.

Appointements........................	180
Pourboire des locataires...............	100
Total....................	500

Pendant douze ans, c'est donc 6,000 francs ou 300 francs de rente.

Les autres femmes, toujours de Paris, tiennent à peu près la même conduite ; ainsi j'en vois à chaque instant qui le jour de la paye viennent dîner chez le restaura-

teur avec leur mari et leurs enfants pour s'éviter la peine de faire la cuisine. Ce jour-là ces dames choisissent les mets les plus distingués. On boit chacun son litre, on prend du dessert, puis le café, le pousse-café et de la chartreuse à 40 centimes le verre! Voilà l'existence de la société moderne à Paris !

Ces familles le jour de la paye dépensent 8 ou 10 francs pour un seul repas. Le lendemain le mari au lieu d'aller au travail continue à boire. Ensuite on vit comme on peut avec du pain sec et du fromage, de la charcuterie, etc.

Une ménagère intelligente, économe, nourrirait toute la famille d'une manière convenable, substantielle pendant trois jours avec cette somme.

Je comprends encore qu'un ouvrier le jour de la paye prenne un verre de vin avec les camarades, surtout quand il a eu beaucoup de mal pendant plusieurs jours, cela répare ses forces et c'est assez naturel; mais que sa femme par paresse et par gourmandise amène la famille dîner chez le restaurateur pour s'éviter la peine de faire la cuisine et choisir les meilleurs morceaux, lorsque son mari ne gagne que 3 ou 4 francs par jour, ce n'est pas seulement une fainéante, c'est une *scélérate !* — Le mal ne s'arrête pas là; je vois dans ces familles les enfants de cinq à six ans qui prennent la tasse de café avec le petit verre! Allez donc parler économie à ces gens-là ! Ce sont des corps sans âme, sans vie, sans courage, sans vertu.

Aussi j'ai constaté que la Parisienne vraie, la Parisienne pur sang se distingue par trois qualités particu-

lières : la gourmandise, la coquetterie et la paresse.

Les peuples qui ne connaissent pas l'épargne, cette fille de la prévoyance, ne peuvent pas être sobres ; et quant au travail, ils ont nécessairement pour lui la plus profonde aversion.

Comme conclusion je dirai que l'éducation légère, vicieuse que reçoit la nouvelle génération, la liberté écrasante qui lui est laissée, son émancipation précoce, ses goûts prononcés pour la jouissance, offrent un sujet digne d'occuper les *penseurs* les plus sérieux.

Je me trouve d'accord en cela avec un digne prêtre, M. l'abbé Michon, qui a fait des conférences à Saint-Éloi, rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine. Le 24 mars dernier, il a prononcé sur ce chapitre quelques paroles qui m'ont profondément frappé. Messieurs, s'est-il écrié : vous valez mieux que vos fils, parce que vous avez été élevés par des mères plus honnêtes, plus énergiques, plus vertueuses ! puis il ajoutait : Il y a aujourd'hui une chose qui tourmente l'État, le clergé et tous les hommes de biens; C'EST L'AVENIR ! ! ! En effet quand une nation marche ainsi dans le vice, elle ne saurait manquer d'arriver à un résultat quelconque. C'est ce que nous expliquerons prochainement dans notre *Confession patriotique*.

Mais tous les travailleurs ne pensent pas ainsi, s'il y a du mauvais, il y a aussi du bon et du passable, espérons-le pour la gloire de la France et le bonheur de ses enfants.

Le devoir de l'ouvrier quel est-il ? C'est de travailler tous les jours à l'exception du dimanche pour exercer

davantage sa main, son intelligence et son cœur ; se concentrer dans sa famille et dans ses amis le plus possible ; éviter ces réunions du lundi où l'on dépense en quelques heures le produit de toute la semaine ; comprendre que la vie n'est pas faite pour la brutalité des passions, mais pour les douceurs de la paix et les joies domestiques.

L'âme a ses besoins ainsi que le corps et le même droit d'exiger, quoique d'une manière différente, des assiduités et des soins. Notre imagination doit se nourrir d'espérance qui nous fassent supporter nos maux ; notre mémoire, se remplir de faits et d'exemples qui nous rappellent continuellement la Providence ; notre volonté, former des désirs dont l'éternité soit le principe et la fin ; notre entendement s'appliquer à la contemplation des vérités utiles ; notre corps, enfin, se consumer, quoique avec prudence et modération, au service de Celui par qui nous avons le mouvement et la vie.

Les libertins qui n'imaginent pas d'autre félicité que le rassasiement des passions, ignorent absolument la grandeur de notre destinée. Ils oublient que la société a Dieu pour instituteur, nous sommes des réfractaires et pires que les sauvages, si nous n'en remplissons pas les devoirs.

XI

Les trois blâmes.

Arrivé à cet endroit de mon ouvrage j'éprouve le besoin de faire au public une confidence pour me dé-

charger d'un poids énorme qui trouble à la fois ma conscience et l'ordre de mes travaux. — Lorsque j'ai commencé à écrire, mes premiers essais ont été accueillis par un blâme universel de la part de mes parents, de mes camarades, de mes connaissances et de tous ceux qui me portent quelque intérêt. Ce blâme s'est présenté sous les trois formes suivantes :

1° Les plus nombreux m'ont dit : Vous écrivez, vous avez tort, car vous ne gagnerez pas de quoi boire de l'eau.

2° Une deuxième classe qui se compose des plus éclairés et des plus sages, m'ont dit à leur tour : Vous voulez écrire, mais vous avez grandement tort, surtout de vous occuper d'économie sociale, parce que le gouvernement n'a pas besoin de vos conseils. — Souvenez-vous donc de ce proverbe populaire, me disaient-ils avec force : Chacun son métier et les vaches sont bien gardées. Si le gouvernement se trompe ou ne fait pas son devoir, il est seul responsable devant Dieu. Cela ne vous regarde pas ;

3° Enfin une troisième classe composée des hommes sérieux m'ont également donné tort. Vous voulez réformer les erreurs et les abus de la société, me disaient-ils, mais vous rêvez ! c'est de la folie ! etc.

Examinons ensemble avec respect ces trois propositions, ou si vous voulez, ces trois jalons de l'histoire qui révèlent si bien le niveau politique de notre société.

Je ne gagnerai rien, dites-vous, par conséquent je ne m'enrichirai pas ! Donc dans nos mœurs, tout homme qui n'entasse pas d'argent est un misérable ! deuxième

idée, je fais imprimer un livre : deux cas se présentent, c'est la copie d'un autre ouvrage, ou bien un extrait de mon âme, si c'est la servile copie d'un autre ouvrage, il ne mérite pas que l'on s'en occupe ; mais si c'est une œuvre réfléchie, une idée utile que j'apporte à la société, cette société doit aider l'auteur à propager cette idée et la faire connaître, autrement le travail est nul, l'idée doit mourir en naissant. —Pour éviter ce malheur il faut un moyen. Ce moyen quel est il ? Je réponds la main sur la conscience, là devant Dieu et devant l'humanité : *Nous n'en avons pas !*

C'est ici que je vais prouver que les hommes de ma classe sont 30 millions de *parias*. Voici ce qui m'est arrivé et ce qui arrivera nécessairement à tous les ouvriers qui désireront se rendre utiles à notre famille.— Ceci m'amène en face de deux sujets de premier ordre : la *presse* et l'*imprimerie*. Qu'est-ce que la presse en France ? Est-ce un flambeau divin destiné à éclairer le corps social, ou bien une vile industrie ? Pour mon compte je l'ai toujours considérée comme étant dans le premier cas. C'est pourquoi je me suis adressé à elle naturellement, avec respect et avec confiance. — Mais elle s'est divisée devant moi en trois classes ; quelques-uns m'ont accueilli avec bonté, plusieurs m'ont ri au nez et les autres m'ont repoussé avec dédain !

Ce n'est pas à moi que vous avez fait cela, Messieurs, c'est à trente millions d'ouvriers, vos frères devant Dieu et devant la société. Remarquez que si un autre de mes camarades, n'importe lequel, se fût trouvé à ma place, vous l'auriez reçu de la même manière n'est-ce pas ?

Or, vous voyez ce que pèse le peuple devant la presse; sa volonté est nulle.

Je vous considère comme une légion d'honnêtes gens, une fraction de notre société, des frères enfin, mais formant une corporation au milieu de nous. — Permettez-moi, je vous prie, de m'adresser publiquement au plus ancien d'entre vous; c'est M. Émile de Girardin. — Il est un des vétérans de la presse. Il possède avec le génie, l'expérience des hommes et des affaires, sa fortune colossale lui permet de vivre dans l'indépendance; il a un journal à sa disposition et son âme, dit-il, est un vase immense rempli d'amour patriotique et passionnée pour la liberté.

Eh bien, monsieur de Girardin, je vous le demande, à vous, et à tous vos honorables confrères de la presse française, comment se fait-il qu'un enfant du peuple, un ancien soldat qui a exposé sa vie sur le champ de bataille pour défendre les intérêts de notre patrie, soit plus tard inhumainement dépouillé de sa fortune et de son honneur par l'État sans pouvoir trouver un défenseur dans notre société et dans votre corporation? Diodore rapporte que les Égyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement. Leurs lois étaient simples, pleines d'équité, et propres à unir entre eux les citoyens. — Celui qui, pouvant sauver un homme attaqué, ne le faisait pas, était puni de mort aussi rigoureusement que l'assassin. Que si on ne pouvait secourir le malheureux, il fallait du moins dénoncer l'auteur de la violence, et il y avait des peines établies contre ceux qui manquaient à ce devoir. Ainsi les citoyens

étaient à la garde les uns des autres, et tout le corps de l'État était uni contre les méchants. Que nous sommes loin de ces grands principes naturels, généreux des premiers peuples, monsieur de Girardin ! A quoi cela tient-il, me direz-vous, que je ne suis ni noble ni bourgeois, mais un vilain né d'un sang vil et méprisable, et que les intérêts de cette caste ne vous touchent pas? Alors qu'est-ce que vous défendez ? comment entendez-vous la liberté ? Quels sont vos principes ? Je vous demande cela après avoir composé douze volumes, et voyagé, en vain, pendant un an, de Lyon à Paris, de là au ministère, au Corps législatif, à la presse française et chez tous les hommes marquants de notre société, y compris l'Académie des sciences morales et politiques et nos deux illustres exilés : Louis Blanc et Victor Hugo. Daignez m'éclairer je vous en conjure. Dieu, la patrie et l'historien attendent votre réponse.. Mais avant écoutez la voix de deux grands citoyens : Celui qui, pouvant défendre un opprimé, ne le fait pas se rend coupable d'une faute de même genre que s'il abandonnait sa famille, ses amis, sa patrie. — Cicéron.

Mirabeau dit à son tour : Il semble qu'un honnête homme que le malheur accable devrait trouver partout des asiles. — Moi j'ajoute : *excepté en France.*

Pénétrez-vous bien de ma position, monsieur de Girardin, remarquez que je suis auteur, que je n'ai ni éditeur, ni libraire. Je pense, j'écris pendant mes heures de récréation, après mon travail ; je fais imprimer au prix de mille sacrifices et mon œuvre a un but d'intérêt général dont vous avez ici l'échantillon. C'est donc un cas particulier.

Or, quelques-uns de vos confrères auxquels j'ai remis mes volumes avec prière de les annoncer, m'ont déclaré franchement qu'ils ne les annonceraient pas, disant que cela ne se fait que pour des amis. Quels amis, s'il vous plait ? en pareille matière il n'y en a que deux sortes : ceux de la justice, de la vérité, de l'amour du bien public, et ceux qui partagent le bénéfice avec l'auteur.

Lorsque vous voulez imprimer un livre,me disaient-ils, il faut calculer votre affaire. Si vous n'avez que deux mille francs, faites imprimer de la matière pour 1,500 francs et conservez 500 francs pour payer des annonces dans les journaux qui feront connaître vos livres. Telles sont les conditions !

Ainsi j'ai perdu mon temps pour écrire, je me suis imposé les plus cruelles privations pour faire imprimer ma pensée, dans l'intérêt de la patrie ; le travail est prêt ; mais pour le faire connaître à notre famille, il faut encore louer le véhicule comme on loue un tombereau pour enlever le fumier !

Voilà la presse, monsieur de Girardin !

Voilà la classe ouvrière devant la société !

Voilà les institutions de la France !

Approchez-vous, je vous prie, monsieur de Girardin, et suivez avec l'index les degrés du génie national sur ce thermomètre de l'économiste, la lecture vous révélera le juste niveau ! En attendant je dis qu'il nous faut une presse composée d'hommes de cœur n'ayant en vue que le bien général et la gloire de notre patrie ; quiconque d'autres idées est indigne de tenir une plume.

On me dira peut-être que la classe ouvrière peut fonder un journal. Oui, mais il faut de l'argent! comment faire pour se procurer un cautionnement aussi considérable? il faudrait au moins une souscription de toute la classe ouvrière.

Ensuite pour écrire, il faut penser. On ne fait pas des écrivains comme on fait des charpentiers, des maçons. L'homme que l'éducation n'a point éclairé est ordinairement plus apte au travail manuel qu'aux combinaisons de l'intelligence. Quel est l'ouvrier qui pourra écrire tous les jours? tels sont les obstacles!

Ainsi comme vous voyez, si un ouvrier pense, il ne peut pas écrire sans abandonner son travail qui le faisait vivre, et il s'expose à mourir de faim.

S'il écrit, il ne trouvera ni éditeur, ni libraire, ni rédacteur; il aura perdu son temps, ruiné sa santé, et son idée inconnue mourra en naissant faute d'air et de lumière.

Alors qu'arrive-t-il? je l'ai prouvé ici bien clairement, le peuple vit comme un troupeau dans la saleté, dans la misère, dans la plus affreuse routine. Les hommes de cœur comme vous, monsieur de Girardin, qui peuvent écrire sont trop haut dans la sphère de l'aisance pour *sentir* nos misères dont ils ne souffrent pas. Cela est-il vrai, oui, ou non? il y a deux cents journaux à Paris; la majorité parle chaque jour de toute espèce de choses excepté de nos intérêts qui restent en souffrance comme je le prouve ici. Notre situation me semble trop évidente pour être méconnue; mais si ceux qui ont la faculté d'écrire gardent le silence à cet

endroit, est-ce une raison pour continuer à gémir dans cet état sans chercher à améliorer les conditions de notre existence ? je ne le pense pas; écoutez Bossuet : Dieu ne nous a pas donné, pour n'en pas faire usage, le flambeau qui nous éclaire sans discontinuation. Quiconque ne daignera pas mettre à profit ce don du ciel, c'est une nécessité qu'il ait Dieu et les hommes pour ennemis.—Néanmoins personne de nous ne s'en occupe.

Notre état maladif n'est ni l'esclavage, ni la liberté; ce n'est pas l'esclavage puisque nous pouvons nous coucher et nous lever quand il nous plait, travailler ou nous reposer selon notre désir. — Mais si on nous fait une injustice comme dans le cas présent, pouvons-nous revendiquer nos droits ? Si nous avons une bonne idée, pouvons-nous la communiquer à nos semblables ? je réponds avec une montagne de preuves : Non ! le peuple est réduit au silence. C'est un corps sans âme.

Ce qui constitue l'homme, dit M. de Lamartine, c'est la pensée, mais tant que cette pensée ne se révèle pas à elle-même et aux autres, elle est en nous comme si elle n'était pas. — Voilà notre situation.

J.-J. Rousseau avait donc raison de dire : J'aime mieux une mauvaise action qu'un mauvais principe.

Royer-Collard, parlant sur le même sujet dit : Un peuple qui n'intervient point dans les affaires de l'État, peut-être heureux, tranquille, bien gouverné, il ne s'appartient pas à lui-même, il n'est pas libre, il est sous le glaive.

Le respectable et savant M. Guizot, dans sa magnifique Histoire sur les progrès de la civilisation, ajoute à

son tour. La société, dans son sens le plus large et le plus simple à la fois, c'est la relation qui unit l'homme à l'homme. — Voilà ce que la classe ouvrière souhaite aujourd'hui; c'est ce *fil* que je cherche en vain et avec passion, parce que je partage l'opinion de Sénèque; à mes yeux les hommes sont nés pour se procurer une mutuelle assistance.

Passons à l'imprimerie.

M. de Lamartine l'a dit : l'imprimerie c'est le télescope de l'âme.

J'ai pensé, j'ai écrit, ne trouvant pas d'éditeur je fais imprimer à mes frais. Dans ma naïveté je croyais que les imprimeurs étaient comme les boulangers, qu'ils avaient des prix uniformes, selon leur dire. — Mon livre imprimé je ne trouvais pas de libraire pour le vendre, ils l'acceptent en dépôt, mais ils trouvent le prix trop élevé. — Je leur présente ma facture dont le chiffre est de 1,750 francs pour mille exemplaires, ce qui faisait 1 fr. 80 c. par exemplaire, je le vendais 2 francs avec remise du quart. — Tous les libraires me disent que c'est trop cher, que l'imprimeur s'est trompé. Celui-ci déclare que non, et m'invite à acquitter ma note. J'avais compté sur 1,000 francs de frais et paye déjà 1,250 francs. Que faire? me voilà dans la peine. Je consulte un libraire consciencieux qui m'engage à écrire à M. le président de la chambre des imprimeurs pour lui remettre mon affaire entre les mains. — Je suis ce conseil amical; j'écris au président du cercle. Celui-ci nous appelle en conciliation. J'arrive là rue Bonaparte, au premier, dans un magnifique salon où

se trouve réuni ce tribunal paternel qui rend justice gratuitement. C'est ce que je voudrais pour notre savante magistrature, et cela peut se faire facilement avec un peu d'intelligence. Voici d'ailleurs la pensée de Colbert, il écrivait à Louis XIV : Il y a des moyens de faire rendre la justice sans qu'elle soit si fort à charge aux peuples, il n'y aurait qu'à abréger tout d'un coup tout ce qui est en usage aujourd'hui et ordonner qu'à l'avenir les affaires se jugeront sur le champ et sans qu'il soit besoin d'un tas de paperasses. — Vous diminuèriez ainsi quantité de sangsues qui sucent vos peuples (*Test. politique* p. 393.) — Cela est bien vrai. — Le président m'invite à m'asseoir en famille. J'ai à côté de moi mon imprimeur, et pour juges sept autres imprimeurs. Voici donc le pauvre auteur qui a commis le crime de penser et d'écrire, dans le but d'améliorer le sort de ses compatriotes, seul contre huit !

Voilà la classe ouvrière devant l'imprimerie !!! Quel enseignement pour un peuple! Quel sujet grandiose pour l'histoire! Quelle leçon pour les générations futures !

Le président prend la parole et me dit : M. Granveau, vous avez écrit au cercle à l'effet de lui soumettre le différend qui vous divise avec votre imprimeur. — Oui M. le Président.

D. Expliquez-nous d'abord vos conventions.

R. M. le Président voici ce qui s'est passé. J'ai été nformé que M. X. possède une des premières imprimeries de Paris; qu'il fait le travail avec une rapidité

sans exemple. J'étais pressé pour mon livre que je voulais offrir aux députés avant la discussion sur les octrois parce que je traitais cette question moi-même.

Je me présente chez l'imprimeur avec mon manuscrit ; on m'envoie au prote ici présent. Je lui explique mon affaire et lui observe que je suis pressé pour le motif indiqué plus loin. Ce Monsieur me répond, nous ne sommes pas très-occupés en ce moment, si nous avions votre manuscrit on s'y mettrait de suite, et ce serait bientôt fait.

Je lui observe que j'ai appris qu'ils avaient fait un volume de 500 pages en 15 jours, moi je compte sur 240, donc vous pouvez me le livrer dans le même laps de temps. — Oui, certes, me répondit-il. — Mais quels sont vos prix, s'il vous plàît Monsieur ? Il me répond : Je suis extrêmement occupé en ce moment, je ne puis vous dire au juste ce que cela vous coûtera, mais je vous déclare que nos prix sont ceux de tout le monde. Nous sommes organisés pour faire aussi bon marché que qui que ce soit.

Là-dessus je lui remets mon manuscrit avec prière de presser le travail au plus vite. Plus tard je revins à l'imprimerie, M. le prote me dit : Le travail est en train; j'ai examiné votre compte, cela vous coûtera environ 80 francs la feuille in-12 comme composition, ensuite le papier, tirage, brochage, couverture. Ne connaissant pas le prix niles usages de l'imprimerie, je réponds: Si c'est là les prix de la ville, c'est bien.

On me livre quatre feuilles en quelques jours ; après, le travail reste comme suspendu pendant près de

quinze jours. Le *Moniteur* annonce l'époque de la discussion du budget, précisément le chapitre de l'octroi sur lequel j'avais écrit, je suis inquiet ; le temps presse et la composition n'avance pas. — Que faire? Je consulte un imprimeur qui me dit : vous pouvez exiger qu'on vous livre votre volume, écrivez un mot au chef de la maison et dites-lui que s'il ne vous le livre pas, vous lui demanderez mille francs de dommages-intérêts. Puis laissez-le tranquille.

Je suis ce nouveau conseil. Ces Messieurs m'appellent à l'imprimerie, nous nous expliquons, ils déclarent qu'ils n'ont pas le temps, mais qu'ils vont donner mon manuscrit à un confrère.

Plus tard, on me livre mon volume que vous voyez. Le papier est très-mauvais ; il est mince comme du papier à lettre et les trois cent vingt-quatre pages ne représentent que la matière d'une petite brochure ; ce qui lui cause une grande dépréciation dont je suis victime.

En outre, on m'a dit partout que l'on s'est trompé ; que l'on m'a pris beaucoup trop cher. Puis enfin on m'a porté un supplément pour corrections et pour travail de nuit. J'ignore les habitudes de l'imprimerie, je n'ai fait aucune correction et je ne comprends pas pourquoi ces frais de nuit à 1 franc l'heure. — Voilà ma position, M. le président. — Combien vendez-vous votre volume? R. Je l'avais mis à 2 francs, mais à cause dumauvais papier, le prix a été abaissé à 1 franc avec 25 0/0 de commission.

Après cet interrogatoire la parole est donnée à mon

imprimeur, il déclare ceci : M. Granveau étant pressé nous avons partagé le travail avec un confrère qui a fait travailler la nuit, il a compté 50 centimes et nous, selon l'habitude, nous avons ajouté 50 centimes de commission ce qui fait 1 franc l'heure. Je livre ces réflexions aux législateurs de ma Patrie et à l'histoire ! Ce n'est pas un pamphlet que j'écris, *c'est la révélation d'une époque.*

Le tribunal après une mûre délibération me déclare ceci : lorsque l'on vous a indiqué le prix, c'était à vous d'accepter ou de refuser. En pareil cas, selon l'usage de l'imprimerie, vous êtes sensé avoir accepté ce prix, et nous ne pouvons rien. Mais pour le travail de nuit, corrections, etc. Tout cela est enlevé. Nous diminuons votre note de 200 francs. Je remerciai ces Messieurs et me retirai. — Ici se présente quatre cas particuliers :

1° Reconnaissance pour les juges paternels ;

2° Réflexions sur la composition du tribunal vis-à-vis de l'auteur ;

3° Observation sur l'usage de l'imprimerie au sujet des prix ;

4° Situation faite aux ouvriers qui veulent écrire.

N'ayant pas le loisir d'examiner ces différents sujets, je laisse à la justice de mon pays et au lecteur le soin d'en tirer conclusion.

Pour achever l'examen de ce premier blâme où on m'a déclaré que je ne gagnerais pas pour boire de l'eau, je sais à quoi m'en tenir là-dessus. Mais à qui la faute ? Suis-je cause si ma patrie n'offre au peuple aucun moyen de produire sa pensée ? on me répondra

avec raison : nous avons créé et nous propageons les orphéons, nous donnons au *luxe* le plus admirable développement, nous multiplions les maisons de débauche, les casernes, les cafés, les concerts, les bals ; nous traçons des lignes droites dans les villes aux frais des citoyens ; nous dépensons des millions pour les théâtres ; nous donnons jusqu'à 100 mille francs par an aux acrobates et enfin nous augmentons les impôts tous les ans ; qu'avez-vous à vous plaindre ? Chaque époque a ses gloires : voilà les nôtres !

Lorsqu'un homme comprend une pareille situation dans toute son étendue, s'il a du cœur et qu'il manque de pain, il serre d'un cran la ceinture de son pantalon, travaille jour et nuit pour le bonheur de sa patrie et attend des jours meilleurs. — Cicéron l'a dit : Les services rendus à la patrie nous ouvrent les portes du ciel.

On me dira peut-être, mais pourquoi révélez-vous au public vos tribulations d'écrivain ; cela ne l'intéresse pas. Pour les hommes apathiques, sans cœur et sans entrailles, non sans doute, mais les hommes de bien savent qu'un ministre a déclaré avec emphase du haut de la tribune le 1er février 1868 : « S'il y a quelque « part un esprit, obscur, solitaire, où germe une idée « vraie, féconde, utile, il faut qu'il ait la parole. » On pourrait déduire de là que tous les Français peuvent écrire, mais je pense avoir prouvé suffisamment le contraire et fixé l'opinion des citoyens là-dessus.

Dans un autre ordre d'idées, je vois certains hommes qui passent leur existence dans la débauche, dans le vice donnant le mauvais exemple à leurs compatriotes

pendant de longues années ; arrivés au soir de la vie ces misérables tendent la main sur la rue, cela excite votre charité, votre humanité et vous leur donnez de quoi vivre.

Puis un homme qui n'écrit que des choses honnêtes, qui comprend la situation malheureuse faite à son pays, qui se dévoue pour la gloire de sa patrie et le bonheur de ses compatriotes, vous le traitez *d'imbécille !*

Lecteur, jette ces réflexions sur la balance de sa justice et voit ce que cela pèse.

Passons à l'examen de la deuxième action.

Il faut laisser faire le gouvernement, s'il se trompe, il est seul responsable devant Dieu, etc. — Eh quoi ! les frères de Mirabeau ont reculé jusque-là ? mais malheureux que vous êtes si le gouvernement se trompe qui en subira les conséquences ? C'est quarante millions d'hommes libres ! Et, en pareil cas, il faut, selon vous, se blottir dans un coin comme un timide lièvre derrière un buisson et gémir en silence sur son triste sort sans faire agir son intelligence, cette faculté précieuse ou ce levier puissant que Dieu nous a donné pournotre conservation personnelle et le bonheur de notre société ? Alors c'est abdiquer nos droits, c'est l'esclavage, c'est descendre au-dessous de la brute.

Qu'est-ce que le gouvernement ? Ce sont les hommes qui dirigent notre famille, eh bien, dans une famille, depuis le petit berger qui garde les troupeaux, jusqu'au chef de la maison, tous travaillent au bonheur de la communauté. C'est exactement ce que je fais ici avec la même simplicité, le même dévouement, le

même respect. — Dans un autre ordre d'idées un père de famille ne peut pas voir à la fois le travail de la maison et celui des champs. Mais si chacun des membres lui rend compte le soir de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait, le chef écoute et agit en conséquence. Il en est de même pour le gouvernement. — J'observe en outre que berger, prince ou soldat, l'homme n'a que vingt-quatre heures à dépenser par jour. — Il lui faut au moins sept heures de sommeil, deux ou trois heures pour s'habiller... (un homme du monde, un maçon met moins de temps), plusieurs heures pour les repas, pour les récréations, les plaisirs, etc. Ensuite les hommes qui nous gouvernent doivent s'occuper des affaires extérieures, etc., de là je conclus que si nous souffrons, c'est faute de nous comprendre et, comme dit le vieux proverbe, faute de parler on meurt sans confession. Passons à la troisième accusation qui est la plus grave : vous cherchez à redresser les erreurs et réformer les abus de la société, c'est de la folie!

Comment ! Paris paye aujourd'hui cent quatre-vingt-dix-neuf millions d'impôt de plus qu'en 1848, je prétends qu'on peut abaisser ce chiffre, soulager les contribuables, approprier les logements et c'est le fait d'un rêveur?

Je déclare au conseil municipal de Paris qu'il n'a pas le droit d'exiler la classe ouvrière aux extrémités de la ville et vous appelez cette conception folle ?

Douze cent mille ouvriers vivent dans l'apathie et la saleté, je viens dire que l'on peut modifier les conditions de notre existence à notre avantage, tant pour

l'approvisionnement de la ville que pour la préparation des aliments, tout cela est clair dans mon âme, j'essaye de faire passer ma conviction dans la vôtre et pour cette tentative vous me traitez comme un idiot ?

J'avoue que notre société a assez d'intelligence pour créer une banque populaire destinée au négoce du peuple et à la conservation de ses économies où au lieu d'être volé, on lui conservera le fruit de son labeur. — Je *veux* cette réforme ; je *l'obtiendrai*, et cette passion patriotique est le résultat d'une tête fêlée ?

Les hommes les plus intelligents me diront peut-être que ces accusations sont formulées par des ouvriers dans le cercle au milieu duquel je vis ; que ces hommes, absorbés par le travail, n'ont pas le temps de vérifier et de se rendre compte. A cela je réponds avec la plus profonde conviction que c'est *l'expression de l'opinion publique*. Cette pensée s'étend depuis l'homme du peuple jusqu'à l'académicien. En voici d'ailleurs une preuve malheureusement trop frappante.

M. Wolowski, professeur d'économie politique depuis vingt-neuf ans, a commencé son cours aux Arts-et-Métiers, le 15 novembre 1867. Voici sa première phrase : Messieurs, l'économie politique, aujourd'hui, est une question à la fois favorable et redoutable : favorable parce que l'on est bien disposé pour s'entretenir de ces matières, redoutable parce que tout le monde s'en mêle ! Est-ce clair ? On empiète sur le terrain de nos grands économistes pour leur faire concurrence et c'est un véritable danger.

Autrefois, s'écrie-t-il, on disait que l'esprit courait la rue ; on peut retourner la phrase et dire à présent l'économie court la rue,

Examinons cela de plus près. Voici deux ouvriers pères de famille qui se rencontrent sur la place. La première chose qu'ils se disent en se serrant la main, est celle-ci : as-tu déjeuné, toi ? Ah ! ne m'en parle pas, répond l'autre, je gagne 4 francs par jour, j'ai à peine pour acheter du pain et payer le loyer ! Là-dessus des lamentations très-naturelles amenées par la nécessité, et cette loi, la plus dure de toute, n'entre point dans la demeure des économistes de France. Ils ne la voient pas, ne la connaissent pas, ne la *sentent* pas, ne la comprennent pas.

Vous ne voulez point Messieurs que nous nous occupions de nos affaires ; c'est bon pour des économistes comme vous, n'est-ce pas ? Combien êtes-vous s'il vous plaît, six, douze, mettons deux douzaines si vous voulez, ce n'est pas trop pour une famille de quarante millions d'hommes ? Vous vous occupez avec le gouvernement des choses utiles à la patrie et pouvant augmenter le bien-être des citoyens. Vous pensez pour nous ; vous êtes de braves gens, une légion d'hommes éclairés, consciencieux et passionnés pour l'amour du bien public. Si la nation a du cœur elle vous doit de la reconnaissance, tout ce qui est utile aux hommes est digne, en un sens, de la reconnaissance des hommes, mais comment faire pour vous la témoigner ? Elle ne vous reconnaîtra pas dans la foule ; il faut un signe distinctif quelconque pour la fixer. Que choisira-t-on ? Por-

teront-ils des bas rouges à l'exemple des cardinaux? une plaque sur le bras comme nos gardes champêtres? ou une plume au chapeau comme les suisses? Voilà ce qu'il importe de savoir, en attendant, nous savons déjà que ces Messieurs se réunissent tous les mois au Grand-Hôtel pour faire un grand dîner. Là ils s'occupent d'économie sociale entre la poire et le fromage.

Je me les représente un jour d'hiver, pendant un froid de dix degrés. Ils sont assis autour d'une table copieusement servie : le feu pétille dans l'âtre, ces Messieurs ont chacun une chaufferette sous les pieds. Après avoir rebuté sur les poulets farcis, les dindes truffées, les viandes les plus délicates, les vins les plus exquis, croyez-vous que c'est en se tordant sur leur fauteuil qu'il leur viendra à l'esprit des idées propres à améliorer le sort des malheureux qui n'ont pas de pain? Vivent-ils comme nous? *Sentent-ils* nos misères? assurément non. Alors comment voulez-vous qu'ils pensent à nos besoins? Il faut être insensé pour ne pas comprendre ces choses-là. C'est à ce sujet que de Tracy a dit : *Sentir*, c'est le tout de l'homme. Le vieil Horace avait dit déjà : Pour bien comprendre il vaut souvent mieux voir qu'entendre. — J'ajoute qu'il est un don que nous ne pouvons tenir de la nature : c'est l'expérience. — Quel éloignement, si l'on compare ce festin avec le modeste souper de l'ouvrier père de famille, qui, le soir, apporte sous son bras un pain de quatre livres acheté avec le fruit de son travail. Il divise ce pain entre tous les membres de la famille et il enferme le reste sous clef. Quand les enfants ont fini, ils regar-

dent en dessous sans oser se plaindre ; ils ramassent sur la table avec précaution les miettes tombées de leurs petites mains. Le père contemple ce triste tableau et il se dit tout bas dans son cœur : Ils mangeraient bien encore ! puis il partage sa part avec eux ! O misères souvent inutiles ! ô sainteté de la vie de famille ouvrière ! pourquoi êtes-vous si méconnues des grands de la terre ! En voici une preuve écrasante. Le 24 décembre dernier, les journaux annonçaient, l'encombrement des grains sur la ligne de Marseille et ils disaient : Si les fleuves permettaient de faire concurrence, les grains arriveraient plus vite au centre de la France. — On compte que, pour l'année 61 et 67, l'économie serait de 24 millions qui diminuerait d'autant l'impôt de la faim. — J'ajouterai que l'on pouvait amener le grain de Marseille à Paris gratuitement avec notre flotte. C'eût été une bonne fortune pour le peuple, mais il n'a pas la parole ; nos grands économistes ne veulent pas d'auxiliaires à côté d'eux, pour être plus à leur aise. Ils sont tellement haut qu'ils regardent toujours dans les nuages ! Hélas ! ce n'est pas là que se trouve la société avec ses misères et ses besoins, comme le disait fort judicieusement Proudhon : La science sociale est la connaissance, non pas de ce qu'a été la société, ni de ce qu'elle sera, mais de ce qu'elle *est*. — Nous vivons ainsi laissant aux autres le soin de penser pour nous, et nous souffrons comme de petits enfants abandonnés momentanément par leur mère ! Nos grands hommes, après avoir fait de magnifiques théories parsemées de fleurs de rhétorique, vieil-

lissent et meurent comme de simples citoyens sans avoir fait avancer la science d'un pas.

On leur élèvera des monuments, cela va sans dire; c'est la mode aujourd'hui. Mais lorsque le dernier d'entre eux aura mordu la poussière, n'ayant pas voulu souffrir d'élèves, la France n'aura plus d'économistes ! Alors qu'est-ce que deviendra ma patrie ? grand Dieu ! je vous le demande. Y avez-vous jamais pensé ?

Voilà la France ! voilà l'ouvrier devant la société exposant les erreurs et les illusions de son siècle. Comprenez-vous à présent ? Nos économistes, pour lesquels j'ai le plus profond respect, remarquez bien, nos économistes, qui sont les hommes les plus considérables par le génie et par le cœur, ne veulent pas que la classe ouvrière mette le nez dans les affaires de notre société. Ce qui m'étonne le plus à cet endroit, c'est qu'ils ont la prétention de faire de l'économie sociale. Eh bien, Messieurs, laissez dire à un homme qui vous aime de tout son cœur : vous pouvez faire de l'économie aristocratique, de l'économie bourgeoise tant que vous voudrez : pour de l'économie sociale je vous en *défie*. Savez-vous quand vous pourrez faire de l'économie sociale ? C'est le jour où vous accepterez des hommes du peuple parmi vous. — Je ne cherche pas à vous embarrasser ; il me serait trop facile de vous enfermer dans vos opinions comme dans une citadelle où vous ne trouveriez que deux issues : *l'erreur* ou la *honte*. Ici, de deux choses l'une. Vous ignorez notre position, ou vous la connaissez. Si vous l'ignorez, c'est excusable. Mais devons-nous souffrir et attendre que le Saint-Esprit vous

éclaire et vous avertisse pour nous donner la becquée? Si, au contraire, vous connaissez nos besoins. vous déclarez que si nous essayons un remède, c'est *redoutable* ; donc, nous ne pouvons pas y penser, Mais vous qui voyez notre embarras, nos souffrances douloureuses, après nous avoir fermé la bouche, vous gardez le silence! vous nous abandonnez à notre triste sort! Alors comment cela s'appelle-t-il? Réfléchissez, et rappelez-vous qu'en fait d'économie sociale, le meilleur juge est celui qui souffre. — Si vous me demandiez les noms des mets qui figurent sur la table des grands, à moi qui ne les connais pas, je vous répondrais franchement : Je n'en sais rien. — Mais si vous vouliez savoir comment vit une famille dans les dernières classes du peuple, je vous répondrais : On met 10 centimes de graisse de cheval dans une marmite placée sur le poële; lorsque la graisse est fondue, on y met l'eau nécessaire avec du sel; puis, quand l'eau commence à bouillir on trempe la soupe. Après, vous placez une croûte de pain sur les charbons: lorsqu'elle est convenablement grillée des deux côtés, on la met dans un vase, et on emplit le vase d'eau. Voilà la boisson populaire.

Pour savoir ces choses-là, il faut les voir, et c'est trop loin de vous, Messieurs. Cela n'empêche pas les Français de dire, par orgueil et par ironie, que les Russes mangent du suif et de la chandelle. C'est ici l'occasion de répéter avec l'Évangile : On voit une paille dans l'œil de son voisin, mais on ne découvre pas la poutre qui est dans le sien.

Je termine ce chapitre, en vous disant, avec le plus profond respect, s'il n'y avait que des pièces d'or de cent francs, en circulation, le commerce serait impossible, il faut de la monnaie divisionnaire. Il en est de même dans la société; il faut des petits hommes comme nous avec des fortes têtes comme les vôtres pour former une nation, et chacun se rend utile selon ses aptitudes et ses attractions; c'est la volonté de Dieu, la loi de la nature et la justification de notre devise : Chacun pour tous, tous pour chacun.

Voici ma conclusion sur ce grave sujet qui ne peut être examiné que de trois manières :

1° Flatter l'administration, lui dire que tout va bien. — Dans ce cas on acquiert ses sympathies et en mentant à sa conscience on trahit ses intérêts et ceux de ses compatriotes.

2° Se taire, alors c'est une lâcheté ; car un bon citoyen doit à sa patrie et à l'humanité tout le bien qu'il peut faire.

3° Expliquer la vérité telle qu'elle est, ou comme on la comprend ; on a beaucoup de chance alors pour s'attirer l'inimitié du pouvoir, mais on sert son pays ; on est utile au genre humain, j'accepte ce dernier rôle; si je n'ai pas l'approbation des hommes de mon siècle, j'aurai celle de ces deux témoins éclairés de mes actions : *Dieu et ma conscience.* — Cela me suffit.



XII

La société des gens de lettres.

Notre société se divise en trois classes. Les riches, la bourgeoisie et le peuple. Les riches possèdent le nécessaire pour vivre, et ne pensent à rien si ce n'est à s'amuser. Ceux de cette classe écrivent plutôt pour se distraire que dans un intérêt d'utilité publique, n'ayant besoin de rien, ils se figurent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. L'homme qui nage dans le superflu ne sent pas la misère et ne peut parler avec justesse des malheureux qui en sont victimes.

La bourgeoisie commerce et pense à gagner de l'argent, faire des réserves et vivre grassement de ses rentes ; ses désirs ne s'élèvent pas plus haut que cela.

Le peuple travaille toute la journée avec force ; on sait que la trop grande lassitude étouffe avec les sentiments tendres les pensées généreuses. De plus, dans ma classe le tiers des hommes ne savent ni lire ni écrire. Un tiers savent lire et signer leur nom seulement. Dans l'autre tiers, retirez avec les femmes, les enfants et les vieillards, et voyez ce qui reste pour écrire. Quand on y réfléchit, cela fait pitié ! mais on ne s'étonne plus de voir la civilisation marcher comme les écrevisses. N'y a-t-il pas un moyen propre à faire avancer le char de la liberté et du progrès ? Hé quoi ! les travailleurs à l'intelligence inculte, aux instincts grossiers,



se soutiennent, se sauvent, par l'association, la coopération ; et les hommes qui pensent ne trouveraient pas d'autre remède que de souffrir dans l'isolement l'affreuse solitude ! Notre Seigneur a dit : Cherchez et vous trouverez, j'ai cherché une réforme et j'en ai trouvé une. J'ignore si c'est la bonne ; ma foi, je la présente telle quelle, la voici :

Je demande la création à Paris d'une société de gens de lettres composée d'hommes du peuple. On a dit dans une circonstance solennelle : C'est au milieu du peuple des champs et des villes que se trouve le vrai génie de la France. Je me suis dit : Puisque c'est là qu'est le génie, à quoi bon le chercher ailleurs ? Il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'inviter ces hommes à se réunir dans un lieu quelconque pour s'occuper de littérature. On me dira peut-être qu'il existe déjà une société de gens de lettres. Cela est juste. Mais on m'a assuré que ces braves citoyens payent un loyer fort cher, et qu'ils se réunissent tous les mois pour dîner à raison de 5 fr. 50 c. par tête ! Nous autres, enfants du peuple, nous dînons à 45 centimes : nous ne pourrions donc les suivre... dans la dépense ! Voilà pourquoi je demande la création d'une société composée de petites bourses ne pouvant dîner à 5 fr. 50 c. ; nous ne pourrions payer le loyer non plus ; mais puisque nous travaillerions pour la patrie, ne pourrait-elle nous fournir un local ? Je ne demande pas un palais comme certaines préfectures qui coûtent si cher, nous nous contenterons d'une modeste cabane en planches et quelques livres. Voilà les deux éléments de notre existence. La France oserait-

elle refuser cette satisfaction à ses enfants ? C'est impossible.

Je compte donc sur un véritable succès. — Pour entrer dans cette société, il faudra une preuve de patriotisme. Le candidat devra donner ses œuvres représentant deux volumes in-8°. Cette société deviendra un centre de lumières destiné à éclairer tout notre pays. Elle possédera un registre sur lequel figurera le nom et les prix de tous les imprimeurs de France avec leur règlement et leurs usages. De cette manière, lorsqu'un citoyen voudra faire imprimer sa pensée, il s'adressera à la société qui l'éclairera, et il ne sera plus *volé* par les imprimeurs, comme je l'ai été moi-même différentes fois. Chaque auteur enverra deux exemplaires de son ouvrage à la société, et si l'idée est utile pour la patrie, la société la répandra gratuitement. Lorsque nous serons en nombre suffisant, nous créerons un journal intitulé *le Peuple*, où tous les ouvriers de France pourront écrire. Ce journal traitera de toutes les questions politiques, d'économie sociale et domestique, spécialement celles qui concernent la nourriture, le loyer et le vêtement. Un journal qui serait bien dirigé, ayant des correspondances en province avec les cultivateurs permettrait aux citadins de traiter de gré à gré avec le producteur et amènerait la vie à bon marché sur les places de nos grandes villes, comme nous l'avons déjà expliqué ailleurs. — Ce serait un véritable bienfait pour la classe ouvrière. Telle est ma première pensée.

En outre, des honnêtes gens animés, du désir de se rendre utiles, au pays découvriraient chaque jour de

nouveaux procédés propres à améliorer le sort des classes souffrantes. Le problème de l'existence dans les masses est devenu un sujet sérieux et digne d'intérêt, surtout depuis que l'électricité et la vapeur ont bouleversé les lois du commerce. L'économie politique, sociale et domestique, qui aurait dû suivre le mouvement, conserve ses anciens usages, sa vieille routine, et nous, ouvriers, nous en souffrons maladroitement. C'est cette conviction qui m'oblige à écrire *quand même.* Car, pour la classe ouvrière, écrire est moins facile qu'on ne suppose. Après une si cruelle épreuve je pense avoir acquis le droit d'en parler : donnons un petit aperçu.

Nous n'avons pas fait d'études ; nous ne possédons pas de livres. Les bibliothèques nationales, ouvertes tous les jours pour les riches, sont soigneusement fermées les dimanches et fêtes, et nous ne pouvons y aller que ces jours où nous avons quelques heures de récréation. — D'ailleurs ces bibliothèques, même l'Impériale, qui est la première de France, ne possèdent pas de catalogue, ou du moins on n'en donne pas. N'ayant pas fait d'études, nous ignorons le nom des auteurs, et on exige là le nom, le sujet du livre, le lieu et la date ds a publication, le nom de l'éditeur, etc. Pourquoi n'exigez-vous pas aussi la marque de la chemise de l'auteur ? cela faciliterait peut-être vos recherches ! Conçoit-on des choses pareilles dans une nation si orgueilleuse? N'est-il pas douloureux de voir là, à sa portée, un trésor qui appartient à tout le monde? et, la routine nous en ferme les portes ! Au nom du ciel, composez donc des catalogues et si, avec les deux milliards de

budget, vous ne pouvez les imprimer, alors faites une souscription nationale, et donnez au peuple cette première satisfaction; ne mettez pas la lumière sous le boisseau! En attendant que cela vienne nous puisons dans notre propre fond qui s'épuise vite; que voulez-vous que l'on récolte dans un champ où on n'a rien semé? Un homme du peuple écrit avec son âme; il photographie sa douleur et sa misère avec des termes baroques, triviaux et jette tout cela pêle-mêle sans ordre, sans suite; il n'ajoute ni n'ôte rien à ce que la nature lui donne.

Fénelon a mis des années pour composer son *Télémaque;* mais, le soir il ne disait pas : Aurai-je de quoi payer ma nourriture demain? Quelle énergie cela ôte à l'homme! J.-J. Rousseau a mis vingt ans pour composer l'*Émile;* tous nos auteurs célèbres avaient des loisirs, des livres pour les éclairer, des amis pour les conseiller.

Mais si nous attendons vingt ans pour dire au conseil municipal de Paris qu'il n'a pas le droit d'exiler les ouvriers de la capitale, au train qu'il y va, dans vingt ans, il n'y aura plus de place pour nos fils et il sera trop tard pour prévenir. Il en est de même pour les autres améliorations réclamées ici, notamment l'alimentation et le négoce du peuple, dont l'urgence est reconnue par tous.

Nos amis sont des ouvriers qui ne savent ni lire ni écrire : peuvent-ils nous aider? assurément non. Ceux qui pourraient le faire ne le veulent pas. La preuve, c'est que, malgré mes nombreuses démarches de toutes

sortes, je n'ai pas encore pu rencontrer un homme disposé à me donner un conseil, ni me prêter un centime, quoique je me sois adressé à plusieurs millionnaires exprès pour essayer leur patriotisme ; la corde est restée muette. Leur cœur est dur comme l'enclume. Certains hommes riches s'accordent sur un point avec la vile populace des bas-fonds de la société. Ils ne trouvent de satisfaction que dans le rassasiement des passions honteuses, brutales et immondes. Lorsqu'ils ont bien mangé, bien bu et qu'ils sont bien repus, ils se tapent sur le ventre et disent bêtement: Voilà ma patrie.

C'est ainsi que délaissé par tout le monde, je me suis soulevé dans un élan d'indignation, j'ai jeté au loin mes béquilles, et je marche seul à présent ; mais nous n'avons pas le loisir d'écrire. — Voilà l'ouvrier devant la société.

Je termine ce chapitre en remerciant les rédacteurs qui ont bien voulu me prêter leur obligeant concours. Ce sont MM. L. Jourdan, Leneveux et la rédaction du *Siècle ;* Mahias et Desonnaz, de l'*Avenir national;* Dubois du *Courrier français*, rédacteur en chef de l'*Intérêt public;* Fauvety et Raisans de la *Solidarité*, J. Duval, de l'*Économiste français*. Le *Figaro* de M. de Villemessant a refusé mes annonces payées. M. Sauvestre, qui m'a fait un article une fois, m'a refusé plus tard son appui. J'aurai peut-être été maladroit à l'égard de ces messieurs de l'*Opinion nationale*. Je suis allé au bureau de la rédaction dix-huit ou vingt fois de suite en un mois, pour demander une annonce de mon ouvrage sur les mœurs. J'avais donné cinq volu-

mes et je croyais qu'en pareil cas le journal devait 'annoncer ; en outre, M. Guéroult, auquel j'ai eu l'honneur de parler plusieurs fois, est député de la Seine, et à ce titre, les améliorations que je sollicitais au nom de a morale publique, surtout dans les bureaux de placement des servantes, les hôtels et autres lieux de débauche, devaient, selon moi, mériter l'attention du mandataire des Parisiens. Ce motif, que je crois respectable, m'a conduit dans les autres rédactions avec la même liberté et la même confiance. Je travaille pour le bien-être et le bonheur de mes compatriotes, je pensais avoir droit au concours de tous les honnêtes gens de mon pays ; si c'est une impertinence, je leur en demande *pardon* et des renseignements à ce sujet ; la société tout entière est intéressée à savoir la vérité. — En effet, comment l'amélioration sociale peut-elle se communiquer, se répandre si ce n'est par les idées, sur l'aile de la presse ? Les idées seules se jouent des distances, passent les mers, se font partout comprendre et accueillir.

J'ajouterai que j'ai été frappé de voir que c'est parmi les hommes qui, en matière religieuse, ne pensent pas comme moi, que j'ai trouvé de l'appui et de l'encouragement. Les catholiques ne se passionneraient-ils que pour les affaires d'intérêt personnel ? Je me suis adressé à plusieurs de ces Messieurs qui m'ont reçu avec beaucoup d'amabilité et m'ont fait de belles promesses, mais ils ont gardé le silence.

Je le déclare franchement et avec le plus profond regret : cela m'a *étonné et peiné*.

XIII

Les invalides civils.

Nous avons analysé d'une manière très-succincte la situation de la classe ouvrière, et nous avons constaté avec peine l'effrayante démoralisation qui règne dans les bas-fonds de la société.

Proudhon disait : «La misère des classes laborieuses « provient en général de leur manque de cœur et d'es-« prit, ou de la faiblesse, de l'inertie de leurs facultés « morales et intellectuelles. Cette inertie tient à ce que « lesdites classes laborieuses, encore à moitié sauvages, « n'éprouvent pas avec une vivacité suffisante le désir « d'améliorer leur condition. »

Nous le répétons après lui, cette révélation désespérante est profondément vraie, c'est une chose très-pénible pour tout le monde de voir dans notre famille des membres encore incapables de se conduire. —Mais puisqu'il en est ainsi, il faut, comme le disait Napoléon I[er], prendre les hommes tels qu'ils sont, et chercher à améliorer leur sort. C'est le rôle de tout homme, et particulièrement de l'économiste, de rechercher les moyens propres à adoucir les conditions de l'existence morale et matérielle de ses frères ignorants.

Mais quels moyens employer pour lutter contre les mauvaises habitudes, l'intempérance et la débauche? Est-il possible d'amener à faire des réserves, des hommes qui n'ont jamais pensé aux nécessités du lendemain?

Oui, l'économiste éprouve aujourd'hui la douce satisfaction de pouvoir assurer du pain dans leur vieillesse à tous les travailleurs des deux sexes, et détruire les cruels effets de la misère par un acte de l'intelligence. Ce moyen, on l'a deviné, c'est la Société des invalides civils.

J'ai déjà examiné dans un précédent travail cette importante question, sans savoir que la Société existait. Depuis cette publication, quelques sociétaires m'ont fait connaître les statuts de cette utile Société, qui fonctionne déjà régulièrement. — Je m'empresse de les consigner ici, pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Voici quelques articles principaux :

Art. 1er. Le siége de la société est à Paris, 50, rue Turenne.

Art. 2. Le nombre des sociétaires est illimité.

La société se compose de toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts et qui en remplissent les clauses, quels que soient le sexe, la profession, ou la nationalité de ces personnes.

Art. 15. La Société a pour ressources : 1° les cotisations ; 2° l'intérêt du produit de ces cotisations ; 3° les dons ou legs faits en faveur de la société ; 4° les subventions de l'État, des départements, des cantons, villes, communes ou des grands établissements d'industrie ou de crédit, qui voudront participer à ces bienfaits ; 5° le produit des indemnités obtenues par la Société pour ses membres frappés d'incapacité de travail définitive, par une cause dont une personne

ou un établissement quelconque devra en courir la responsabilité.

Art. 17. L'adhérent est tenu de verser, chaque semaine, une cotisation dont le chiffre est déterminé par le tarif annexé aux présents statuts et dont il déclare par écrit avoir pris connaissance.

Art. 18. La Société garantit une rente de 375 francs à tout adhérent qui aura rempli les conditions indiquées par les deux premiers paragraphes de l'article 17, lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante ans.

Elle lui garantit une rente de 500 francs, ou le séjour et l'entretien gratuits dans ses établissements, s'il ne veut jouir de ses droits à la retraite qu'à l'âge de soixante-trois ans, et sans qu'il ait à opérer aucun versement après en avoir atteint soixante.

Tout adhérent, frappé d'incapacité de travail définitive par une cause quelconque, avant l'âge de soixante ans, a droit à une rente de 375 francs, s'il a effectué régulièrement les versements de ses cotisations jusqu'à une date antérieure, au plus, de trois mois à celle de l'accident.

Tout adhérent qui, à soixante ans, n'aura pas demandé la liquidation de sa pension, et en aura, par conséquent, différé la jouissance jusqu'à l'âge de soixante-trois ans, aura droit à une rente de 500 francs, ou au séjour et à l'entretien dans les établissements sociaux, s'il est frappé d'incapacité de travail définitive pendant le cours de ces trois années, etc.

TARIF DES COTISATIONS

DE LA NAISSANCE à 40 ans.

D'après le tarif, les adhérents arrivés à l'âge de 60 ans ont droit à une pension de 375 fr.

Si les adhérents désirent attendre jusqu'à 65 ans, ils peuvent alors, tout en ayant cessé leurs versements à l'âge de 60 ans, être admis dans un établissement de la Société ou jouir d'une pension de 508 fr.

AGE à l'époque du 1er versement.	SOMMES à VERSER					
	par an.		par semaine.		en une seule fois.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
De la naissance à 5 ans........	7	80	»	15	150	»
6 à 10............	10	40	»	20	200	»
11 à 15............	15	»	»	30	260	»
16 à 17	18	20	»	35	310	»
18 à 19............	20	80	»	40	350	»
20 à 21............	23	40	»	45	390	»
22 à 23............	26	»	»	50	430	»
24 à 25............	28	60	»	55	480	»
26 à 27............	31	20	»	60	540	»
28 à 29............	36	40	»	70	600	»
30 à 31............	39	»	»	75	670	»
32 à 33............	44	20	»	85	750	»
34 à 35............	32	»	1	»	800	»
36 à 60............	id.		id.		id.	

TARIF DES COTISATIONS

de 36 à 60 ans.

Les adhérents de 36 à 60 ans, en versant une cotisation de 1 fr. par semaine, soit 52 fr. par an, ont droit aux pensions suivantes :

52 fr. versés à	36	ans donnent	une pension de :	319 fr.	« c.
—	37	—	—	285	»
—	38	—	—	265	»
—	39	—	—	245	»
—	40	—	—	229	»
—	41	—	—	208	»
—	42	—	—	190	»
	43	—	—	175	»
—	44	—	—	160	»
—	45	—	—	145	»
—	46	—	—	128	»
—	47	—	—	115	»
—	48	—	—	105	»
—	46	—	—	91	»
—	50	—	—	80	»
—	51	—	—	70	»
—	52	—	—	60	»
—	53	—	—	50	»
—	54	—	—	42	»
—	55	—	—	33	50
—	56	—	—	26	»
—	57	—	—	19	»
—	58	—	—	12	»
—	59	—	—	6	

Tel est le but de la société.

Il y a là des avantages immenses au double point de vue moral et matériel ; on nous comprendra, si l'on réfléchit que les trente millions d'ouvriers peuvent en faire partie. — La seule difficulté est de faire comprendre cette grande pensée à la classe ouvrière ; la chose me semble facile si la presse, le clergé et tous les hon-

nêtes gens nous prêtent leur bienveillant concours. — Je dis que les avantages sont immenses. En effet, il ne s'agit pas seulement d'assurer du pain à l'ouvrier dans ses vieux jours, la société cherche à améliorer son sort et elle peut le faire de suite, en lui prêtant de l'argent sur la présentation de son livret. — Voici comment : supposons qu'un ouvrier a versé cent francs à la société. S'il se trouve dans l'embarras, au lieu de porter son mobilier ou ses effets au mont-de-piété pour emprunter de l'argent, ce qui le décourage et l'humilie tout à la fois, la société des invalides peut, moyennant un modique intérêt lui prêter deux tiers de la somme versée. Elle lui rendra un service précieux sans compromettre les intérêts de la société. — C'est la concurrence au mont-de-piété. C'est la banque populaire rêvée par tous les économistes et attendue par tous les travailleurs. — Voilà un premier résultat au double point de vue de l'intérêt et de la morale. — Cette première pensée se présente d'elle-même à l'esprit du législateur comme un doux parfum qui verse son baume salutaire sur les plus grandes plaies de la société.

En voici une seconde également importante ; je la présente avec autant d'espérance que de respect à nos illustres députés. Si vous voulez que les travailleurs entrent dans cette société dont vous comprenez le but et l'importance, vous savez qu'ils doivent faire des réserves. Pour cela vous devez adoucir les conditions de notre existence en diminuant le prix des vivres, comme je l'ai expliqué ailleurs, par la suppression des entraves de la vieille routine, comme l'octroi et l'ap-

provisionnement des villes. Il faut supprimer l'un, réorganiser l'autre, et dire à l'ouvrier : Tu n'es pas une brute, mais un homme fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. Tu dois te conduire avec dignité en donnant le bon exemple à tes frères, et mettre en tout temps ton bras, ton intelligence et ton cœur au service de la communauté.

C'est dans l'accomplissement fidèle de ce devoir, de la part des députés et des travailleurs, que se trouve la première condition du succès. — L'important était de fonder cette sublime institution, mais à présent qu'elle existe, que tous les hommes éclairés la comprennent, nous devons, lorsque la pratique nous révèle des imperfections ou des entraves, les modifier ou les détruire et marcher fièrement la tête haute sur la route de la civilisation et du progrès. — La société nous suivra avec plaisir et avec bonheur.

Je pense que nous pourrons plus tard, verser à volonté par anticipation, et porter le chiffre de la retraite à 2 francs par jour, soit 730 francs par an.

Il arrivera que des parents, ou des amis, ou des personnes charitables, verseront en faveur d'un père, d'une mère, d'un fils, etc.; où même d'un serviteur.

Prenons un exemple. Voici un père de famille qui a cinq ou six enfants, et ne possède que le fruit de son travail pour les nourrir et les élever. Cet homme ne peut pas faire des réserves pour l'avenir, puisqu'il arrive avec peine à acheter du pain à ses enfants. — Mais une famille aisée de son quartier, de son village, qui est témoin des efforts et de la persévérance de ce noble père

de famille, verse pour lui, à la société des invalidés, la petite somme destinée à lui assurer un morceau de pain dans ses vieux jours. Cet homme est sauvé ; il travaillera encore avec plus de courage en bénissant la main qui lui a ouvert pour l'avenir, un crédit, disons le mot, l'espérance. — Il en serait de même pour les domestiques. Une jeune fille par exemple après avoir servi pendant plusieurs années, une famille riche, la quitte pour se marier ; la dame au lieu de lui faire un petit cadeau de noce, comme le font les dames bien pensantes, verserait la valeur à la caisse des invalides, et assurerait ainsi l'avenir de sa servante. — Ceci fera naître l'amitié, la reconnaissance et éveillera tous les bons sentiments. — Voilà pourquoi nous devons considérer l'association comme un immense réservoir qui versera constamment ses bienfaits sur le corps social par quatre canaux différents. La moralisation des travailleurs par la tendance naturelle vers l'économie ; leur sort amélioré par le bien-être, la tranquillité de la nation par l'extinction de la misère et de la mendicité, la gloire de la France.

Nous n'avons eu jusqu'à présent pour lutter contre ce terrible fléau de la misère que la charité, mais les effets de la charité et du dévouement sont hors du domaine de l'économie politique, laquelle doit procurer le bonheur des sociétés par l'organisation du travail, par la justice et l'emploi intelligent de ses ressources. Sa vraie fin est de rendre la vie commode et les peuples heureux.

Pour faire des réserves, il faut de la vertu, mais, comme

le dit très-noblement J.J. Rousseau, la vertu est la soumission des passions à la raison; elle n'habite que dans une âme grande et forte; l'esprit faible n'est pas capable de cette volonté inébranlable qu'il faut pour pratiquer et conserver la vertu. Telle est la situation d'un grand nombre d'ouvriers qui vivent dans les ténèbres de l'ignorance. — L'économiste doit en quelque sorte faire le bonheur de ces hommes malgré eux, et, grâce à Dieu, la découverte de cette admirable association nous permet d'obtenir ce beau résultat.

Aujourd'hui l'ouvrier peut se créer une retraite de 500 francs par la société des invalides, comme nous venons de le voir. — Sa femme peut en faire partie; elle recevra également 500 francs. Voilà donc 1000 francs de rente pour un ménage!

L'ouvrier sera membre d'une société de secours mutuels, comme nous l'avons expliqué ailleurs; s'il est malade, il aura le médecin et les médicaments gratuits, en outre, pendant sa maladie, ses journées lui seront payées à raison de 2 francs. Ainsi par le bienfait de l'association, l'ouvrier est sauvé sans le secours de personne. — Plus de mendiants en France! Quelle gloire pour notre patrie! Quelle source de bonheur pour ses enfants! Cette société est la plus grande et la plus belle conception qu'ait enfanté le génie humain.

Autrefois Plutarque effrayé par la misère de ses compatriotes s'écriait avec désespoir : La pauvreté et l'avarice sont les plus grandes pertes des États.

De nos jours un auteur qui a présenté des moyens propres à extirper la mendicité et cherché les causes de

cette lèpre dit : Tous les hommes naissent de même, il est vrai, mais non pas tous égaux, car au physique comme au moral la différence est incalculable. Je ne crois pas me tromper en établissant que cette différence se trouve dans les passions qui naissent avec eux ; d'où il suit qu'il y a des inclinations heureuses comme il en est de malfaisantes ; que des premières on voit éclore les vertus, et des autres sortir les vices : voilà, ce me semble, en quoi consiste et d'où dérive la différence si sensible qu'il y a entre un homme et un autre ; ainsi, tout individu étant livré à l'impulsion de son cœur, l'un s'adonne au bien, et l'autre se porte au mal. Il n'est donc point étonnant, de trouver des hommes assez dépravés pour préférer l'ignominie à la gloire.

L'indigence, cette maladie universelle, est restée incurable depuis l'origine du monde, malgré que chaque individu puisse trouver en soi le remède, qui est l'amour du travail. Mais qui voudra se rendre à cette raison ? Sera-ce ce libertin qui, livré aux excès de la débauche, n'écoute que ses passions, dissipe le patrimoine que son père lui a laissé, et abandonne une femme et des enfants gémissants dans la misère ? Sera-ce l'homme qui, du matin au soir, ne peut quitter les cabarets sans y laisser toute sa raison ? Sera-ce celui qui fait toute sa passion du jeu, passant les jours et les nuits à exposer au hasard la subsistance des familles ?

Pour arrêter l'indigence, il faudrait réformer la nature, puisque l'homme ne peut cesser d'être l'esclave de ses passions. — Tel est le remède des anciens.

Nous avons donc le droit de nous enorgueillir de no-

tre association qui nous permet d'enlever cette lèpre de notre famille ; tous les peuples civilisés nous imiteront, ce sera une gloire pour la France et un bonheur universel pour l'humanité. C'est ce dernier motif qui m'a forcé à faire imprimer avec tant de précipitation. Un de nos ministres a déclaré comme on sait, que le gouvernement présentera prochainement au corps législatif un projet de loi à cet égard. Nos députés doivent, avant de statuer sur notre sort, connaître le sentiment du peuple. C'est ce que j'ai voulu leur apprendre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES,

Clichy. — Imp. Maurice Loignon et Cie, rue du Bac-d'Asnière, 12.

Clichy. — Impr. Maurice Loignon et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

